

Unil

UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

INSTITUT DES SCIENCES DU SPORT DE L'UNIL

SESSION D'ÉTÉ

2019

LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE ET L'IRAN DE LA DYNASTIE PAHLAVI À LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE



INTERNATIONAL
OLYMPIC
COMMITTEE

Mémoire de Master en Sciences du Mouvement et du Sport
Orientation Gestion du Sport des Loisirs

PRÉSENTÉ PAR : EHSAN JAMEI
SOUS LA DIRECTION DE : PATRICK CLASTRES
EXPERTISÉ PAR : OLIVIER MUTTER

SOMMAIRE

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	p. 5
CHAPITRE I – ETAT DE LA LITTERATURE	p. 6
1. DE LA PERSE À L’IRAN ; JEUX TRADITIONNELS ET SPORTS MODERNES	p. 6
1.1) <i>La lutte koshti et le polo Tchowgân des Perses d’avant la conquête grecque</i>	p. 6
1.2) <i>L’influence athlétique grecque</i>	p. 8
1.3) <i>L’Iran dans le sport international depuis la Seconde guerre mondiale</i>	p. 8
2. L’INTRODUCTION DES GYMNASTIQUES ET DES SPORTS MODERNES	p. 9
2.1) <i>L’éducation physique selon Varzandeh</i>	p. 10
2.2) <i>Les réformes sportives de Thomas R. Gibson (1934-1938)</i>	p. 12
3. L’IRAN DANS LE SPORT INTERNATIONAL DEPUIS LA SECONDE GUERRE MONDIALE	p. 13
3.1) <i>Mohammad Reza : un prince héritier sportif</i>	p. 13
3.2) <i>Des JO de Londres en 1948 aux triomphes en football aux jeux asiatiques</i>	p. 14
3.3) <i>Le lutteur Gholam Reza Takhti comme héros national du Shah puis de la RI</i>	p. 16
3.4) <i>L’apogée des Jeux asiatiques de Téhéran en 1974</i>	p. 17
3.5) <i>L’impact de la révolution de 1979</i>	p. 18
4. PIERRE DE COUBERTIN ET LA CRÉATION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE	p. 19
4.1) <i>Brève biographie du rénovateur des jeux</i>	p. 19
4.2) <i>La création du CIO en 1894</i>	p. 21
4.3) <i>L’olympisme au début du XX^{ème} siècle</i>	p. 22
5. L’ORGANISATION OLYMPIQUE	p. 23
5.1) <i>Statut juridique et siège du CIO</i>	p. 23
5.2) <i>La Charte olympique</i>	p. 24
5.3) <i>Les membres du CIO</i>	p. 24
5.4) <i>La commission exécutive</i>	p. 25
5.5) <i>Les présidents du CIO</i>	p. 26

CHAPITRE II – SOURCES ET METHODOLOGIE	p. 32
1. LA PROBLÉMATIQUE	p. 32
2. FONDS D’ARCHIVES DU CENTRE D’ÉTUDES OLYMPIQUE ET RESSOURCES EN LIGNE	p. 33
2.1) <i>Les sources primaires</i>	p. 33
2.2) <i>Les ressources en ligne</i>	p. 34
3. MÉTHODOLOGIE	p. 35
CHAPITRE III – L’INTEGRATION DE LA PERSE AU MOUVEMENT OLYMPIQUE (1900 – 1951)	p. 36
1. LES DÉBUTS DE LA RELATION ENTRE L’OLYMPISME ET LA PERSE (1900 – 1927)	p. 36
1.1) <i>Firidun Malkom : athlète et aristocrate</i>	p. 36
1.2) <i>Les membres persans du CIO</i>	p. 38
1.3) <i>À la recherche d’un nouveau membre</i>	p. 40
2. CRÉATION ET RECONNAISSANCE DU CNO D’IRAN (1932 – 1947)	p. 41
2.1) <i>L’Association Nationale de l’Éducation Physique de Thomas R. Gibson</i>	p. 41
2.2) <i>De l’ANEPS au NOCI</i>	p. 43
3. LES PREMIÈRES PARTICIPATIONS AUX JEUX (1948 – 1951)	p. 46
3.1) <i>Au Jeux de Londres en 1948</i>	p. 46
3.2) <i>Au Jeux asiatiques de New Delhi en 1951</i>	p. 47
CHAPITRE IV – L’OLYMPISME IRANIEN PENDANT LE REGNE DE MOHAMMAD REZA PAHLAVI (1951 – 1979)	p. 48
1. DE LA NATIONALISATION DU PÉTROLE À LA RÉVOLUTION BLANCHE (1951 – 1963)	p. 49
1.1) <i>Les conséquences de la rencontre entre Sadry et Edström (1951 – 1955)</i>	p. 49
1.2) <i>La candidature de Sadry et du général Djahanbani</i>	p. 50
1.3) <i>Le consortium des compagnies pétrolières internationales (1954)</i>	p. 53
1.4) <i>L’élection du prince Gholam Reza Pahlavi (1955)</i>	p. 53
2. LA RÉVOLUTION BLANCHE ET LE RÔLE CROISSANT DE L’IRAN AU CIO (1963 – 1978)	p. 54
2.1) <i>La 65^{ème} session du CIO à Téhéran (1967)</i>	p. 56
2.2) <i>Les Jeux asiatiques de Téhéran en 1974</i>	p. 58
2.3) <i>Les derniers projets du NOCI</i>	p. 60
3. LE CIO DE KILLANIN FACE À L’ÉCROULEMENT DU RÉGIME DU SHAH	p. 61
3.1) <i>Le déroulement de la révolution et ses conséquences pour le CIO</i>	p. 62
3.2) <i>Le premier contact entre le Comité iranien post-révolution et le CIO</i>	p. 63

3.3) <i>La situation de Gholam Reza Pahlavi</i>	p. 65
4. CONCLUSION : DÉFINITION DE L'OLYMPISME VU D'IRAN	p. 66

CHAPITRE V – LE CIO ET LA R.I. D'IRAN (1980 – 1988) p. 68

1. LES RAPPORTS PRÉLIMINAIRES ENTRE LE CNO DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE ET LE CIO (1979 – 1980).....	p. 68
1.1) <i>Le CIO et le NOCI de Shahhosseini</i>	p. 68
1.2) <i>La crise des otages américains</i>	p. 70
1.3) <i>Les conséquences de la crise des otages sur les rapports entre le NOCI et le CIO</i>	p. 71
1.4) <i>Une reconnaissance provisoire du NOCI</i>	p. 72
2. LE COMITÉ OLYMPIQUE D'UNE NATION EN GUERRE (1980 – 1988)	p. 76
2.1) <i>Du NOCI au NOCIRI : la présidence de Davoudi</i>	p. 77
2.2) <i>Le CIO face à la prise de contrôle des FN iraniennes</i>	p. 79
2.3) <i>Le CIO face à l' « islamisation » du Comité olympique iranien</i>	p. 81
2.4) <i>Le boycott des JO de Los Angeles (1984)</i>	p. 82
3. LE NOCIRI D'AFSHARZADEH ET GHAFUORI FARD (1984 – 1986)	p. 83
3.1) <i>Le rapprochement avec Samaranch</i>	p. 84
3.2) <i>Disparitions d'athlètes iraniens</i>	p. 86
4. L'OLYMPISME SELON LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE	p. 87
5. ÉPILOGUE : LA RI D'IRAN AUX JEUX DE SÉOUL EN 1988.....	p. 91

CONCLUSION..... p. 93

BIBLIOGRAPHIE..... p. 95

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AG	Assemblée générale
AGF	Asian Games Federation
ANEPS	Association Nationale de l'Éducation Physique et du Scoutisme
AIOC	Anglo-Iranian Oil Company
APOC	Anglo-Persian Oil Company
BE	Bureau exécutif
CE	Commission exécutive
CEO	Centre d'études olympiques
CIO	Comité International Olympique
COJO	Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
FI	Fédération internationale
FN	Fédération nationale
GRP	Gholam Reza Pahlavi
IAAF	International Association of Athletics Federations
MRP	Mohammad Reza Pahlavi
ANEP	Association Nationale de l'Éducation Physique
NIOC	National Iranian Oil Company
NOCI	National Olympic Committee of Iran
NOCIRI	National Olympic Committee of Islamic Republic of Iran
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
RI	République islamique

CHAPITRE I – ÉTAT DE LA LITTÉRATURE

1. DE LA PERSE À L'IRAN ; JEUX TRADITIONNELS ET SPORTS MODERNES

L'histoire des Perses, comprend entre autres un récit des pratiques corporelles. Avant la conquête alexandrine, les activités physiques sont liées à l'entraînement militaire. La lutte *koshti* ainsi que le *Tchowgân* constituent les principales pratiques. Avec la conquête d'Alexandre le Grand, la Perse voit une hellénisation qui se traduit par l'adoption d'une éducation physique par la population guerrière. Les « maisons de force » *Zurkhâne* apparaissent durant le règne des Sassanides. Il s'agit d'une sorte de gymnase à ciel ouvert qui réunit surtout par les mercenaires et les infréquentables de l'empire. Cette institution du *Zurkhâne* change de statut avec la conquête des Arabes et l'islamisation. Elle vit son âge d'or et acquiert une certaine noblesse liée aux valeurs héroïques qu'elle véhicule.

1.1) La lutte koshti et le polo Tchowgân des Perses d'avant la conquête grecque

Les ruines de Persépolis, capitale antique située aux abords de la ville actuelle de Chiraz, témoignent de la pratique d'activités physiques liées surtout au combat et à la cavalerie. On peut y observer des gravures de personnages armés de lances, de glaives ou d'arcs. Certaines fresques laissent aussi deviner la pratique d'une forme de joute.

La plus ancienne source écrite qui évoque la relation entre le sport et la Perse de l'Antiquité, est très certainement l'*Avesta* (ou *Zend Avesta*). Il s'agit d'une compilation des textes sacrés de la religion mazdéenne, dominante en Iran préislamique et dont la forme monothéiste est plus connue sous le nom du zoroastrisme. Malgré les difficultés à dater précisément la production de l'*Avesta*, certains historiens s'accordent à dire que les plus anciennes parties du texte ont été écrites environ mille ans avant notre ère¹.

Parmi les sports antiques décrits dans ces textes, il y avait ce qu'on appelle aujourd'hui la lutte libre. Reconnu par certains auteurs comme le sport le plus ancien de l'histoire humaine, il n'est

¹ Herrenschildt Clarisse. « Ainsi régulaient Zarathoustra », *Le Nouveau Magazine Littéraire*, vol. 504, no. 1, 2011, p. 56

pas surprenant de retrouver une forme de lutte chez les Perses : le *koshti*. En effet, qu'elle soit sumérienne, égyptienne, perse, ou grecque, la lutte a laissé sa trace sur les ruines des civilisations².

Les nobles et les princes de la Perse préislamique pratiquaient aussi un jeu collectif : le *Tchowgân*. Ancêtre du polo, la création de cette activité compétitive a été estimée entre le VI^{ème} et le I^{er} siècle avant J.-C³. La question de l'origine géographique de ce jeu demeure sans réponse précise, mais il s'est pratiqué dans différentes régions d'Asie durant l'histoire, comme en Chine, en Perse, ou en Azerbaïdjan. D'après Carl Diem – secrétaire général du Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) de 1936, et directeur de l'Institut olympique international de Berlin qui publie la *Revue olympique* durant la Seconde Guerre mondiale – ce « *jeu de guerre* » est le premier dont le but est basé sur la mobilité d'un objet. Les joueurs devaient faire passer une balle entre des poteaux placés à chaque extrémité du terrain, à l'aide d'un bâton⁴.

Il n'est pas anodin que le pédagogue Carl Diem traite de ce sujet en 1942. L'Allemagne nazie entretient de bon rapport avec l'Iran de Reza Shah à la veille de la guerre, notamment en terme économique. Pour cette raison entre autres, les britanniques et les soviétiques envahissent l'Iran en 1941 et destituent le monarque pour le remplacer par son fils Mohammad Reza. Rappelons que le toponyme *Iran* signifie « le royaume des Aryens » (*Arya* ou *Aryens* veut étymologiquement dire noble), et que l'idéologie raciste du parti national-socialiste allemand a une certaine estime pour les Iraniens. Carl Diem rend compte de la situation iranienne dans sa publication, et ne manque pas de mentionner le parallélisme iranien et allemand en ces termes : « *Si les Parthes ont eu la force de résister si violemment aux Romains, c'est à l'énergie des Perses qu'ils le devaient. Arabes, Seldjoukides, Mongols finirent par être absorbés. Puis, une fois reconquise l'indépendance, il fallut encore que la Perse surmontât une période de faiblesse durant laquelle Anglais et Russes se disputèrent l'influence dans le pays. Maintenant, ce peuple incomparable assiste à sa renaissance, une nouvelle et brillante époque d'indépendance s'est ouverte pour lui. Grâce à sa position géographique, le mérite de sa race et sa vigueur morale,*

² Pourmazaheri Afsaneh, « Aperçu de l'histoire de la lutte iranienne », *La Revue du Téhéran*, no. 49, 2009, consulté le 27 janvier 2019, URL : <http://www.teheran.ir/spip.php?article1091#gsc.tab=0>

³ Zia Djamilah, « Le tchowgân », *La Revue de Téhéran*, no. 49, 2009, consulté le 27 janvier 2019, URL : <http://www.teheran.ir/spip.php?article1096#gsc.tab=0>

⁴ Diem Carl, *Revue Olympique*, no. 16, janvier 1942, pp. 29-31

il occupe, pour l'Orient, une position-clef, qui permet une comparaison avec celle de l'Allemagne »⁵.

Des détails concernant ce jeu se trouvent également dans les textes du *Shâh-Nâme*, une œuvre historique et mythologique du poète iranien Ferdowsi (940 – 1080). Le *Tchowgân* est décrit par d'autres sources, non seulement comme un jeu, mais aussi comme une méthode d'entraînements des troupes armées des rois perses au fil des siècles⁶.

1.2) L'influence athlétique grecque

Des témoignages d'auteurs grecs nous apprennent aussi que la Perse a accordé très tôt une certaine importance à l'éducation physique. Dans son œuvre *Persica*, Ctésias (V^{ème} – IV^{ème} siècle avant J.-C.), médecin grec lors du règne d'Artaxerxés II, nous renseigne sur ce fait⁷. Il y a aussi Xénophon qui, dans son *Éducation de Cyrus*, décrit les différents programmes d'éducation physique, synthétisés ici par Sarah Mirdâmâdi : « les enfants et les hommes d'âge moyen se devaient d'effectuer des exercices physiques le matin, les personnes âgées qui le pouvaient certains jours particuliers, tandis que les jeunes hommes étaient constamment invités à développer leurs facultés physiques : ils commençaient leurs exercices à l'aube avec de la course à pied et du lancer de pierres ou de javelots, puis ils devaient effectuer de très longues marches sous une forte chaleur ou encore traverser des rivières sans mouiller leurs armes »⁸.

1.3) Les « maisons de la force » sassanides réinventées au XX^e siècle

L'institution du *Zurkhâne*, qui peut être littéralement traduite par « maison de la force », aurait été développée durant le règne des Sassanides qui s'étend du III^{ème} au VII^{ème} siècle⁹. Il s'agit d'une sorte de gymnase où se pratiquait des exercices gymniques comme la lutte, la musculation et les acrobaties. La particularité de cette institution est sa présence continue, de sa création à

⁵ *Ibid.*

⁶ Zia Djamiléh, *Op. Cit.*

⁷ Mirdâmâdi Sarah, « Sports traditionnels et sports nouveaux en Iran, entre ruptures et continuités », *La Revue de Téhéran*, no. 49, 2009, consulté le 27 janvier 2019, URL : <http://www.teheran.ir/spip.php?article1090#gsc.tab=0>

⁸ *Ibid.*

⁹ Rochard Philippe, « Les identités du *zurkhâne* iranien », *Techniques & Culture* [En ligne], 39 | 2002, mis en ligne le 12 juin 2006, consulté le 20 janvier 2019, URL : <http://tc.revues.org/208>

nos jours. Comme le relève Philippe Rochard, le *Zurkhâne* est « à l'image de la société de son temps » et les activités athlétiques qu'on y pratique sont « reconnus et appréciés à la mesure de l'idée que l'on se fait du service qu'ils rendent »¹⁰. Par exemple, durant les célébrations du millénaire de la naissance du poète Ferdowsi en 1934, des démonstrations du *Zurkhâne* étaient mises en place¹¹. Accompagnées par des chants du *Shâh-Nâme*, ces pratiques physiques ont été renommées *Varzesh-e-bâstâni*, ce qui veut dire « sports antiques », et ont ainsi servi de support au développement de l'identité nationale, en accord avec l'idéologie nationaliste de Reza Pahlavi. Un autre exemple est la dimension populaire du *Zurkhâne* sur laquelle s'appuient les tenants du régime post révolutionnaire afin de légitimer cette institution¹². La République islamique (RI) dénonce l'élitisme des sports occidentaux, et valorise le rôle tenu par le *Zurkhâne* la défense des musulmans par le passé.

Cette institution du *Zurkhâne* change de statut avec la conquête des Arabes et l'islamisation. Dans la pensée collective, elle passe d'un lieu de débauche et de réunions des malfrats du royaume à un lieu où l'on forme des héros en véhiculant des valeurs morales et éthiques propres aux activités qui y sont exercées. Le *Zurkhâne* vit alors son âge d'or et acquiert une certaine noblesse liée aux valeurs héroïques qu'elle véhicule¹³.

2. L'INTRODUCTION DES GYMNASTIQUES ET DES SPORTS MODERNES

Les sports dits modernes, ou occidentaux, ont été introduits en Perse entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle. C'est effectivement dans les dernières décennies du règne des Qadjar, entre la période de modernisation entamée par Nassereddine Shah (1848 – 1896) et la période où Muzzafareddine détient le trône (1896 – 1907), que des expatriés Européens, ainsi que des Perses ayant étudiés en Europe, vont introduire ces pratiques¹⁴.

Il convient de rappeler que c'est durant le règne de Reza Shah (1921 – 1941) que le *royaume de Perse* fût rebaptisé *Iran* par un décret royal le 31 décembre 1934¹⁵. La terminologie utilisée

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Chehabi Houchang Esfandiari, « The Juggernaut of Globalization: Sport and Modernization in Iran », *The International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 19, no 2-3, 2002, p. 280

¹² *Ibid.*, p. 283

¹³ Rochard Philippe, *Op. Cit.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 276

¹⁵ Pironet Olivier, *Op. Cit.*

dans ce texte fait donc référence à cette rupture officielle, en adoptant les mots Perse et Iran respectivement d'après la période discutée. Notons aussi qu'à cette période, de vives critiques concernant la politique de modernisation autoritaire du gouvernement ont été émises par le clergé, en particulier par la personnalité influente de l'ayatollah Kâshâni. Cet individu jouera un grand rôle dans la nationalisation du pétrole obtenue par Mossadegh en 1951, et tout comme l'ayatollah Khomeyni à la veille de la révolution islamique, il faisait partie de ces orateurs qu'une grande partie de la population écoutaient avec attention¹⁶.

2.1) *L'éducation physique selon Varzandeh*

Au sein du *Dar-ol-Fonun* (maison des techniques), première institution d'études supérieures persane, fondée à Téhéran en 1851, on comptait en effet un nombre élevé d'enseignants européens¹⁷. Certains d'entre eux proposaient régulièrement des plages d'activités physiques à leurs élèves¹⁸. Des « jeux de balles » ont aussi été programmés par le révérend Samuel Jordan, lorsqu'il prit la direction du Lycée Alborz en 1898, dans le but d'inculquer la valeur de l'effort coopératif aux élèves¹⁹. Dès 1915, la gymnastique de Friedrich Ludwig Jahn's aurait été importée par un officier allemand et pratiquée par les soldats de l'armée perse²⁰.

Si l'histoire devait accorder à un seul autochtone le mérite d'avoir introduit les sports modernes dans l'actuel Iran, ce serait certainement à Mir Mehdi Varzandeh (ou Mehdi Khan)²¹. Né en 1880 dans l'actuelle province d'Azerbaïdjan, il passe un bon nombre d'année à Istanbul où il étudie dans une université militaire. Il y rencontre le fondateur de l'éducation physique moderne de l'Empire Ottoman, Selim Sirri Tarcan (membre du CIO en 1927), qui deviendra son mentor²². Orienté et encouragé par ce dernier, Varzandeh va étudier l'éducation physique à l'École Normale de Gymnastique et d'Escrime de Bruxelles. Quand il retourne en Perse, pendant la Première Guerre mondiale, Varzandeh retrouve un pays déchiré.

¹⁶ Dousti Morteza et al., *Op. Cit.*

¹⁷ <http://www.iranicaonline.org/articles/faculties-v>

¹⁸ Chehabi Houchang Esfandiar, *Op. Cit.*, p. 277

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Chehabi Houchang Esfandiar, «Varzandeh and modern physical education in Iran », in Devos Bianca et Werner Christoph, *Culture and Cultural Politics Under Reza Shah : The Pahlavi State, New Bourgeoisie and the Creation of a Modern Society in Iran*, Oxfordshire : Routledge, 2013, p. 55

²² *Ibid.*

En effet la majeure partie du territoire est occupée par des forces étrangères : la Grande-Bretagne et la Russie. Ces deux grandes armées se partagent la Perse en trois zones d'influences : le Nord pour les Russes, le Sud-Est pour les Britanniques, et une zone neutre ouverte aux forces voisines (convention anglo-russe de 1907)²³. Notons également qu'une révolution constitutionnelle a lieu de 1905 à 1911 et qu'elle conduit vers l'établissement d'un parlement. Malgré que ce mouvement révolutionnaire ouvre la voie à la modernisation, il affaiblit l'appareil du pouvoir. Varzandeh retrouve donc un royaume faible politiquement, dont l'économie a de sérieux problèmes, et une population meurtrie par les combats et la famine.

Après avoir été reçu par le Ministère de l'éducation en 1915, où il tente de convaincre les politiques de l'importance de l'éducation physique, Varzandeh passe quatre années à enseigner la gymnastique et l'escrime dans les écoles françaises de Téhéran²⁴. C'est finalement en 1919 que sa persévérante argumentation en faveur d'un programme national d'éducation physique convainc le ministre de l'éducation Ahmad Bader. En 1925, après un perfectionnement d'une année à l'École de Joinville, il est nommé inspecteur d'éducation physique des écoles supérieures de Téhéran par le gouvernement²⁵.

Le coup d'État de Reza Khan en 1921 – qui sera proclamé Shah de Perse cinq ans plus tard, et débutera ainsi la dynastie Pahlavi – va relancer les idées nationalistes et modernistes de la période de la révolution constitutionnelle, et va leur donner une dimension autoritaire. Pour ce nouveau régime, l'amélioration de la santé publique est une des priorités²⁶. C'est alors très naturellement que l'éducation physique va être jugé comme un outil propice à la sauvegarde de la santé de la population, et que les sports occidentaux deviennent un symbole de la modernité. Le gouvernement va donc promouvoir le sport en développant des infrastructures, et en imposant aux forces armées d'organiser régulièrement des compétitions sportives, plus particulièrement de football²⁷.

²³ Pironet Olivier, « Tempêtes sur l'Iran », dans « Manière de voir », *Le Monde diplomatique*, no 93, 2007, URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/93/PIRONET/15168>

²⁴ *Ibid.*, p. 62

²⁵ *Ibid.*, p. 63

²⁶ *Ibid.*, p. 279

²⁷ Dousti Morteza *et al.*, « Sport Policy in Iran », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 5, no. 1, 2013, pp. 153

2.2) Les réformes sportives de Thomas Gibson (1934-1938)

Au printemps 1934, sous la directive du ministre de l'éducation Ali Asghar Hekmat, l'Association Nationale d'Éducation Physique est fondée par des hommes d'État et des éducateurs persans. L'ANEP va alors employer Thomas R. Gibson, un récent diplômé de l'Université de Columbia, pour qu'il réorganise le sport dans le pays²⁸. Comme nous le verrons au chapitre III, ce personnage joue un rôle déterminant à la création du Comité national olympique iranien. Gibson va donc prendre la direction de l'ANEP, remplacer la gymnastique suédoise par des sports de compétitions comme le football ou le volleyball dans les écoles iraniennes, introduire et organiser le scoutisme en Iran²⁹. Jusqu'à ce qu'il quitte son poste en 1938, de nombreuses compétitions et équipes scolaires, de football surtout, auront ont été formés et mises en place³⁰.

Afin de synthétiser ce qui vient d'être énoncé, le cas du développement du football, qui est aujourd'hui le sport le plus populaire en Iran, illustre bien les différentes voies par lesquels les sports modernes ont été introduits dans le pays. D'après H. E. Chehabi, ces voies sont toutes liées à la modernisation. Il s'agit du domaine militaire, des établissements scolaires, et de l'industrie pétrolière³¹. Les paragraphes précédents ont relaté comment l'éducation physique moderne s'est développée à travers les écoles et l'armée, et comment des expatriés Européens, ainsi que des Perses ayant étudié en Europe, ont joué un rôle crucial dans sa propagation. Dans le cas du football en Iran, comme partout dans le monde, ce sont principalement les Britanniques qui ont transféré cette pratique. En effet, les employés de l'*Anglo-Persian Oil Company* (APOC), fondée en 1909, et qui deviendra plus tard le *British Petroleum* (BP), jouaient au football sous le regard de la population du Sud de l'Iran³². Peu à peu les jeunes iraniens ont créé leurs propres équipes. Il faut noter aussi le rôle des officiers Britanniques du *South Persia Rifles*, une force militaire qui a existé entre 1916 et 1921, qui ont présenté ce sport aux soldats iraniens, qui à leur tour l'ont propagé parmi la population³³. Ce sont d'ailleurs deux Britanniques résidant à Téhéran qui, en 1919, ont fondé une association

²⁸ Chehabi Houchang Esfandiari, *Op. Cit.*, 2013, p. 66

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ Chehabi Houchang Esfandiari, *Op. Cit.*, 2002, p. 278

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

de football, qui est vite passé sous le contrôle du royaume, et qui deviendra la *Fédération d'Iran de Football* affilié à la *FIFA* dès 1948³⁴.

3. L'IRAN DANS LE SPORT INTERNATIONAL DEPUIS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'*Opération Coutenance* marque la fin du règne de Reza Shah en 1941. Il s'agit d'une invasion militaire de l'Iran par les troupes britanniques et soviétiques. L'objectif de l'opération était de sécuriser les champs pétrolifères exploités par l'APOC, et garantir une route de ravitaillement vers l'URSS³⁵. L'annulation de la *Concession D'Arcy* (un accord d'exploitation du pétrole persan, signé par Willam Knox D'Arcy et Muzzafaredine Shah en 1909), était déjà une source de tension entre les tenants du pouvoir en Perse et ceux au Royaume-Uni au début des années 1930³⁶. Mais il semble aussi que les liens commerciaux qu'entretenait Téhéran avec le monde international, en particulier avec Berlin, inquiétaient suffisamment les Alliés pour qu'ils entreprennent une action armée afin de destituer Reza Shah, et d'ainsi assurer leur contrôle sur l'économie iranienne³⁷. Il est légitime de penser que ce sont pour ces raisons que son fils, Mohammad Reza Pahlavi, fût placé à la tête du pays en 1941, après l'invasion britanno-soviétique du territoire.

3.1) Mohammad Reza : un prince héritier sportif

En fait, le retour du prince héritier en 1936, avait déjà ravivé la flamme du sport moderne en Iran. Les cinq années précédentes passées à l'Institut *Le Rosey*, en Suisse, avait développé en Mohammad Reza un intérêt élevé pour le sport. Il était effectivement devenu capitaine des équipes de football et de tennis de son école³⁸. Le jeune prince a donc veillé personnellement à ce que les sports se développent en Iran ; les premiers championnats nationaux

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Chant Christopher, *The Encyclopedia of Codenames of World War II*, London : 1st Edition, p. 198

³⁶ Djalili Mohammad-Reza et Kellner Thierry, *Histoire de l'Iran contemporain*, Paris : La Découverte, 2017, p. 47

³⁷ *Ibid.*, p. 51

³⁸ Chehabi Houchang Esfandiari, *Op. Cit.*, 2002, p. 279

d'athlétisme, de football, et de natation furent établis en 1939³⁹. En prenant les commandes en 1941, et durant tout son règne, MRP va accorder beaucoup d'importance au sport national et international, y discernant les enjeux évidents tant sur le plan politique, idéologique que diplomatique.

Les actions du gouvernement en faveur du développement des sports modernes, ainsi que les efforts des associations et fédérations dans le sens de l'intégration au mouvement sportif international, vont mener à la création, en 1947, du NOCI. Les détails sur le processus de reconnaissance du Comité national olympique iranien par le CIO seront exposés dans le chapitre III de ce mémoire, mais nous pouvons déjà dire que la création du NOCI résulte de la volonté des Iraniens de participer aux Jeux Olympiques, comme nous le verrons, dès 1935.

3.2) Des JO de Londres en 1948 aux triomphes en football aux jeux asiatiques

En fait, le retour du prince héritier en 1936, avait déjà ravivé la flamme du sport moderne en Iran. Les cinq années précédentes passées à l'Institut *Le Rosey*, en Suisse, avait développé en Mohammad Reza un intérêt élevé pour le sport. Il était effectivement devenu capitaine des équipes de football et de tennis de son école⁴⁰. Le jeune prince a donc veillé personnellement à ce que les sports se développent en Iran ; les premiers championnats nationaux d'athlétisme, de football, et de natation furent établis en 1939⁴¹. En prenant les commandes en 1941, et durant tout son règne, MRP va accorder beaucoup d'importance au sport national et international, y discernant les enjeux évidents tant sur le plan politique, idéologique que diplomatique.

Les actions du gouvernement en faveur du développement des sports modernes, ainsi que les efforts des associations et fédérations dans le sens de l'intégration au mouvement sportif international, vont mener à la création, en 1947, du NOCI. Les détails sur le processus de reconnaissance du Comité national olympique iranien par le CIO seront exposés dans le chapitre III de ce mémoire, mais nous pouvons déjà dire que la création du NOCI résulte de la volonté des Iraniens de participer aux Jeux Olympiques, comme nous le verrons, dès 1935.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Chehabi Houchang Esfandiari, *Op. Cit.*, 2002, p. 279

⁴¹ *Ibid.*

Cet objectif est atteint en été 1948, lors de la XIV^{ème} Olympiade à Londres. Les trente-six athlètes iraniens concourent dans cinq des dix-sept sports qui composent le programme ; il s'agit du basketball, de la boxe, du tir, de l'haltérophilie et de la lutte⁴². L'Iran n'obtient qu'une médaille de bronze en haltérophilie, remporté par Jaffar Mohammad Salmassi dans la catégorie poids plume⁴³. Depuis les jeux d'été de 1948, les disciplines sportives où les Iraniens performant le plus performants sont la lutte, l'haltérophilie, et plus récemment, le taekwondo⁴⁴. L'influence des pratiques traditionnelles du *Zurkhâne* peut se ressentir dans ces résultats.

Une année après les Jeux de Londres, les Comités olympiques nationaux d'Asie se réunissent à Delhi et créent l'*Asian Games Federation* (AGF) qui va se charger d'organiser les jeux asiatiques⁴⁵. La première édition se déroule à New Delhi en 1951. Onze nations seulement participent à la compétition ; l'Afghanistan, l'Indonésie, le Japon, le Népal, Singapour, la Thaïlande, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, les Philippines et le Sri Lanka⁴⁶. Près de cinq cents athlètes se mesurent les uns aux autres en athlétisme, en haltérophilie, à la natation, au plongeon, au cyclisme, au football et au basketball⁴⁷. Ce sont les Japonais qui dominent de loin la compétition, les Indiens et les Iraniens se placent respectivement en deuxième et troisième position du tableau des médailles. Ce résultat va naturellement faire évoluer la place des sports en Iran, légitimant indirectement la politique de modernisation du Shah, renforçant le sentiment national de la population.

Notons aussi que les jeux de 1951 sont la première participation de l'équipe iranienne de football à une compétition internationale, et que les joueurs ont atteint la finale qu'ils ont perdue face à l'Inde⁴⁸. Cela répercute bien entendu positivement sur la popularité du football en Iran, qui vivra son avènement continental à la fin des années 1960. Lors de sa première participation à la Coupe d'Asie de football, en 1968, l'Iran est qualifié en tant que pays hôte⁴⁹.

⁴² The Organising Committee for the XVI Olympiad, *The Official Rapport of the Organising Committee for the XVI Olympiad*, London, 1948, pp. 541 – 547

URL : <https://digital.la84.org/digital/collection/p17103coll8/id/4954/rec/19>, consulté le 06 avril 2019

⁴³ <https://www.olympic.org/fr/londres-1948/halterophilie>, consulté le 06 avril 2019

⁴⁴ <http://www.olympic.ir/fr/halloffame/iranauxjeuxolympiques>, consulté le 11 avril 2019

⁴⁵ <http://www.ocasia.org/AboutUs/Index>, consulté le 07 avril 2019

⁴⁶ <http://www.ocasia.org/Game/Games>, consulté le 08 avril 2019

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ <http://www.rsssf.com/tables/asgames51.html>, consulté le 08 avril 2019

⁴⁹ <http://www.rsssf.com/tables/68asch.html>, consulté le 08 avril 2019

Les Iraniens vont commencer leur série de trois victoires finales consécutives lors de cette compétition ; ils seront donc champions d'Asie de 1968 à 1980⁵⁰. L'équipe nationale participera pour la première fois à la Coupe du monde *de football* en 1978, une année avant la révolution qui marquera le début d'une longue pause du sport iranien au niveau international⁵¹.

3.3) Le lutteur Gholam Reza Takhti comme héros national du Shah puis de la RI

Si les années 1950 marquent ainsi les débuts de l'Iran sur la scène sportive internationale, c'est aussi pendant cette période que le lutteur populaire Gholam Reza Takhti obtient la majorité de son palmarès⁵². Né en 1930 à Khâni Abad, un des nombreux quartiers miséreux qui forment le Sud de la capitale, son enfance est marquée par la pauvreté. Il commence la lutte durant son adolescence, quelque temps avant de quitter Téhéran pour le Khouzestan (province au Sud-Ouest du pays), où il travaille en tant qu'ouvrier. Âgé de 21 ans il obtient une médaille d'argent de lutte, lors de sa première expérience sportive internationale aux J.O d'Helsinki en 1952⁵³. Débute alors une série de victoires olympiques et mondiales qui va se terminer en 1962. Cet emblème du sport iranien est non seulement connu et apprécié pour ces titres de champion, mais aussi pour ses engagements politiques et sociaux. Takhti œuvre en faveur des plus démunis, notamment les victimes du tremblement de terre dévastateur près de la ville de Ghazvin en 1962⁵⁴. C'est aussi un sympathisant, puis un représentant, du mouvement nationaliste de Mohammed Mossadegh, un homme d'État qui va nationaliser l'industrie pétrolière iranienne, et s'opposer à l'ingérence des puissances impériales dans le pays, notamment les États-Unis et l'Angleterre. Takhti sera retrouvé mort dans sa chambre d'hôtel le 7 juin 1968 dans des circonstances restées mystérieuses. La version officielle avance le suicide, mais d'autres voix émettent l'hypothèse d'un assassinat commandité par le service de renseignement du Shah, le *SAVAK*⁵⁵. Fervent croyant, Gholam Reza Takhti sera, après la

⁵⁰ <http://www.rsssf.com/tablesa/asiachamp.html>, consulté le 08 avril 2019

⁵¹ <http://www.rsssf.com/tables/78q.html>, consulté le 08 avril 2019

⁵² Chehabi Houchang Esfandiar, *Takhti Golâm-Reza*, 2015, URL : <http://www.iranicaonline.org/articles/takhti-golam-reza>, consulté le 11 avril 2019

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

révolution de 1979, érigé par la République Islamique en symbole du combat contre l'oppression exercée par la monarchie.

3.4) L'apogée des Jeux asiatiques de Téhéran en 1974

Les premières années de la décennie 1970 sont marquées par une forte croissance économique, et par le renforcement militaire de l'Iran. Le pays du Shah conforte alors sa position de puissance mondiale et de pôle d'influence dans la région. Plusieurs événements vont changer la donne sur le plan des relations internationales : le retrait des Britanniques à l'Est de Suez et la crise pétrolière de 1973⁵⁶. Le premier va mener à l'émergence de trois nouveaux états dans le Golfe Persique : le Bahreïn, le Qatar et les Émirats arabes unis ; le second, qui suit la déclaration d'embargo de l'OPEP sur les États-Unis et la hausse de 70 % du prix du pétrole, va procurer à l'État de Mohammed Reza Pahlavi un enrichissement sans précédent qui va contribuer à sa montée en puissance⁵⁷.

C'est dans ce paysage politique et économique que Téhéran accueille les Jeux asiatiques en 1974. Le storytelling relatif au septième Jeux asiatiques va mettre en avant la déclaration des droits de l'Homme de Cyrus (550 – 529 av. J.-C-), faisant un parallèle entre cette philosophie humaniste et les valeurs olympiques⁵⁸. Pour la première fois de l'histoire, la compétition se déroule dans un pays du Moyen-Orient et voit se confronter la Corée du Nord et la Corée du Sud⁵⁹. D'autres faits vont aussi donner une dimension politique à ces jeux. En effet la République de Chine y participe après trente-sept années d'absence de toutes compétitions internationales, remplaçant le Taipei chinois (Taïwan actuel) avec qui le pays est en conflit. Il y a aussi la tension entre les pays arabes et Israël qui influera sur l'ambiance des Jeux et sur le comportement des athlètes qui vont éviter jusqu'à la poignée de main sur le podium⁶⁰. Malgré cela, et malgré les craintes du COJ et du CIO relatives aux attentats de Munich deux années auparavant, les jeux se déroulent très bien, marquant les esprits par la qualité de l'organisation

⁵⁶ Djalili Mohammad-Reza et Kellner Thierry, *Op. Cit.*, p. 69

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Amirtash Alo-Mohammad, « Iran and the Asian Games : The Largest Sports Event in the Middle East », *Sport in Society*, vol. 8, no. 3, 2005, p. 459

⁵⁹ *Ibid.*, p. 449

⁶⁰ *Ibid.*, p. 453

et des infrastructures⁶¹. Cet événement va évidemment conforter et embellir l'image de Mohammed Reza Pahlavi au niveau international, donnant un élan de développement au sport iranien, notamment en matière de management et de diversification des pratiques sportives.

3.5) L'impact de la révolution de 1979

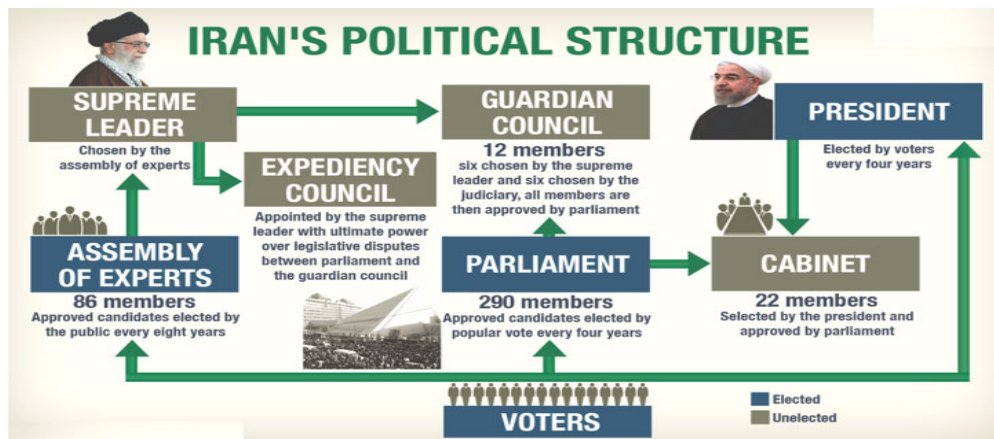
Dès la révolution de 1979, jusqu'à la fin de la guerre qui a suivi, l'Iran s'est écarté des compétitions internationales. Le chapitre V traitera de la relation entre le CIO et les nouveaux représentants de l'olympisme iranien durant cette période. Dès la fin du conflit avec l'Irak en 1988, la R.I. d'Iran va revenir sur la scène sportive internationale à l'occasion des Jeux de la XXIV^{ème} Olympiade à Séoul.

Avec la mort de l'ayatollah Khomeyni en 1989, le président Khamenei va prendre la fonction de Guide suprême, la présidence sera assurée par Hashemi Rafsandjani jusqu'en 1997. Le sport féminin va fortement se développer en Iran durant cette période. Une des figures clés de ce développement se nomme Faezeh Rasfandjani, la fille du président. Le népotisme traditionnel des familles royales ne va évidemment pas disparaître avec le nouveau régime. Usant de sa position, Faezeh Hashemi Rafsanjani va œuvrer pour le droit des femmes en Iran, notamment en légalisant les sports olympiques féminins, les rendant compatibles avec les lois islamiques⁶². Elle va aussi être déterminante dans la création des *Muslim Women's Olympic Games* qui vont se dérouler à Téhéran de 1993 à 2005⁶³.

⁶¹ *Ibid.*, p. 455

⁶² Steel Jenny et Richter-Devroe Sophie, « The Development of Women's Football in Iran. A Perspective on the Future for Women's Sport in the Islamic Republic », *Iran*, vol. 41, no. 1, 2003, p. 317

⁶³ *Ibid.*, p. 317



<http://jworldtimes.com/jwt2015/magazine-archives/jwt2017/jun2017/political-system-of-iran/>

4. PIERRE DE COUBERTIN ET LA CRÉATION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Les progrès en termes de transport, le développement industriel, la rationalisation progressive des modes de croyance, ou encore l'expansion territoriale des empires coloniaux en concurrence, sont des éléments qui caractérisent l'Europe du XIX^{ème} siècle. Avec le départ d'une partie du peuple du vieux continent vers les pays dits neufs, et les démarches de « pacification » de l'Europe coloniale, la seconde moitié du siècle voit l'avènement des États-Nations, et par conséquent la formation de l'identité nationale. C'est dans ce contexte de développement du libre-échange et d'enracinement du système des dominants sur les dominés, que Pierre De Coubertin va rénover les jeux antiques sous une forme moderne et créer le CIO.

4.1) Brève biographie du rénovateur des jeux

Il n'est évidemment pas possible de décrire la complexité de l'identité d'un individu en quelques lignes. Néanmoins, la présentation générale de Coubertin comporte aujourd'hui des termes tels que pédagogue, humaniste, misogyne, démocrate, élitiste, patriote, internationaliste, raciste, ou encore colonialiste. Ces notions, dont certaines semblent être contradictoires, peuvent fournir une explication harmonieuse de l'idéologie de Coubertin, selon leur définition et en considérant l'évolution de la pensée d'un individu le long d'une vie. L'histoire retient très certainement son talent en matière de relations publiques⁶⁴. La littérature dédiée à l'œuvre et à

⁶⁴ Chappelet Jean-Loup, *Le système olympique*, Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 1991, p. 10

la vie de Coubertin est très volumineuse, mais comme le souligne Patrick Clastres, elle tombe bien souvent dans le piège de l'analyse monolithique de sa pensée⁶⁵. Évitions de faire la même erreur !

Né à Paris le 1^{er} janvier 1863, Coubertin étudie dans un collège Jésuite avant de suivre une formation militaire à Saint-Cyr, puis d'entamer des études de droits et de science politique qu'il ne terminera pas⁶⁶. Aristocrate de pure souche, Coubertin commence à forger sa pensée lors de ses voyages en Angleterre dès l'âge de vingt ans. Ce qu'il découvre de l'autre côté de la Manche le persuade que la puissance britannique repose sur la pratique du sport dans les *publics schools*, et qu'*a contrario* la difficulté française résulte en grande partie de l'absence d'éducation sportive des élites⁶⁷. Influencé par des intellectuels tels que Thomas Arnold ou Frédéric Le Play, les idées de Coubertin vont le mener à écrire son premier livre (*L'éducation en Angleterre*, 1888) et à enchaîner les conférences. Lors de la mise en place de l'école primaire obligatoire et gratuite en France (dès 1881), Coubertin œuvre pour introduire des séances d'exercices physiques dans le système éducatif français⁶⁸. Suite au financement et à l'organisation d'un Congrès des exercices physiques, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1889, il est chargé par le ministre de l'instruction publique d'étudier le système éducatif des États-Unis⁶⁹. Son parcours jusqu'en 1890, année où il devient secrétaire général de l'*Union des sociétés françaises de sports athlétiques*, lui apporte les bases idéologiques et relationnelles de son futur édifice.

On ne peut réellement savoir d'où lui est venue l'idée de rénover les jeux antiques. Il semble néanmoins, selon J. L. Chappelet, que la rencontre de Coubertin avec William Penny Brookes en octobre 1890 ait été déterminante dans son œuvre⁷⁰. Ce dernier, fondateur de l'*Olympian Society*, organisait chaque année des compétitions athlétiques à Much Wenlock dès le milieu du XIX^{ème} siècle⁷¹. Coubertin a eu l'occasion d'assister à l'édition de 1890, ce qui l'aurait influencé dans son entreprise.

⁶⁵ Clastres Patrick, *Les valeurs du sport selon Pierre de Coubertin*, avril 2017, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=sFJZ0ZMSpFs&t=211s>, consulté le 25.04.19

⁶⁶ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*, p. 12

⁷⁰ *Ibid.*, p. 13

⁷⁰ *Ibid.*, p. 13

⁷¹ *Ibid.*

4.2) La création du CIO en 1894

Le 25 novembre 1892, lors d'un discours à la Sorbonne et à l'occasion d'une conférence sur l'histoire des exercices physiques, Pierre de Coubertin évoque pour la première fois l'idée de rétablir les JO⁷². Déterminé à concrétiser l'idée, soutenu par son réseau en Angleterre et aux États-Unis, Coubertin organise un congrès international consacré à l'amateurisme, où il débat au sujet de la faisabilité d'une rénovation des jeux antiques et de l'opportunité que cela représente. Le congrès s'ouvre le 16 juin 1894 dans un amphithéâtre de la Sorbonne. Une douzaine de nations, essentiellement européennes mis-à-part les États-Unis, sont représentées par environ quatre-vingts délégués⁷³. Cet événement est l'occasion pour Coubertin de diffuser son projet, de débattre des enjeux organisationnels d'un tel événement, mais surtout de mettre en place un Comité international qui sera chargé de rétablir les jeux. Le dernier point du programme du congrès concerne effectivement la nomination d'un tel Comité⁷⁴. C'est ainsi que le 23 juin 1894, le congrès approuve le rétablissement des jeux, fonde le CIO, et décide que les premières éditions se dérouleront à Athènes en 1896, et à Paris en 1900. Coubertin assure la fonction de secrétaire général du CIO jusqu'aux premiers jeux d'Athènes. Il en devient ensuite le président jusqu'en 1925⁷⁵. Les dernières années de la vie de Pierre de Coubertin sont caractérisées par des difficultés financières et par un détachement du mouvement olympique. Dès la fin de son mandat présidentiel, il cessera effectivement d'assister aux jeux. Il meurt le 2 septembre 1937 à Genève, d'un arrêt cardiaque⁷⁶.

L'œuvre de Coubertin, reflet de sa pensée, est dans une certaine mesure conditionnée par son contexte et évolue avec son époque. Notons qu'il demeure incompris par nombre de ses contemporains. Comme le relève Patrick Clastres, ses écrits ont tendance à justifier son action : « *il est incompris lorsqu'il lance sa campagne en faveur du sport dans les établissements d'enseignement secondaire français à compter de 1888, incompris lorsqu'il fait sa proposition de rétablir les JO en 1892* »⁷⁷. L'échec des JO de Paris en 1900, qui sont en quelques sortes remplacés par les compétitions sportives de l'Exposition universelle, de même que sa fin de vie difficile, illustrent bien les difficultés de Coubertin à convaincre ses contemporains.

⁷² *Ibid.*, p. 14

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*, p. 15

⁷⁵ *Ibid.*, p. 17

⁷⁶ *Ibid.*, pp. 18-19

⁷⁷ Clastres Patrick, *Les valeurs du sport selon Pierre de Coubertin*, avril 2017, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=sFJZ0ZMSpFs&t=211s>, consulté le 25.04.19

4.3) L'olympisme au début du XX^{ème} siècle

À partir des jeux de Londres de 1908 jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, la marginalité idéologique de Coubertin va se traduire par la justification continuelle de son projet dans ses écrits. C'est à cette période qu'il théorise l'olympisme, terme qu'il n'utilise pour la première fois qu'en 1911-1912⁷⁸.

Avant cela, c'est le concept de « l'idée olympique » qui est développé. C'est-à-dire que le développement et la théorisation d'une « idée » olympique ont abouti à la création du concept d'olympisme. Dans un discours prononcé à Londres en 1908, Coubertin évoque cette notion : « *L'idée olympique, c'est, à nos yeux, la conception d'une forte culture musculaire appuyée d'une part sur l'esprit chevaleresque, ce que vous appelez ici (en Grande-Bretagne) si joliment le « fair play » et, de l'autre, sur la notion « esthétique », sur le culte de ce qui est beau et gracieux* »⁷⁹. L'olympisme de Coubertin et de ses partisans contemporains participerait donc à la valorisation ainsi qu'à la définition de la beauté corporelle et de celle « du geste », particulièrement chez la jeune élite visée par l'éducation sportive. Cette « culture musculaire » permettrait de diffuser des valeurs libérales, comme la compétitivité, ou morales, comme le respect des règles, évoquées par Coubertin à travers les termes « *esprit chevaleresque* » et « *fair play* ». En effet, il définit l'olympisme comme « *un état d'esprit issu d'un double culte : celui de l'effort et celui de l'eurythmie, le goût de l'excès et le goût de la mesure combinés* »⁸⁰ qui préserverait le monde moderne des « *périlleuses déchéances* » qui le menace, en constituant « *une école de noblesse et de pureté morales* »⁸¹. Notons aussi que pour lui, l'olympisme doit servir à fabriquer l'homme viril, le conquérant. En cela, il exclue de son projet les femmes et les peuples colonisés.

Lors d'un symposium organisé à l'occasion du centième anniversaire de la présence du CIO à Lausanne, Nicolas Bancel synthétise pertinemment l'olympisme de Coubertin en ces mots : « *Coubertin croit au pouvoir de transformation, par une forme d'acculturation sportive, des nations et des cultures (...). Pour lui, le sport d'origine britannique est le vecteur d'une*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ De Coubertin Pierre, *Discours prononcé à Londres le 24 juillet 1908*, in Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, p. 27

⁸⁰ De Coubertin Pierre, *Lettre olympique du 26 octobre 1918*, in *Ibid.*

⁸¹ De Coubertin Pierre, *Message adressé d'Olympie « à la jeunesse sportive de toute les nations » lors de l'inauguration du monument au rétablissement des jeux le 17 avril 1927*, in *Ibid.*

nouvelle formation des élites, où qu'elle se trouve (...). Ces élites vont, d'après lui, tendre à adhérer inconsciemment aux valeurs libérales, concurrentielles et ouvertes que portent les sports modernes (...). L'olympisme est alors une machine qui ne peut avoir qu'une ambition mondiale, qui est nécessairement appelé à conquérir le monde (...). Cette ambition est doublement articulée : d'une part préserver les ordres sociaux et politiques internes des nations, comme l'ordre des puissances sur le plan géopolitique, et d'autre part, transformer les sociétés dans le sens des valeurs libérales prônées par le sport »⁸². On retrouve ici l'idée de pacification tant mise en avant par Coubertin. Une pacification dans le sens d'une fortification du système des dominés sur les dominants, mais aussi dans le sens d'une entente entre dominants. Le sport comme vecteur du libéralisme dans les sociétés est aussi exposé.

1. L'ORGANISATION OLYMPIQUE

Les jeux modernes sont le fruit de l'effort organisationnel de plusieurs entités pilotées ou liées au CIO : l'administration du CIO, les organes du CIO, les COJO, les CNO, les FN, les FI, les athlètes olympiques et les volontaires. On dénombre aussi d'autres parties prenantes des jeux ayant une présence ou une absence suivant la période historique. Comme nous le verrons, les années 1980 représentent une rupture dans l'histoire des jeux modernes. Avec la fin de l'amateurisme, les catégories d'acteurs liées au mouvement olympique vont évoluer. Ainsi, le système olympique est relié aujourd'hui aux parties prenantes suivantes : les médias, les gouvernements, les sponsors, les ligues sportives professionnelles, des organisations reconnues liées au sport (comme le Tribunal arbitral du sport), ou encore quelques ONG⁸³.

5.1) Statut juridique et siège du CIO

À sa fondation, le Comité international olympique a la forme d'un club dont la quinzaine de membres de nationalités différentes ont été choisis par Coubertin. La plupart d'entre eux,

⁸² Bancel Nicolas et Clastres Patrick, *De l'administration à la gouvernance olympique : défis pour notre siècle. Le CIO et la gestion des grandes crises du 20^{ème} siècle*, conférence du 25 juin 2015, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=EE9diXTypPQ>, consulté le 25.04.19

⁸³ Ferrand Alain, Chappellet Jean-Loup et Séguin Benoît, « Chapitre I : Le système olympique », *Le marketing olympique. Co-crédation de valeur entre acteurs*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 2012,

aristocrates et éducateurs ayant un pouvoir d'influence sur leurs gouvernements respectifs, n'étaient pas présents au congrès de 1894⁸⁴. Alors que la guerre bat de plein fouet en Europe, le siège du CIO est transféré de Paris, précisément du domicile de Coubertin, à Lausanne en 1915. C'est à ce moment que débutent les interrogations relatives au statut juridique de l'organisation ; questions qui ne trouveront de réponses concrètes et stables que soixante-six années plus tard. Effectivement, dès 1981, le Conseil fédéral suisse accorde au CIO le statut d'organisation internationale non gouvernementale, sous la forme d'une association à but non lucratif dotée de la personnalité juridique⁸⁵. Le CIO se place alors juridiquement entre le droit suisse et le droit international.

5.2) La Charte olympique

La Charte olympique contient les règles qui régissent le CIO et le fonctionnement du mouvement olympique, ainsi que les règlements propres aux jeux et les modalités d'organisation. Ce document est rédigé par le CIO. Le texte n'a cessé de subir des modifications, suppressions ou ajouts d'articles, des origines du mouvement olympique à aujourd'hui. Objet de débat entre CIO et gouvernements, ou entre CNO et CIO, la Charte olympique est quelque part le reflet des évolutions périodiques de l'histoire. La violation de ce document a été par exemple évoquée par les CNO du bloc de l'Est pour boycotter les JO de Los Angeles en 1984⁸⁶.

5.3) Les membres du CIO

Les membres du Comité sont cooptés. C'était déjà le cas en 1894 quand Coubertin a nommé la quinzaine de membres, c'est encore le cas aujourd'hui. Il s'agit d'un processus de recrutement qui se distingue par le fait que ce sont des membres qui présentent les possibles nouveaux adhérents. C'est la commission exécutive du CIO qui dresse la liste des potentiels nouveaux membres. Cette liste sera soumise au vote lors des sessions. Le principal avantage de la

⁸⁴ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, p. 15

⁸⁵ Arrêté du Conseil fédéral du 8 juillet 1981, in Gillon Pascal, « Une lecture géopolitique du système olympique », *Annales de géographie*, vol. 4, no. 680, 2011, p. 438

⁸⁶ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, pp. 66 – 74

cooptation est le fait d'assurer un certain contrôle sur les membres du CIO, en s'assurant qu'ils soient défenseurs de l'olympisme plutôt que défenseurs de leur nation. En d'autres termes, les membres du CIO représentent les intérêts de l'organisation olympique internationale dans leur pays, et non les intérêts de leur nation au sein du CIO. C'est une manière d'assurer l'indépendance de l'organisation, notamment contre l'ingérence des gouvernements. Notons que cette volonté de contrôle des membres et d'indépendance vis-à-vis des gouvernements par la cooptation, n'est en pratique pas aussi évidente, comme l'illustrent l'influence nazie d'avant-guerre et américaine d'aujourd'hui.

À l'heure actuelle, le CIO compte nonante-cinq membres actifs, quarante-quatre membres honoraires, deux membres d'honneur, deux présidents d'honneur et un président⁸⁷. Sur ces cent quarante-quatre membres, il n'y a que trente-trois femmes dont la grande majorité a été coopté à partir des années 2000. Les membres se réunissent en assemblée générale en principe chaque année, à l'occasion de ce qui est appelé « session », pour prendre les décisions importantes, discuter de l'organisation des prochains JO, de l'intégration de nouveaux CNO, ou pour élire des nouveaux membres ou le président. La présence régulière aux sessions est d'ailleurs la seule obligation concrète des membres, qui risquent d'être radié en cas d'absences répétées⁸⁸. A l'origine, les membres l'étaient à vie. Mais dès la session de 1966, l'âge de la retraite est fixé à 72 ans, puis cette limite d'âge est repoussée à 75 ans lors de la session de 1984. Les « retraités olympiques » demeurent néanmoins membres honoraires, et ont ainsi la possibilité d'assister aux sessions mais sans avoir le droit de vote⁸⁹.

5.4) La commission exécutive

Le principal et le plus ancien organe du CIO est la commission exécutive. Sa création en 1921 aurait été à l'origine proposée par Coubertin afin que la commission le substitue dans ses fonctions durant son absence le temps d'un voyage qu'il projetait⁹⁰. Les membres de la commission exécutive sont aujourd'hui élus lors des sessions de l'assemblée générale pour une durée de quatre ans, et constitueraient une sorte de gouvernement collégial qui limiterait le

⁸⁷ <https://www.olympic.org/fr/liste-des-membres-du-cio>, consulté le 17 juin 2019

⁸⁸ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, p. 47

⁸⁹ *Ibid.*, pp. 47-48

⁹⁰ *Ibid.*, p.38

pouvoir présidentiel. Les réunions de la commission ont lieu à la demande du président ou à celle de la majorité de ses membres, en moyenne quatre à cinq fois par année⁹¹. Constituée du président, de quatre vice-présidents et de dix autres membres, elle assure les fonctions suivantes : « veiller au respect de la charte olympique ; présenter à la session un rapport sur toute proposition de modification de règle ou de texte d'application ; assumer la responsabilité suprême de l'administration du CIO ; approuver l'organisation interne du CIO, son organigramme et tous les règlements intérieurs relatifs à son organisation ; être responsable de la gestion des finances du CIO et préparer un rapport annuel ; soumettre à la session du CIO les noms des personnes dont elle recommande l'élection au sein du CIO ; conduire la procédure d'acceptation et de sélection des candidatures à l'organisation des Jeux Olympiques ; créer et attribuer les distinctions honorifiques du CIO ; établir l'ordre du jour des Sessions du CIO ; nommer le directeur général sur proposition du président ; édicter toutes les dispositions nécessaires à la bonne mise en œuvre de la charte olympique et à l'organisation des JO, sous la forme qu'elle estime la plus appropriée (codes, règlements, normes, directives, guides, instructions) ; organiser des réunions périodiques avec les FI et les CNO, au moins une fois tous les deux ans ; exécuter toutes les autres tâches qui lui sont assignées par la session »⁹². La commission exécutive a donc un pouvoir considérable au sein du CIO. Dirigée par le président, ce dernier a en réalité et par conséquent aussi un pouvoir non négligeable.

5.5) Les présidents du CIO

En cent vingt-cinq ans d'existence, c'est-à-dire de sa création en 1894 jusqu'à aujourd'hui, le CIO compte seulement neuf présidents. On constate que le principe de la présidence d'une durée de quatre années, rédigée dans les premiers statuts par Coubertin lui-même, n'a jamais été respecté⁹³.

Le premier d'entre eux, Vikelas Demetrius, un écrivain grec qui d'après Coubertin étaient tout à fait étrangers « aux choses du sport », préside l'organisation à partir des JO d'Athènes de 1894 jusqu'à 1896⁹⁴. C'est ensuite Coubertin qui prend le relai de 1896 à 1925, près de trente

⁹¹ Ferrand Alain, Chappelet Jean-Loup et Séguin Benoît, *Op. Cit.*

⁹² <https://www.olympic.org/fr/commission-executive>, consulté le 20 juin 2019

⁹³ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, p. 35

⁹⁴ *Ibid.*, p. 15

années de présidence. En fait lors de sa réélection pour une durée de dix ans en 1907, le contexte conflictuel de la Première Guerre mondiale, ainsi que ses obligations vis-à-vis du gouvernement français l'empêche de se retirer. Coubertin nomme alors Godefroy de Blonay, son ami suisse et membre du CIO, président par intérim. Dès la fin de la Guerre de 14 – 18, le rénovateur reprend son mandat qui va durer jusqu'en 1925. Il préside donc l'organisation des jeux d'Anvers en 1920 et de Paris en 1924. Sa carrière au sein du CIO se termine ainsi par l'imposition de la capitale française comme ville hôte en 1924, mais aussi par le choix d'Amsterdam pour les jeux de 1928⁹⁵.

Pierre de Coubertin a l'habitude d'organiser irrégulièrement des congrès qui rassemble une plus large audience que l'assemblée du CIO. L'objectif de ces congrès est de discuter de sujets propres aux champs d'actions du rénovateur, c'est-à-dire entre autres es règlements olympiques, des exercices physiques et de la pédagogie. C'est à l'occasion du congrès de Prague en 1925 que le comte de Baillet-Latour est élu président du CIO par ses membres, et que Coubertin est nommé président d'honneur à vie⁹⁶.

Henri de Baillet-Latour, membre du CIO dès 1903, est le fondateur du CNO belge en 1904. Son rôle apprécié dans l'organisation des jeux d'Anvers en 1920, a semble-t-il joué en sa faveur lors de l'élection présidentielle. Il assure sa fonction de président durant deux mandats, à savoir de 1925 à 1942, soit jusqu'à son décès. On peut retenir que c'est lui qui a ouvert dans une moindre mesure la compétition à la gent féminine et qu'il a attribué l'organisation des jeux pour la première fois de l'histoire à des villes extra-européennes : Lake Placid pour les jeux d'hiver et Los Angeles pour ceux d'été en 1932. C'est aussi lors de son deuxième mandat que les jeux de 1936 sont tenus dans la capitale allemande, et que le président du CNO des États-Unis États-Unis, Avery Brundage, est coopté par le CIO suite à la campagne américaine de boycott des JO de Berlin. Le comte de Baillet-Latour décède le 6 janvier 1942, laissant la direction du CIO à J. Sigfrid Edström qui est alors vice-président de la commission exécutive⁹⁷.

Ingénieur et athlète suédois, Edström préside le CIO de 1946 à 1952. Dès le début du XX^{ème} siècle, c'est l'un des administrateurs les plus actif dans le mouvement sportif suédois : il dirige notamment la délégation de son pays à tous les JO de 1908 à 1936, exception faite pour les jeux de 1912 à Stockholm dont il est l'un des organisateurs. C'est d'ailleurs cette année qu'il fonde

⁹⁵ *Ibid.*, pp. 35 – 36

⁹⁶ *Ibid.*, pp. 36 – 37

⁹⁷ *Ibid.*, pp. 37 – 38

la Fédération internationale d'athlétisme amateur (IAAF) qu'il préside jusqu'en 1946. Edström est coopté par le CIO en 1920, est nommé membre de la commission exécutive en 1921 (où il représente officieusement les FI), puis en devient le vice-président en 1931⁹⁸. En septembre 1946, le CIO se réunit pour la première fois après le début de la Deuxième Guerre. C'est à cette occasion qu'Edström prend la présidence de l'organisation et que Brundage devient premier vice-président de la commission exécutive. Durant son mandat, il instaure annuellement des réunions entre les FI et la commission exécutive. Lors de ses six années de présidence, Edström fait entre autres admettre l'Iran et l'Union soviétique dans le mouvement olympique alors qu'il échoue à le faire pour la République populaire de Chine gouverné par Mao, et son administration coopte quarante-huit nouveaux membres dont Lord Killanin. Il se retire de sa fonction après les jeux de 1952 à Helsinki, ville dans laquelle se déroulera l'élection du président suivant⁹⁹.

L'élection de Brundage en 1952 illustre bien l'influence des politiques sur le CIO. En effet, son rival lors de ce vote de succession, Lord David Burghley, président de l'IAAF depuis 1946 et triple médaillé olympique, a le soutien des aristocrates européens mais surtout des membres des pays communistes qui ne souhaitent pas voir un américain présider l'organisation. Au bout de vingt-cinq tours de vote, c'est finalement Avery Brundage qui est élu. Il sera président du CIO pendant vingt ans, soit de 1952 à 1972¹⁰⁰. Tout comme Edström, Brundage est ingénieur de formation. Athlète confirmé, *self-made man* qui s'enrichit considérablement en peu de temps en fondant sa société de construction, il préside l'Union athlétique amateur des États-Unis durant sept mandats, ainsi que l'USOC (CNO des États-Unis) pendant vingt-cinq ans (1929-1953). On lui doit aussi la fondation et l'organisation des jeux panaméricains. Comme évoqué antérieurement, il est coopté par le CIO en 1932, puis est nommé vice-président du comité exécutif en 1945 avant d'être président de l'organisation. À la fin de son mandat, on lui donne le titre de président d'honneur à vie, soit jusqu'en 1975¹⁰¹. Brundage demeure jusqu'aujourd'hui le seul non européen à avoir été à la tête du CIO. Les sessions sont, sous sa présidences, organisées dans des villes inédites, notamment à Téhéran en 1967. Il instaure aussi des réunions régulières entre les CNO et la commission exécutive qui s'ouvre à des membres de tous les continents¹⁰². Il termine son dernier mandat présidentiel très difficilement : les JO

⁹⁸ <https://www.olympic.org/fr/a-propos-cio-mouvement-olympique>, consulté le 20 juin 2019

⁹⁹ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, pp. 39 – 41

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 41

¹⁰¹ <https://www.olympic.org/fr/a-propos-cio-mouvement-olympique#presidents>, consulté le 30 juin 2019

¹⁰² Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, p. 42

de Munich en 1972 sont caractérisés par la menace de boycott des pays africains en conflit avec la Rhodésie jugée sécessionniste, mais surtout par la prise d’otage des athlètes israéliens.

En se retirant du CIO en 1972, Brundage laisse une organisation beaucoup plus mondialisée que lors des décennies précédentes. Son successeur, Lord Killanin, va devoir gérer des difficultés inédites pour l’institution. Sa présidence marque un tournant dans l’histoire du mouvement olympique : il débute la capitalisation surprenante du CIO¹⁰³.

Né à Londres en 1914, Michael Morris, troisième baron Killanin, étudie à Eton dans une célèbre *public school* avant d’être admis à Cambridge. Journaliste de métier et producteur de cinéma, il préside le CNO irlandais dès 1950. Quand il est coopté en 1952 par le CIO, il en est un des plus jeunes membres. Élu à la présidence à la veille des jeux de Munich en 1972, il dirige l’institution pendant huit ans, soit jusqu’en 1980¹⁰⁴. Le CIO de Killanin est sévèrement troublé par des événements politiques et des difficultés économiques. Les années 1970 voient en effet les débuts des boycotts d’envergure des jeux. Les JO de Montréal en 1976 constitue le premier boycott considérable avec trente-cinq pays absents : à la veille des jeux, presque tous les pays africains et arabes se retirent pour protester contre la participation de la Nouvelle-Zélande. Lors de ses mêmes jeux, Pékin réussit à mettre la pression au gouvernement canadien qui interdit l’entrée des athlètes de Taïwan dans son territoire. Suite au désastre des JO de Montréal, l’UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture) tente de s’approprier la direction du mouvement sportif mondial : un accord entre le CIO et l’UNESCO est finalement signé au début des années 1980. Les deux éditions suivantes – JO de Moscou en 1980 et JO de Los Angeles en 1984 – sont aussi le théâtre de tensions politiques, notamment entre Américains et Soviétiques¹⁰⁵.

Ainsi les années Killanin vont voir une politisation accrue du mouvement olympique. Sous sa présidence, le CIO voit son budget passer d’environ deux millions à plus de quarante-cinq millions de dollars. C’est en effet à Killanin que revient l’enrichissement spectaculaire de l’institution. Les chaînes de télévision, essentiellement américaine, sont à la base de cette capitalisation : les droits de diffusion télévisuelle de la compétition sont de plus en plus onéreux et contribuent ainsi au développement des ressources financières du CIO¹⁰⁶. Rappelons que c’est sous la présidence de Lord Killanin que Téhéran accueille les jeux asiatiques en 1974.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 137

¹⁰⁴ <https://www.olympic.org/fr/a-propos-cio-mouvement-olympique#presidents>, consulté le 30 juin 2019

¹⁰⁵ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, pp. 137 - 147

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 147

C'est également sous sa présidence que la Révolution islamique fait tomber le régime du Shah MRP.

Coopté membre du CIO en 1966, Juan Antonio Samaranch, industriel bourgeois catalan et conseiller municipal chargé des sports sous le régime de Franco, devient membre de la commission exécutive en 1970, puis en est nommé vice-président de 1974 à 1978, pour finalement accéder à la fonction présidentielle du CIO en 1980 pour une durée de vingt et un an, soit jusqu'en 2001. Parallèlement à ses activités au sein de la commission exécutive, il devient ambassadeur d'Espagne à Moscou de 1977 à 1980¹⁰⁷.

L'arrivée de Samaranch à la tête de l'institution va révolutionner le mouvement olympique. Dès le début de son mandat, le septième président du CIO décide de démissionner de son poste d'ambassadeur pour s'installer à Lausanne où il travaille dans son bureau au château de Vidy. Samaranch est ainsi le premier dirigeant élu du CIO à assurer sa fonction à plein temps. Le principe associatif veut que le poste de président soit dépourvu de salaire. Tout laisse à penser qu'il vivait donc sur la base de sa fortune personnelle et sur les frais de représentations assurés sans limites par le CIO. Il se fixe d'ailleurs comme objectif de visiter tous les CNO et de rencontrer dans la mesure du possible les responsables politiques des pays. Sa première tâche est d'organiser le prochain congrès olympique qui se déroule à Baden-Baden en 1981. Ce Congrès est le plus vaste de tous ceux organisés jusque-là et regroupe les membres du CIO au complet, des délégués des CNO et des FI, des observateurs, mais aussi des athlètes et des entraîneurs. C'est lors de cet événement que la question du dopage a été soulevée pour la première fois¹⁰⁸. Les avantages de la commercialisation et de la médiatisation, ainsi que l'amateurisme ont été débattus. Selon Jean-Loup Chappelet, ces trois sujets (dopage, commercialisation et amateurisme) « vont être au centre des préoccupations de la présidence Samaranch »¹⁰⁹.

Le septième président fait construire à Lausanne le nouveau siège du CIO de même que le musée olympique. Il va conclure de nombreux accords avec les organismes de l'ONU tels l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ou encore le Programme des

¹⁰⁷ <https://www.olympic.org/fr/a-propos-cio-mouvement-olympique#presidents>, consulté le 01 juillet 2019

¹⁰⁸ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, pp. 190 – 193

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 194

Nations unies pour le développement (PNUD)¹¹⁰. Tous ces efforts visant à conclure des accords avec des organismes de l'ONU semblent avoir comme objectif d'éliminer la concurrence potentielle des organisations voulant gouverner le sport mondial. Samaranch fait supprimer le passage de la Charte olympique stipulant que les jeux sont non lucratifs. Cela va permettre au CIO d'être plus transparente sur la commercialisation de ses produits, mais surtout d'augmenter considérablement le budget grâce aux sponsors¹¹¹. Le changement le plus important opéré par Samaranch reste très certainement la fin de l'amateurisme aux JO.

¹¹⁰ Gillon Pascal, *Op. Cit.*, p. 441

¹¹¹ Chappelet Jean-Loup, *Op. Cit.*, pp. 203 – 204

CHAPITRE II – SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

1. LA PROBLÉMATIQUE

Maintenant que le cadre et le contexte global du sujet sont posés, que les deux grandes thématiques que sont l'histoire des sports modernes iranien et celle du CIO ont été exposées de manière synthétique, il convient d'exprimer clairement la problématique de ce mémoire. La question de départ était la suivante : comment le Comité international olympique a-t-il géré le changement de régime survenu en Iran suite à la Révolution islamique de 1979 ?

L'analyse de cet objet va nous éclairer sur la gestion de cette crise par la diplomatie sportive (dont le CIO est la principale institution, ou du moins la plus ancienne). La révolution de 1979 a de lourds effets sur les relations entre l'Iran et la communauté internationale, en particulier l'épisode de la prise d'otage de l'ambassade américaine de Téhéran par des étudiants. Cependant, l'écroulement du régime de Mohammad Reza Shah n'illustre qu'un dixième d'une histoire commune de près d'un siècle.

Au fil des lectures et de la classification des sources dont nous disposons, force était de constater que cette seule interrogation ne peut refléter avec exactitude la direction globale de ce travail. En effet, le développement de celle-ci s'articule autour de trois étapes : la dissolution du CNO du Shah, l'élection de nouveaux membres du CNO post-révolution, et la validation des statuts de ce dernier par le CIO. Ces points importants seront évidemment traités, mais ne constituent pas réellement l'ossature de cette recherche. (Peut-on d'ailleurs parler de « gestion » de crise de la part du CIO ? Ne devrait-on pas plutôt réfléchir en termes d'absorption de crise ?)

Notre problématique se veut plus conforme quant à l'orientation du propos, et s'exprime donc de la sorte : **dans quelle mesure l'histoire de la relation entre le CIO et l'Iran, à travers tout le XX^{ème} siècle, reflète d'une part les politiques internes et étrangères iraniennes, et d'autre part les bouleversements sociétaux à l'origine de ces politiques ?**

Ainsi nous tenterons, à travers l'exposition et l'analyse de ces échanges et en les superposant aux événements qui font l'histoire de l'Iran, de répondre aux questions secondaires que soulève

notre problématique. Il s'agit dans un premier temps de connaître le déroulement de l'intégration de la Perse, puis de l'Iran dans le mouvement olympique. Quelles ont été les différentes étapes de ce processus et qui en sont les personnages ?

Ensuite, nous nous demanderons dans quelle mesure le développement spectaculaire de l'Iran pendant le règne de MRP a déteint sur la contribution iranienne au mouvement olympique. Qui sont les personnages clés de cette histoire ? Qu'est-ce que l'olympisme selon le régime du Shah ? Quelle a été la réaction du CIO de Killanin après l'écroulement de la dynastie Pahlavi ?

Pour finir, nous allons chercher à déterminer la nature des rapports préliminaires entre le CIO et la République islamique d'Iran. Quelle est la réponse du Comité international au boycott iranien de 1984 ? Qu'est-ce que l'olympisme selon le régime post-révolution ? Comment, s'est déroulée la reconnaissance du NOCIRI et qui sont les acteurs de cette reconnaissance ?

2. FONDS D'ARCHIVES DU CENTRE D'ÉTUDES OLYMPIQUE ET RESSOURCES EN LIGNE

2.1) Les sources primaires

Afin d'apporter réponse à cette problématique et au questionnement qui en découle, le Centre d'études olympique (CEO) du Musée olympique de Lausanne nous a aimablement mis à disposition ses fonds d'archives. Seize dossiers concernent directement le CNO iranien. Ils s'étalent sur une période de septante années, soit de 1927 à 1997. L'écrasante majorité de ces dossiers comporte des correspondances sous forme de lettre ou de télégramme, mais on trouve aussi des statuts, des biographies, des procès-verbaux, des extraits de journaux, des déclarations et des communiqués de presse. Il s'agit d'environ mille pièces d'archives que nous avons survolées, traduites puis classées afin de sélectionner les plus pertinentes pour notre sujet.

Dans cette sélection d'environ cinq cent documents, nous notons une différence flagrante de densité entre l'avant et l'après révolution islamique. En effet, la période qui dure septante-deux années (1927 – 1979) comprend à peu près cent vingt pièces, alors que la décennie post-révolution islamique en comprend plus de trois cents.

Les deux langues principales de ces documents sont l'anglais et le français. Il y a néanmoins quelques échanges en allemand, notamment lorsque Carl Diem fonde l'institut olympique en Allemagne et qu'il préside le COJO de la XI^{ème} Olympiade de Berlin en 1936. Les correspondances sont de manière générale très formelles, les formules de politesse sous-poudrent le propos que ce soit avant ou après la chute du régime Pahlavi. On ressent malgré cela une certaine tension à certains moments de l'histoire, particulièrement pendant les premières années du conflit Iran-Irak.

Nous disposons également des procès-verbaux des sessions du CIO (1950 – 1997), et de ceux des réunions de la commission exécutive (1950 – 1987). Ces documents peuvent nous renseigner sur la position du CIO sous Edström, Brundage, Killanin et Samaranch, face au CNO de MRP, puis face au CNO de Khomeyni. Nous y trouvons des informations sur l'élection membre iranien du CIO (1955 – 1979), le prince Gholam Reza Pahlavi.

Finalement, les trous dans la documentation du CEO, qui concernent principalement les années 1950 et 1960, sont comblés avec à l'aide des archives de la RTS. L'émission *Temps présent* a couvert la période de renforcement du régime de Mohammad Reza Pahlavi jusqu'à sa chute en 1979 et nous renseigne notamment sur les politiques internes relatives à cette période.

2.2) Les ressources en ligne

Les librairies digitales du Musée olympique et de *LA84 Foundation* nous permettent d'accéder à des sources numérisées. Elles contiennent notamment la biographie des membres du CIO, tous les numéros de la *Revue Olympique* (dès 1894), les éditions de la Charte olympique (dès 1924), ainsi que les rapports officiels des jeux d'été et d'hiver.

Parallèlement, un bon nombre d'articles scientifiques, de thèses et d'ouvrages, très utiles à la compréhension de certains sujets – comme par exemple les théories des relations internationales, ou les biographies d'acteurs politiques iraniens comme Mirza Malkom Khan – nous ont permis d'enrichir notre connaissance. La plupart de ces œuvres sont disponibles sur les plateformes de *Taylor & Francis Group*, de l'*International Society of Olympic History* (ISOH) et du *Cairn*.

Des informations factuelles ont également été trouvées sur les sites officielles du monde olympique. Il s'agit principalement des sites suivants : *olympic.org*, *olympic.ir*, *ocasia.org*.

Nous avons évidemment appréhendé ces renseignements en qu'ils contribuent au *storytelling* de ces organisations.

3. MÉTHODOLOGIE

Nous proposons une analyse des relations entre le CIO et l'Iran en trois temps. Le premier temps commence aux JO de Paris, avec la première participation d'un athlète persan. Cette première rupture représente d'une part le point culminant de l'intégration de l'Iran au mouvement olympique, et d'autre part, l'aboutissement du mouvement nationaliste de Mossadegh. Cette première période s'achève aux jeux asiatiques de New Delhi

Le deuxième temps débute avec la fortification du régime de MRP, qui va accélérer la modernisation du pays et son développement économique. Il coïncide aussi avec la régularisation des rapports entre le CIO et le NOCI, et prend fin avec l'écroulement de la dynastie Pahlav

Finalement, le troisième temps (1980 - 1988) commence et se termine respectivement avec le début et la fin du conflit entre l'Irak et l'Iran. Durant cette période l'Iran a une relation conflictuelle avec la communauté internationale. Le pays prend part au boycott des JO de Los Angeles et entreprend les démarches afin que le NOCIRI soit reconnu par le CIO.

Nous allons donc lier l'histoire olympique de l'Iran à l'histoire des changements socio-politiques de ce pays. nous pourrons déterminer dans quelle mesure la collaboration avec le mouvement olympique est inscrit sur l'agenda politique iranien au fil des décennies. Cela sera l'occasion de revenir sur le rôle diplomatique du CIO ainsi que sur le caractère contradictoire de son apolitisme prétendu.

CHAPITRE III – L’INTEGRATION DE LA PERSE AU MOUVEMENT OLYMPIQUE (1900 – 1951)

1. LES DÉBUTS DE LA RELATION ENTRE L’OLYMPISME ET LA PERSE (1900 – 1927)

La première partie de ce chapitre parcourt les biographies des premiers persans liés au mouvement olympique, avec pour but de mettre en lumière le profil type des membres cooptés. La naissance puis la reconnaissance du CNO iranien, ainsi que ses premières participations aux JO de 1948 et ceux de 1951, sont discutés respectivement dans la seconde et troisième partie du chapitre.

L’histoire olympique persane de la première moitié du XIX^{ème} siècle n’est que très peu documentée. La plus ancienne pièce d’archive du CEO concernant la Perse date du 9 juillet 1927. Néanmoins, grâce aux travaux des archivistes et historiens, nous savons qu’en 1900 déjà, lors des jeux de la II^{ème} olympiade à Paris, un athlète persan a figuré sur la liste des participants à la compétition et que deux persans sont successivement membres du Comité de 1921 à 1927.

1.1) Firidun Malkom : athlète et aristocrate

Le premier athlète persan dont la participation au JO soit attestée est Firidun Malkom. Il concourt à l’épreuve d’épée, et se fait éliminer au deuxième tour pendant les phases de poules¹¹². Né en 1875 à Londres, fils d’un noble arménien de Perse qui a fait couler beaucoup d’encre : Mirza Malkom Khan¹¹³. Contrairement à son fils Firidun, Mirza Malkom est l’objet de plusieurs travaux de recherches : du fait de ses activités polyvalentes et sa proximité avec le pouvoir Qadjar, sa biographie est très utile à la compréhension de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle persan. Rappelons qu’à cette période, les sports occidentaux sont introduits par des expatriés européens à Téhéran ainsi que par des Perses ayant étudié en Europe et sont véhiculés par les institutions scolaires, militaires et industrielles.

¹¹² Mallon Bill, *The 1900 Olympic Games : Results for all competitors in all events*, Londres : McFarland, 1998

¹¹³ Algar Hamid, *"Mirza Malkam Khan" A biographical study in Iranian modernism*, Londres : University of California Press, 1973, p. 65

Mirza Malkom est justement l'un de ses jeunes aristocrates envoyés dans les écoles des capitales européennes. Reconnu surtout pour son journal d'opposition *Ghanun*, il l'est aussi pour ses tentatives de réformes visant à moderniser le pays. Certains auteurs lui accordent une haute importance dans la Révolution constitutionnelle de 1906. Ramine Kamrane, par exemple, résume l'œuvre générale de Mirza Malkom en ses mots : « transformer l'appareil de pouvoir de l'empire perse en un État à l'euro péenne »¹¹⁴.

Très tôt envoyé à Paris, où il fréquente l'École Polytechnique et la Faculté de droit, il s'imprègne des pensées et des idées politiques de la civilisation occidentale moderne, particulièrement de la philosophie française et du positivisme d'Auguste Comte¹¹⁵. Les événements de la Révolution française de 1848, qu'il vit de près, le marquent vraisemblablement dans ses convictions, lui donnant un exemple de soulèvement populaire au profit d'une élite. À son retour à Téhéran, vers 1851-1852, sa première tâche est d'enseigner au Dar-ol-Fonun, institut d'études supérieures qui vient d'être édifiée par Amir Kabir¹¹⁶. Ce dernier, Grand Vizir de Nassereddine Shah jusqu'en 1852, a entrepris les premières réformes visant à industrialiser le pays. Il améliore l'agriculture, lutte contre la corruption, réduit les dépenses de la cour, envoie des étudiants en Europe et engage des conseillers étrangers¹¹⁷.

Mirza Malkom devient interprète pour le compte du gouvernement de Nassereddine à Istanbul (1863 – 1871)¹¹⁸. Ainsi débute sa carrière politico-diplomatique. À son retour, persuadé et influencé par le modernisme ottoman, il développe sa propagande réformatrice qu'il adresse, sous forme de brochures, projets ou pamphlets, à l'élite politique persane, incluant le Shah. S'inspirant alors de son initiation à la loge maçonnique parisienne la *Sincère Amitié*, il fonde la *Farâmoosh Khâne* (maison de l'oubli) en 1858 afin d'y rassembler une partie de l'aristocratie gouvernementale et d'y transmettre les idées du modernisme occidental (la loge sera dissoute très rapidement par un décret royal)¹¹⁹. Son premier fils et quatrième enfant, Firidun, vient au monde alors qu'il est envoyé à Londres pour y être ministre plénipotentiaire (dès 1873), suite à au conflit avec le Shah qui voit une atteinte à sa souveraineté dans les réformes proposées .

Mirza Malkom est alors promu ambassadeur de Perse en Grande-Bretagne (1887 – 1888) d'où il négocie des concessions de chemins de fer. Disgracié et définitivement démis de ses fonctions par Nassereddine Shah pour une affaire de concession de loterie, il se consacre à la publication

¹¹⁴ Kamrane Ramine, « Mirza Malkam Khan : réformateur religieux ? », *CEMOTI*, no. 9, 1990, pp. 79 – 80

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ Algar Hamid, *Op. Cit.*, p. 20

¹¹⁷ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, p. 14

¹¹⁸ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/malkom-khan/>, consulté le 05 juillet 2019

¹¹⁹ *Ibid.*

d'un journal d'opposition : *Ghanun*¹²⁰. Après la mort de Nassereddine (1896), son successeur Muzzafareddine Shah va réintégrer Mirza Malkom et sa famille dans l'appareil diplomatique, limitant ainsi son activité dérangeante : il ne publie d'ailleurs plus le journal *Ghanun* dès sa prise de fonction d'ambassadeur à Rome (1899 – 1908). C'est dans ce contexte, et par de népotisme aristocratique, que Firidun Malkom est nommé adjudant spécial à l'ambassade de Perse à Paris, et qu'il participe à la II^{ème} olympiade¹²¹.

1.2) Les membres persans du CIO

L'un des rares document témoignant de la cooptation de Nezameddin Emami Khoï (1921 – 1923) et du prince Samad Khan Momtaz os-Saltaneh (1923 – 1927) est un ouvrage édité par le CIO et consacré à la biographie de ces membres¹²². Leurs noms n'apparaissent dans nos sources qu'en 1983 à l'occasion d'une lettre adressée aux iraniens par le CIO de Samarach, dans le cadre de la réédition de cet ouvrage¹²³. Le Secrétaire général du NOCIRI, ne fournit en retour aucune donnée sur eux¹²⁴. Il ajoute même que « *leur CNO, au même titre que le gouvernement, ne reconnaît aucunement les personnes figurants sur la liste des membres du CIO avant le 10 février 1979* », date de la victoire révolutionnaire. Il finit par souhaiter que le CIO renonce à les mentionner dans la nouvelle édition en cours, et qu'il serait mieux de supprimer leurs noms de la liste.

Toutefois, un précieux article de Esmail Kadkhodazadeh publié dans la revue *Citius, Altius, Fortius* en 1996 nous renseigne sur le contexte socio-politique de la Perse lors de la cooptation de ces deux membres par le CIO¹²⁵. Nous sommes alors à la sortie de la Première Guerre mondiale qui n'a laissé ni la gouvernance ni le territoire perse intact. Le renversement du régime tsariste en 1917 réduit considérablement l'influence direct des Russes, laissant une plus grande marge de manœuvres aux Britanniques sortis victorieux de la Grande Guerre de 14 – 18. Les

¹²⁰ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/malkom-khan/>, consulté le 05 juillet 2019

¹²¹ Algar Hamid, *Op. Cit.*, p. 243

¹²² Buchanan Ian et Lyberg Wolf, « The Biography of All IOC-Members. Part IV », in *Journal of Olympic*, vol. 18, no. 1, Londres : ISOH, 2010, pp. 49 – 58

¹²³ Berlioux Monique à Khayambashi Khalil, réf. n° 4891/83, le 16 mai 1983, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances : 1980 – 1985*

¹²⁴ Khorrami Mohammad à Berlioux Monique, réf. n° 12.4088, le 31 mai 1983, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances : 1980 – 1985*

¹²⁵ Kadkhodazadeh Esmail, « A Socio-Political Glimpse at the First Two Persian IOC Members », in *Citius, Altius, Fortius*, vol. 4, no. 3, Londres : ISOH, 1996, pp. 21 – 23

pressions exercées par la Grande-Bretagne sur Ahmad Shah (dernier roi de la dynastie Qadjar, 1909 - 1921), avec pour objectif la mise en place d'un gouvernement pro-britannique, résultent en 1919 à un traité secret visant à « prévoir une assistance britannique à la promotion et au progrès de la Perse »¹²⁶. Cet accord controversé, qui en réalité laisse à la Grande-Bretagne la supervision de la gestion militaire et financière de la Perse, est signé par le Premier ministre Hassan Vossough, dont la fille est l'épouse de Nezameddin Emami Khoï.

C'est dans ce contexte, environ un mois après le coup d'État militaire mené par Reza Khan, que Nazameddin, alors âgé de trente ans, est coopté le 15 mars 1921 par le CIO par vote postal. Il reste membre jusqu'au 7 avril 1923, alors qu'il occupe le poste de commissaire persan pour le pétrole à Londres (Persian Commissar for Oil). Après avoir été ambassadeur en Suisse, sa carrière se termine à la Banque centrale persane où il la fonction inspecteur officiel pour le compte du gouvernement¹²⁷.

La biographie de Samad Khan Momtaz os-Saltaneh présente bien des similitudes avec celle de Nazameddin. Fils de Ali Akbar Davar, célèbre diplomate et fondateur du système judiciaire de Reza Shah, cet aristocrate mène une carrière d'ambassadeur dans les capitales européennes (URSS, Pays-Bas et France). Connu pour son soutien au Shah Ahmad et pour son opposition au traité de 1919, il finit sa carrière en tant que conseiller à l'ambassade de Paris qui est d'ailleurs sa propriété¹²⁸.

Samad Khan rejoint le CIO le 7 novembre 1924, par vote postal également, alors que Reza Khan est le Premier ministre du pays. Suite au couronnement du nouveau Shah qui installe la dynastie Pahlavi, il est révoqué du Comité international olympique le 24 avril 1927¹²⁹. Une correspondance du mois d'août 1932 nous apprend que Samad Khan n'a jamais été actif au sein du Comité, et qu'il ne semblait présenter aucun intérêt pour les JO ou le sport¹³⁰.

Ainsi l'élite gouvernementale, autant sous le règne d'Ahmad Shah (Qadjar) que durant la première décennie de celui de Reza Pahlavi, œuvre en faveur de la modernisation sans accorder au projet de Coubertin une très grande importance. Effectivement les priorités semblent être de

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Buchanan Ian et Lyberg Wolf, *Op. Cit.*, p. 47

¹²⁸ *Ibid.*, p. 61

¹²⁹ Buchanan Ian et Lyberg Wolf, « The Biography of All IOC-Members. Part VII », in *Journal of Olympic*, vol. 19, no. 1, Londres : ISOH, 2010, p. 60

¹³⁰ Berdez André à Colquhoun Mary C., le 13 août 1932, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

réformer le système juridique, de renforcer l'armée et l'appareil étatique, ou de développer le réseau routier et construire le chemin de fer transiranien¹³¹. Il faudra attendre jusqu'à la cooptation du prince Gholam Reza Pahlavi en 1955, pour revoir un iranien membre au CIO¹³².

1.3) À la recherche d'un nouveau membre

Suite à la démission de Samad Khan, le CIO cherche à coopter un nouveau membre pour la Perse. Le 9 juillet 1927, Selim Sirry Bey, membre ottoman puis turc du CIO, propose de mener une enquête dans le but d'élire un candidat perse au Comité international olympique¹³³. Fondateur de l'éducation physique moderne de l'Empire ottoman, Selim Sirry a été le mentor de Varzandeh, une figure phare de l'importation de l'éducation physique moderne dans les écoles dans le royaume de Perse (cf. chapitre I). Nous avons évoqué l'influence du modernisme ottoman sur les propositions de réforme de Mirza Malkom, le père du premier participant persan aux JO. Aussi nous constatons, dans une certaine mesure, le rôle d'intermédiaire que joue Istanbul entre le monde occidental (représenté ici par le CIO) et Téhéran au début du XX^{ème} siècle.

Selim Sirry c'était donc donc proposé pour trouver un nouveau candidat perse. N'ayant pas eu de réponse au courrier du 9 juillet, le secrétaire général du CIO, le vaudois André Berdez, réitère la demande deux mois plus tard, réitère la demande deux mois plus tard et insiste sur le caractère urgent de la demande en informant Selim que l'examen des candidatures des nouveaux membres est prévu pour octobre de la même année¹³⁴. Quatre jours plus tard, soit le 14 septembre 1927, Selim Sirry répond ceci : « *Comme j'avais promis à mes collègues de m'occuper du délégué persan, il y a déjà trois mois j'avais écrit une lettre au ministre de l'Instruction Publique Perse et j'avais demandé si Mehdi Khan, Inspecteur général de l'Éducation physique, est à la hauteur d'être délégué du CIO auprès des sociétés sportives persanes. Malheureusement je n'ai obtenu encore aucune réponse. Personnellement je connais*

¹³¹ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, p. 46

¹³² Buchanan Ian *et al.*, « The Biography of All IOC-Members. Part XII », in *Journal of Olympic*, vol. 20, no. 3, Londres : ISOH, 2012, p. 68

¹³³ Berdez André à Sirry Selim, le 9 juillet 1927, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹³⁴ Berdez André à Sirry Selim, le 10 septembre 1927, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

*ce monsieur, seulement je ne connais pas sa position sociale. Donc je ne m'engage pas la responsabilité. »*¹³⁵.

Cette réponse de Selim Sirry illustre le caractère élitiste et aristocratique du projet olympique. En effet la position sociale des candidats est vraisemblablement un critère important pour leur présence sur la liste qui sera proposée à la session. La personne que Selim Sirry évoque comme possible candidat, n'est autre que Mir Mehdi Varzandeh, que nous avons déjà présenté dans le premier chapitre de ce travail.

2. CRÉATION ET RECONNAISSANCE DU CNO D'IRAN (1932 – 1947)

La création et la reconnaissance du CNO iranien résulte de la volonté politique de l'Iran de participer aux jeux. Cette volonté se manifeste en 1932, puis se confirme en 1935 avec le début effectif des démarches vers la reconnaissance. En 1936, le NOCI n'ayant pas encore été créé, l'Iran n'est par conséquent pas présent aux JO de Berlin. La Deuxième Guerre mondiale ainsi que les événements liés à la succession au pouvoir de Mohammad Reza Pahlavi (MRP) vont évidemment ralentir le processus. Bien que les démarches soient reprises au milieu de la guerre, en 1942, elles n'aboutiront concrètement qu'en 1947, à la veille des JO de Londres.

2.1) L'Association Nationale de l'Éducation Physique de Thomas R. Gibson

Le secrétaire général André Berdez reçoit une lettre manuscrite exprimant le souhait de Reza Shah de voir des jeunes Perses participer aux jeux de Berlin. Elle est envoyée de Californie le 5 août 1932 par Mary C. Colquhoun, enseignante à l'*American School* de Tabriz et de Téhéran¹³⁶. Dans sa réponse, Berdez explique qu'un CNO devrait être créé, et qu'avant cela il serait nécessaire que les responsables d'un tel comité prennent contact avec le secrétariat du CIO¹³⁷.

¹³⁵ Sirry Selim à Berdez André, le 14 septembre 1927, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹³⁶ Colquhoun Mary C. à Berdez André, le 5 août 1932, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹³⁷ Berdez André à Colquhoun Mary C., le 13 août 1932, *Op. Cit.*

Cet échange est le dernier où il est question de la Perse : la correspondance suivante est rédigée après le décret royal de 1934 qui attribue le toponyme *Iran* au territoire formant désormais l'État impérial.

Thomas R. Gibson, président de *l'Association Nationale de l'Éducation Physique (ANEP)*, écrit au CIO le 19 février 1935 pour être informé de la procédure de qualification d'une nation, et du règlement des différentes épreuves¹³⁸. Chargé d'organiser le sport iranien, Gibson ne manque pas de préciser le développement du mouvement sportif en Iran. Les étapes nécessaires à la reconnaissance d'un CNO sont alors données en détail par Berdez :

« 1- Groupement des sociétés de chaque sport pratiqué en Iran en Fédération Nationale de ce sport et affiliation de cette Fédération Nationale à la Fédération Internationale. 2- Formation d'un Comité olympique de l'Iran, constitué d'une façon permanente et composé autant que possible des délégués des Fédérations Nationales de l'Iran pour les divers sports, de représentants du Gouvernement et de personnalités qui s'intéressent au développement des sports et de l'éducation physique. 3- Demande officielle adressée au Comité internationale olympique : le Comité olympique de l'Iran demandera que l'Iran soit admis à participer aux Jeux Olympiques. »¹³⁹.

La suite de l'échange témoigne d'une relative lenteur dans la circulation de l'information entre l'Iran et l'Europe : un envoi postal peut parfois mettre deux mois avant d'arriver à destination. De ce fait, n'ayant pas reçu la lettre de Berdez, Gibson adresse cette fois sa demande au COJO de la XI^{ème} olympiade à Berlin, présidé alors par Carl Diem¹⁴⁰. Une communication trilatérale, entre Berlin (Diem), Lausanne (Berdez), et Téhéran (Gibson), se met alors en place et va durer jusqu'au jeu de 1936. Elle va aboutir à la proposition de Gibson que l'ANEP, créé notamment par le ministres liés à l'éducation en 1934 et avec pour objectif de réorganiser l'éducation physique et les sport en Iran, se constitue en CNO, ainsi que sur l'envoi de la liste des membres de l'ANEP par Gibson le 3 février 1936¹⁴¹. Gibson annonce également que l'Iran souhaiterait

¹³⁸ Gibson Thomas R. à André Berdez, le 19 février 1935, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹³⁹ Berdez André à Gibson Thomas R., le 2 avril 1935, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁴⁰ Gibson Thomas R. à COJO 1936, le 29 avril 1935, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁴¹ Gibson Thomas R. à Berdez André, le 3 février 1936, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

envoyer des observateurs aux jeux de Berlin, afin de se familiariser avec les affaires, la politique et l'organisation de la compétition et de rencontrer les officiels du mouvement olympique.

La grande majorité des membres de l'ANEP étant des ministres liés à l'éducation, le secrétaire général du CIO rappelle à Gibson qu'il serait très utile, pour ne pas dire indispensable, que les clubs sportifs iraniens se regroupent en FN, que ces FN s'affilient aux FI correspondantes, et que les représentants de ces FN soient intégrés au CNO¹⁴². Il ajoute que la proposition de Gibson sera discutée le 29 juillet 1936, lors de la réunion de la commission exécutive à Berlin.

Ainsi, les premières actions concrètes en vue de constituer le NOCI sont enclenchées sous la direction de Gibson, à la demande du Ministère de l'éducation. La présence de trois observateurs iraniens, dont le vice-président du Parlement Ali Tarbiat, aux jeux de la XI^{ème} olympiade à Berlin, va constituer un premier rapprochement concret entre l'Iran et le mouvement olympique¹⁴³. Une expérience qui va certainement fortifier les liens de l'Allemagne et de l'Iran à la veille de du conflit. Le rapport entre ces deux nations, qui est surtout d'ordre économique, va être le prétexte des Alliés (Grande-Bretagne et URSS) pour envahir l'Iran et destituer Reza Shah en faveur de son fils durant la guerre. Durant la Deuxième Guerre mondiale, on assiste à une diminution de l'influence britannique sur le gouvernement iranien au profit de l'influence grandissante des États-Unis. Un accord tripartite entre Londres, Moscou et Téhéran est signé en janvier 1942 sous la pression de Washington, faisant de l'Iran un allié des vainqueurs de la guerre de 39 – 45 qui s'engagent à quitter le territoire iranien à la fin du conflit¹⁴⁴.

2.2) De l'ANEPS au NOCI

Mohammed Reza Pahlavi accède au trône le 17 septembre 1941 alors que les forces britanniques et soviétiques investissent la capitale¹⁴⁵. Les troupes américaines les rejoignent quelques mois plus tard. Malgré son couronnement, MRP ne gouverne pas directement le pays :

¹⁴² Berdez André à Gibson, le 28 février 1936, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁴³ Diem Carl à Berdez André, le 5 mars 1936, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁴⁴ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 52 – 54

¹⁴⁵ *Ibid.*

cette tâche est laissée au Parlement et aux différents Ministères. Les seules décisions qui lui reviennent sont celles qui concernent les forces armées. Pourtant, une série de changements s'opèrent dès son accession au pouvoir. Il s'agit par exemple de la levée de la censure qui autorise la diversification de la presse, du développement du parti communiste *Toudeh*, mais surtout de la reprise des activités politiques du clergé qui avait été écartées par le monarque Reza Shah pendant son règne¹⁴⁶.

Le gouvernement de MRP va assez rapidement relancer la procédure en vue d'une participation aux JO. Alors que la direction du CIO est assurée par Sigfrid Edström suite au décès de Baillet-Latour, et que Berlin exerce une influence considérable sur le mouvement olympique, l'Iran, par le fait du changement de souverain, semble devoir recommencer la procédure d début. De fait, dans un courrier adressé le 4 août 1942 au CIO, la légation impériale d'Iran basée à Berne s'enquiert de la réglementation en vigueur quant à l'admissibilité des nations aux jeux olympiques, et à celle concernant les différentes disciplines olympiques¹⁴⁷. Malgré l'envoi rapide des informations de la part du secrétariat du CIO, ce dialogue indirect ne va avoir aucune conséquence concrète sur le chemin de l'Iran vers le mouvement olympique. Il va falloir attendre la fin de la guerre de 39 – 45 pour que Téhéran s'adresse directement au CIO et que les choses avancent.

La marche vers la reconnaissance reprend donc en janvier 1947. Présidé par un certain Dr. Shayegan, *l'Association Nationale de l'Education Physique et du Scoutisme* (ANEPS) se charge de démarcher le CIO¹⁴⁸. Otto Mayer, chancelier du CIO (1946 – 1964), ainsi que sa secrétaire Lydia Zanchi (1927 – 1966), sont alors informés de la création de FN pour les sports les plus pratiqués en Iran : le football, l'haltérophilie, l'athlétisme, le basketball, la boxe, la lutte, le tennis, la gymnastique, la natation, la course hippique, le tir et le golf¹⁴⁹.

Encore faut-il que les FN sportives iraniennes s'affilient au FI correspondantes, que les statuts et la composition du CNO soient communiquées au CIO pour que la validation soit effective.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Ghadimy-Navay H. à CIO, le 4 août 1942, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁴⁸ Shayegan à Edström Sigfrid, le 16 janvier 1947, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁴⁹ *Ibid.*

Ce que ne manque pas de préciser Edström qui suggère que les FN devraient s'affilier au moins à trois des quatre FI suivantes : l'IAAF (athlétisme), la FIH (haltérophilie), la FINA (natation) et la FIFA (football)¹⁵⁰. Alors que la légation impériale d'Iran s'immisce dans les négociations en vue d'une intégration au mouvement olympique, créant ainsi plus de confusion pour le CIO, ces questions d'affiliations aux FI, de compositions et de statuts font l'objet de plusieurs mois de correspondances.

La légation Impériale basée à Berne présente ensuite le nouveau président de l'ANEPS, Hossein Samiy. Elle donne par la même occasion des indications précises sur la structure sportive de l'Iran. En fait, un CNO a déjà été formé et il est présidé par Aly Kany. L'ANEPS est l'organe qui contrôle et collabore avec toutes les organisations sportives iraniennes, dont le NOCI¹⁵¹. C'est sûrement pour cette raison que c'est elle qui démarche le CIO. Durant ces quelques mois le dialogue avec le CIO est laissé à la légation iranienne. Nous pouvons supposer que c'est parce que la rédaction des statuts, l'affiliation aux FI, ainsi que l'étude des articles de la Charte olympique et du règlement des divers sports, occupent considérablement l'ANEPS qui délègue le dialogue à sa légation en Suisse.

Finalement, le 19 mai 1947, Aly Kany informe le CIO que la FN d'haltérophilie est désormais affiliée à la FIH, que les autres FN ont déposé la demande auprès des FI correspondantes, et il joint les statuts de NOCI au courrier afin qu'ils soient validés¹⁵². C'est ainsi, lors de la session du 20 juin 1947 à Stockholm, que le CIO reconnaît définitivement le NOCI et invite les athlètes iraniens au JO de Londres et de Saint-Moritz en 1948¹⁵³.

Jusqu'ici, les rapports entre le CIO et l'Iran reflètent surtout le manque d'organisation de l'administration iranienne. Ce chaos administratif est très certainement lié aux bouleversements que représentent *l'Opération Coutenance* qui précède la destitution de Reza Shah et qui assure l'exploitation des ressources pétrolières iraniennes par les forces étrangères.

¹⁵⁰ Edström Sigfrid à Shayegan, le 5 février 1947, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁵¹ Légation Impériale de l'Iran à CIO, le 9 mai 1947, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁵² Kany Aly à Mayer Otto, le 19 mai 1947, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

¹⁵³ Mayer Otto à Kany Aly, le 18 juillet 1947, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances, statuts et reconnaissance : 1927 – 1947*

3. LES PREMIÈRES PARTICIPATIONS AUX JEUX (1948 – 1951)

Les correspondances entre le NOCI et le CIO ne renseignent ni sur le déroulement des jeux de Londres en 1948, ni sur ceux de New Delhi en 1951 : le dossier d'archive comprenant cette période ne contient que très peu de pièces. Il fournit cependant quelques précisions concernant le NOCI. L'année 1951, hormis la participation aux jeux de New Delhi, marque en fait le début de l'effort iranien en vue d'une participation plus active dans le mouvement olympique.

3.1) *Au Jeux de Londres en 1948*

Dès la fin de Deuxième Guerre mondiale, les troupes américaines suivies des britanniques quittent le territoire iranien comme convenu lors du traité de 1942. Par contre l'armée rouge tarde à s'en aller. L'armée soviétique occupe la province d'Azerbaïdjan ainsi que le Kurdistan et soutient le mouvement sécessionniste de ces deux régions en renforçant le parti communiste *Toudeh*. Le non-respect de l'accord de 1942 par l'URSS va contraindre l'Iran à faire appel au Conseil de sécurité des Nations Unies. Des négociations sont alors tenues en 1946 entre Téhéran et Moscou. Staline exige d'une part la reconnaissance de l'autonomie de l'Azerbaïdjan et d'autre part la création d'une société pétrolière dont l'URSS détiendrait la majorité des actions. Selon certains, cette crise irano-soviétique sera la première épreuve de force de la Guerre froide. Elle représente aussi le début de l'opposition de la majorité du Parlement (*Majles*) à la concession pétrolière du pays. Ce débat parlementaire, animé en grande partie par Mohammad Mossadegh, ne concerne pas uniquement l'exigence soviétique, mais aussi l'APOC¹⁵⁴.

C'est dans ce contexte, au lendemain du rejet parlementaire de l'établissement d'une société pétrolière irano-soviétique, que le NOCI présidé alors par Abolfazl Sadry envoie ses athlètes pour une première participation en équipe aux JO¹⁵⁵.

Le premier retour du NOCI quant aux jeux de la XVI^{ème} olympiade, est une lettre de mécontentement adressée au COJO de 1948¹⁵⁶. Elle concerne la vidéo des moments forts de la

¹⁵⁴ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 54 – 56

¹⁵⁵ Il s'agit de Hosseingholi Kiani.

Sadry Abolfazl à COJO XIV^{ème} Olympiade, le 26 avril 1948, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁵⁶ Sadry Abolfazl à COJO XIV^{ème} Olympiade, le 24 avril 1949, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

compétition. Sadry fait part de son regret de ne voir dans le film aucun athlètes iraniens, ni même de drapeau de l’Iran, alors qu’une médaille de bronze a été remporté par l’haltérophile Salmassi¹⁵⁷. Ce courrier de réclamation n’obtiendra jamais aucune réponse. Les négociations de 1948 concernant une révision de la concession pétrolière entre le gouvernement iranien et *l’Anglo-Iranian Oil Company* (AIOC) auraient-ils pu déteindre sur la diplomatie sportive, ou est-ce une simple omission involontaire de la part du COJO de Londres ?

3.2) *Au Jeux asiatiques de New Delhi en 1951*

Les sources dont nous disposons ne nous donnent malheureusement aucun détail sur la participation du NOCI à la première édition des jeux asiatiques en 1951. Nous ne pouvons par conséquent rien ajouter à ce qui a été dit à ce sujet dans le chapitre I. Par contre, il apparaît clairement que dès 1951 Téhéran compte prendre une place plus importante dans le mouvement olympique, notamment en accueillant une session du CIO et en proposant des candidatures en vue d’une cooptation par le CIO.

Ces premières compétitions caractérisent donc l’introduction de l’Iran au mouvement olympique. Elles ont été l’occasion pour le NOCI de se structurer, d’être reconnu et de se développer. Nous remarquons que le premier courrier iranien comprenant le logo olympique ainsi que l’en-tête du NOCI en farsi, date d’environ cinq mois après la fin de la XIV^{ème} olympiade, c’est-à-dire du 23 janvier 1949 précisément¹⁵⁸. Avant cela les correspondances comprennent l’en-tête de l’ANEPS. Le NOCI est contrôlé par l’ANEPS qui est pilotée par le Ministère de l’éducation physique. Les deux structures ont d’ailleurs la même adresse et semblent partager les mêmes bureaux¹⁵⁹. Le NOCI est donc, dès sa création, une forme de sous-branche ministérielle qui répond à un agenda politique. De ce fait, son histoire rend compte des politiques internes de l’Iran.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Zokai Mahmood à Mayer Otto, le 23 janvier 1949, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l’Iran, puis République islamique de l’Iran : 1948 – 1979*

¹⁵⁹ Zokai Mahmood à Mayer Otto, le 14 février 1949, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l’Iran, puis République islamique de l’Iran : 1948 – 1979*

CHAPITRE IV – L’OLYMPISME IRANIEN PENDANT LE REGNE DE MOHAMMAD REZA PAHLAVI (1951 – 1979)

La crise irano-soviétique aboutit en 1951 à la loi de la Nationalisation de l’Industrie Pétrolière porté par le Front national du Dr. Mossadegh. Il n’est alors pas question pour les Britanniques de laisser tomber les revenus générés par le pétrole iranien. Alors que la Cour internationale de justice de La Haye (CIJ), le Conseil de sécurité des Nations Unies et les États-Unis sont impliqués dans la résolution de cette crise internationale, les Britanniques établissent un embargo maritime sur les exportations iraniennes. Ces sanctions font suite à la prise de contrôle des installations de l’AIOC par les Iraniens, peu après la décision de la CIJ qui autorise l’AIOC à poursuivre ses activités. Par conséquent, l’économie iranienne privé du revenu pétrolier se dégrade à vive allure¹⁶⁰.

La politique interne du pays est aussi en crise durant cet épisode. En 1952, le parti du Front national, en alliance avec le clergé représenté par l’ayatollah Kashani, va remporter les élections législatives. Kashani est ensuite promu président du Parlement. Le Premier ministre Mossadegh va demander la direction du ministère de la Guerre, ce que MRP refuse. Il démissionne alors de son poste de Premier ministre le 16 juillet 1952, et rentre ouvertement en conflit avec le Shah. Une série d’émeutes et de manifestations pro-Mossadegh éclatent alors dans le pays. Le Shah est contraint de rappeler Mossadegh, qui se rapproche du *Toudeh* et de l’URSS, et de lui concéder les pleins pouvoirs. L’Iran va dès lors totalement rompre ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Une partie de la famille impériale est contrainte à l’exil, et plusieurs personnalités, dont le général Zahedi, sont tenus responsables des troubles et vont être arrêtés¹⁶¹.

Le rapprochement de Mossadegh avec les communistes de *Toudeh* va conduire les États-Unis à entreprendre des actions en vue de renverser le gouvernement de Mossadegh en 1953. En effet, l’administration d’Eisenhower va élaborer le plan *TP-AJAX* dont l’objectif est de renverser le Dr. Mossadegh par un coup d’État. Le responsable de la CIA pour le Moyen-Orient, Kermit Roosevelt, est alors chargé d’exécuter le plan à l’aide du MI6 et des forces politiques internes favorables au Shah. L’opération est un succès. Le 19 août 1953 Mossadegh est arrêté.

¹⁶⁰ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 56 – 59

¹⁶¹ *Ibid.*

Le général Zahedi – qui avait été relâché peu après son arrestation – prend la tête du gouvernement, appuyé par le président du Parlement Kashani ainsi que par les services américains et britanniques. MRP rentre à Téhéran le 22 août 1953 pour récupérer le trône après onze jours d’absence¹⁶².

1. DE LA NATIONALISATION DU PÉTROLE À LA RÉVOLUTION BLANCHE (1951 – 1963)

Sur ces entrefaites, le NOCI tente d’obtenir un rôle plus conséquent dans le mouvement olympique. Les échanges qu’ont pu avoir les officiels d’Iran avec ceux du CIO lors des jeux de Londres semblent avoir ouvert la voie à une participation plus active des Iraniens dans l’organisation olympique. En effet, la visite de Sadry à Edström marque le début d’une tentative de rapprochement de l’Iran de Pahlavi avec le CIO.

1.1) Les conséquences de la rencontre entre Sadry et Edström (1951 – 1955)

Ce rapprochement apparaît clairement dans un courrier qu’Edström adresse au NOCI le 2 avril 1951¹⁶³. Il y est évoqué la possibilité de tenir la session de 1953 à Téhéran, ainsi que d’élire un responsable du sport iranien en tant que membre du CIO. Edström finit par rappeler que ces décisions n’appartiennent qu’au CIO et que ses propos ne constituent pas une promesse¹⁶⁴.

Ces deux propositions représentent vraisemblablement une opportunité pour le NOCI qui tente d’avoir le leadership du sport asiatique, notamment après le résultat obtenu aux jeux de New Delhi. L’élection d’un membre iranien ainsi que l’organisation d’une session à Téhéran vont être les sujets principaux des échanges entre le NOCI et le CIO de 1951 à 1953.

La plupart de la correspondance se fait entre le général Djahanbani, Vice-Président du NOCI, et le Chancelier Otto Mayer. Sadry ainsi que le Secrétaire général Kazemi sont également signataires de certaines lettres. Le NOCI est à ce moment-là présidé par le prince Ali Reza Pahlavi, le frère du Shah. Son nom n’apparaît que dans une lettre de Djahanbani qui relance le

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ Edström Sigfrid à NOCI, le 2 avril 1951, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l’Iran, puis République islamique de l’Iran : 1948 – 1979*

¹⁶⁴ *Ibid.*

Chancelier au sujet de la candidature d'un membre iranien, rappelant que le prince est très occupé, et que de ce fait, Sadry et Djahanbani sont les représentants du NOCI¹⁶⁵.

L'idée que la session pourrait se tenir à Téhéran en 1953, n'est pas développée. Il n'y a eu qu'un échange d'informations entre le Chancelier et le NOCI concernant les conditions générales de l'organisation d'une session¹⁶⁶. Mayer précise en *postscriptum* que « *l'ouverture solennelle de la session doit se faire avec un certain decorum et doit être présidé par le Chef de la Nation qui reçoit* »¹⁶⁷. Au vu du contexte socio-politique iranien des années 1951 – 1953, il est probablement préférable pour le NOCI de ne pas organiser une telle réunion. Là encore, la politique extérieure du Shah, qui a quelque part contribué à la montée du Front national et à la situation instable de l'Iran, a des conséquences sur l'abandon de l'idée d'accueillir une session dans la capitale. Par ailleurs, cette idée ne se concrétisera qu'en 1967, avec la 65^{ème} session du CIO à Téhéran.

1.2) La candidature de Sadry et du général Djahanbani

Suite à la déclaration d'Edström dans sa lettre d'avril 1951, Djahanbani exprime le désir de coopérer avec le CIO afin de promouvoir le développement et le progrès du sport dans le monde¹⁶⁸. Il argumente en rappelant la relation historique que son pays entretient avec le sport, et donne l'exemple du jeu du polo. Le Chancelier lui répond que le CIO est une organisation indépendante formée de « *gentlemen qui sont de bons amis et qui se connaissent bien* »¹⁶⁹. Il rajoute que les membres cherchent à rencontrer un *gentleman* iranien qui doit être irréprochable et bien connu du monde sportif du pays, avant de procéder à une possible élection.

¹⁶⁵ Djahanbani Nader. à Mayer Otto, le 3 août 1952, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁶⁶ Mayer Otto à Djahanbani Nader, le 28 juillet 1952, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ Djahanbani Nader. à Mayer Otto, le 9 août 1951, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁶⁹ Mayer Otto à Djahanbani Nader, le 20 août 1951, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

La Légation Impériale à Berne parvient ensuite à faire accepter la candidature de Sadry pour une élection en tant que membre. Mayer confirme que cette éventualité va être discutée à la session d'Oslo en février 1952¹⁷⁰.

Pourtant, dans les procès-verbaux des réunions d'Oslo, la candidature de Sadry n'apparaît nulle part. Il y a par contre, lors de la session du 12 février, une nomination en lien avec l'Iran : « *Sont nommés membres du CIO : pour le Liban : Mr. Gabriel Gemayel. Sur la proposition du Lord Burghley, Mr. Gemayel sera le porte-parole du CIO pour le Moyen-Orient et sera chargé de donner toutes les informations nécessaires aux Comités olympiques de ces pays (Irak, Iran, Transjordanie, etc.)* »¹⁷¹. Gabriel Gemayel fonde le CNO libanais en 1947. Son talent diplomatique est reconnu par le CIO qui juge qu'il a toutes les qualifications pour soutenir les nations du Moyen-Orient qui souhaite rejoindre le mouvement olympique¹⁷². Cette décision s'explique aussi par le fait que le CIO compte limiter le nombre de membre du Comité et qu'il reçoit énormément de candidature¹⁷³.

En apprenant la nouvelle, le NOCI réagit dans une lettre rédigée comme un recours à cette décision¹⁷⁴. L'Iran compte bien être représenté directement au CIO, et non par un membre d'un pays avoisinant. Pour défendre cette position, Sadry s'appuie sur le niveau de développement du sport en Iran qui dépasse celui de la majorité des pays d'Asie, et cite comme exemple les champions iraniens tels que le lutteur Takhti. Là encore, il rappelle que la demande d'adhésion de l'Iran est adressée au CIO au nom du progrès et du renforcement du sport international¹⁷⁵. Le Chancelier l'informe alors que sa candidature sera examinée lors de la session de juillet 1952 à Helsinki¹⁷⁶.

¹⁷⁰ Mayer Otto à Légation Impériale de l'Iran, le 29 janvier 1952, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁷¹ Procès-verbal de la 46^{ème} session du CIO à Oslo, séance du 12 février 1952, Archives du CEO : Lausanne, *PV Sessions 1950 – 2015*

¹⁷² Buchanan Ian *et al.*, « The Biography of All IOC-Members. Part XI », in *Journal of Olympic History*, vol. 20, no. 2, Londres : ISOH, 2012, pp. 64 – 73

¹⁷³ Mayer Otto à NOCI, le 30 mars 1953, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁷⁴ Sadry Abolfazl à Mayer Otto, le 19 mars 1952, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Mayer Otto à Sadry Abolfazl, le 5 avril 1952, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

Finalement la CE ne va pas retenir la candidature de Sadry¹⁷⁷. Très certainement en raison de son rang social qui n'est pas jugé assez noble, mais aussi à cause de la volonté de limiter le nombre de membre. Par contre, lors de la 47^{ème} session, , le membre indien du CIO, G. D. Sondhi, fait état du développement du sport en Iran et propose la nomination du général Djahanbani¹⁷⁸. Cette suggestion est appuyée par le Pakistanais A. Jaffer, qui propose la création d'une commission chargée de mener l'enquête en Iran, et qui serait composée de Sondhi, de l'Égyptien Taher Pacha et de lui-même¹⁷⁹.

Seulement, en juillet 1952, l'Iran vit un bouleversement socio-politique relatif à la nationalisation de l'industrie pétrolière. Malgré l'appui du Chancelier Otto Mayer, et une récurrence des candidatures de Sadry et Djahanbani jusqu'en 1955, la CE ne va jamais soumettre leurs noms au vote des membres.

Nous constatons que c'est par une initiative du NOCI que l'idée d'un membre pour l'Iran est discutée au CIO. En effet, la visite de Sadry à Edström, tout comme la rencontre des officiels aux JO de 1948, ont quelque peu développé le rapport du CIO avec le Comité iranien. Les cadeaux prestigieux que les Iraniens ont offerts à l'occasion de ces visites, semblent avoir joué en faveur d'une sympathie du président envers les représentants du NOCI¹⁸⁰. Il s'agit d'un tableau représentant le un joueur de *Tchowgân*, ainsi qu'une « assiette faite à la main d'après le système de Mina »¹⁸¹. Cela n'a pourtant pas ouvert la porte du manoir des *gentlemen* du sport international à Sadry ou Djahanbani.

Ces premières candidatures illustrent bien que le CIO ne compte pas représenter une union sportive des nations, mais plutôt dominer le sport mondial et en être l'autorité suprême. La racine élitiste de l'organisation de Coubertin ne compte pas accorder une partie de cette autorité à ceux qui ne seraient pas des gentlemen en accord avec leurs idées et visions.

Le gouvernement iranien ne doit certainement pas être le seul à vouloir être représenté au CIO. Le principe de la cooptation est censé éviter cela, et au contraire élargir la sphère d'influence du CIO plutôt que l'influence des gouvernements sur le Comité. Mais, parmi les différentes

¹⁷⁷ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Helsinki, séance du 12 juillet 1952, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

¹⁷⁸ Procès-verbal de la 47^{ème} session du CIO à Helsinki, séance du 27 juillet 1952, Archives du CEO : Lausanne, *PV Sessions 1950 – 2015*

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ Edström Sigfrid à NOCI, le 2 avril 1951, *Op. Cit.*

¹⁸¹ *Ibid.*

voies par lesquelles un nom finit par être inscrit sur la liste soumis au vote, l'exemple iranien révèle que le réseau diplomatique du gouvernement (dont le CNO ne constitue qu'une branche) peut aussi avoir un effet sur les noms proposés à la session.

1.3) *Le consortium des compagnies pétrolières internationales (1954)*

Après l'arrestation de Mossadegh et la déstructuration de son parti, le gouvernement du général Zahedi va stabiliser la situation politique. Il va pour cela recourir à la loi martiale, et démanteler les réseaux d'opposition du *Toudeh* en emprisonnant des milliers de membres. Des négociations sur la question du pétrole vont aboutir, le 19 septembre 1954, sur un accord reconnaissant la Société nationale iranienne du pétrole (SNIP) comme propriétaire des installations. Par contre, la production ainsi que l'exploitation seront assurées par un consortium international comprenant les grandes compagnies pétrolières américaines, anglaise, hollandaises et françaises¹⁸².

Il s'agit en réalité d'un échec cuisant pour le mouvement de nationalisation des ressources iraniennes. Après le départ de Zahedi en 1955, le pouvoir effectif revient dans les mains du Shah qui va consolider son régime jusqu'en 1979. Il va notamment fonder le *SAVAK* en 1957, un service de renseignement chargé de se débarrasser des opposants¹⁸³.

1.4) *L'élection du prince Gholam Reza Pahlavi (1955)*

Pendant la réunion de la CE à Paris en été 1955, lors des recommandations de nouveaux membres à la session, le président Brundage rapporte ceci : « *La candidature de Mr. Sadry n'est pas retenue. Il faudra recevoir une liste d'autres candidats* »¹⁸⁴.

Pourtant, une semaine après cette déclaration, lors de la session de juin 1955, le procès-verbal nous apprend l'élection du prince Gholam Reza Pahlavi (GRP) en ces termes : « *Messieurs, dit le président, nous avons depuis un certain temps déjà, envisagé d'avoir un membre du CIO*

¹⁸² Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 65 – 69

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Paris, séance du 9 juin 1955, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

pour l'Iran. Nous avons actuellement un candidat, et la CE a pu examiner soigneusement cette candidature. Il s'agit de S.A.I. le prince Pahlavi, âgé de 32 ans, qui a fait son éducation en Suisse et qui pratique plusieurs sports. Il est président du Comité olympique de son pays. Il est le frère du Shah d'Iran. L'assemblée acquiesce. Le prince Gholam Reza Pahlavi est introduit dans la salle et le président lui adresse la bienvenue dans les mêmes termes qu'aux autres nouveaux membres. S.A.I. le prince Pahlavi remercie de l'honneur qui lui est fait et prononce les paroles rituelles d'intronisation. Puis il est présenté à tous les membres »¹⁸⁵.

Il n'y a aucune trace de l'examen soigneux du CE dont parle Brundage relatif à la candidature de GRP. Les documents disponibles nous laissent croire que, comme beaucoup d'autres décisions, cette nomination s'est faite de manière informelle. GRP a certainement rencontré Brundage et les membres de la CE entre le 9 et le 16 juin 1955. Cette visite informelle, tout comme celle de Sadry à Edström, a des effets plus conséquents pour le NOCI que la correspondance échangée avec le CIO. Mentionnons également le fait qu'en vue de son élitisme, le CIO préfère coopter les membres des familles royales. Une assemblée de têtes couronnées est plus prestigieuse qu'une assemblée de représentants sportifs.

Comme son grand frère Mohammad Reza, GRP a étudié à l'institut *Le Rosey* à Rolle. Il suit ensuite une formation militaire à l'Académie de Fort Knox dans le Kentucky, puis à Téhéran où il entame sa carrière dans l'armée¹⁸⁶. Le questionnaire biographique confidentiel que le NOCI adressa au CIO en 1967, nous apprend entre autres que GRP est colonel de l'armée iranienne, et qu'il est Vice-président du club d'aéronautique civil et du club équestre d'Iran¹⁸⁷. Il présidera l'AGF de 1971 à 1974 et sera à la tête du NOCI jusqu'en 1980¹⁸⁸.

¹⁸⁵ Procès-verbal de la 49^{ème} session du CIO à Paris, séance du 16 juin 1955, Archives du CEO : Lausanne, *PV Sessions 1950 – 2015*

¹⁸⁶ Buchanan Ian *et al.*, « The Biography of All IOC-Members. Part XII », in *Journal of Olympic*, vol. 20, no. 3, Londres : ISOH, 2012, p. 68

¹⁸⁷ NOCI à CIO, le ? 1967, Archives du CEO : Lausanne, *Biographie et correspondance de Gholam Reza Pahlavi 1955 – 1980*

¹⁸⁸ Buchanan Ian *et al.*, *Op. cit.*, 2012, p. 68

2. LA RÉVOLUTION BLANCHE ET LE RÔLE CROISSANT DE L'IRAN AU CIO (1963 – 1978)

Dans les années 1960, le Shah va entreprendre une série de réformes visant à industrialiser le territoire ainsi qu'à élever le niveau de vie de la population. Des mesures sont alors définies afin de transformer le pays : cela va constituer la base de ce qui est appelé la *Révolution blanche*. Il s'agit de réformer le système agraire en expropriant les terres appartenant aux grandes familles bourgeoises et de les redistribuer en partie aux paysans ; de privatiser des entreprises étatiques afin de financer la réforme agraire ; d'améliorer les infrastructures du pays avec une « *armée de la reconstruction et de l'embellissement* » ; de développer le domaine des soins et de la santé avec une « *armée de l'hygiène* » ; d'alphabétiser les populations rurales avec une « *armée du savoir* » ; de faire participer les travailleurs au bénéfice de leur entreprise ; d'accorder une participation politique aux femmes en leur octroyant le droit de vote ; de nationaliser les forêts et pâturages¹⁸⁹. Cette démarche va durer jusqu'en 1977.

Selon les dires du Shah lors d'une interview accordée à la RTS le 28 février 1963, la *Révolution blanche* va clairement contribuer à la consolidation de son pouvoir et à l'inscrire dans la durée : « *Si nous n'arrivons pas à donner à notre peuple une évolution par en haut, nous devons nous attendre à une révolution par en bas* »¹⁹⁰.

Ces mesures vont augmenter le nombre d'ennemis de MRP, notamment parmi les grandes familles féodales qui sont représentés au Parlement. Le clergé, qui gère aussi d'immenses domaines, va émettre des critiques sur la mesure agricole. Notons que c'est à cette occasion que l'ayatollah Khomeyni se fait connaître du public par son rejet global du projet. Suite à un sermon, qu'il prononce le 3 juin 1963, et durant lequel il dénonce la corruption du régime et ses liens avec Israël, des émeutes éclatent à Téhéran et à Qom. Khomeyni est arrêté, et plus tard expulsé en Turquie. Il s'installera après quelques mois à Najaf en Irak, d'où il va développer ses idées politiques et émettre sa propagande¹⁹¹.

¹⁸⁹ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 65 – 69

¹⁹⁰ « La réforme agraire », *Iran, d'un monde à l'autre*, Archives de la RTS, *Temps présent* émission du 28 février 1963, URL : <https://www.rts.ch/archives/dossiers/3477873-iran-d-un-monde-a-l-autre.html>, consulté le 24 juillet 2019

¹⁹¹ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 65 – 69

À cette page de l'histoire iranienne, parallèlement au développement industriel et économique du pays, le NOCI de Gholam Reza Pahlavi accentue sa collaboration avec le CIO. Il va en effet développer et publier son bulletin olympique, inviter les membres du Comité à Téhéran à l'occasion d'une session, et finalement organiser et accueillir les jeux asiatiques en 1974.

2.1) La 65^{ème} session du CIO à Téhéran (1967)

L'idée de recevoir réunion du CIO à Téhéran avait donc émergé en 1951. Cette proposition est réitérée par GRP en avril 1965, lors de la treizième année présidentielle de l'américain Avery Brundage¹⁹². À l'annonce de l'invitation, lors de la session de Madrid en octobre de la même année, le CIO accepte très naturellement¹⁹³.

Ainsi, durant le premier tiers du mois de mai 1967, la capitale iranienne reçoit les membres du CIO à l'occasion de la 65^{ème} session et des réunions de la CE. Une assemblée des CNO est aussi accueillie à Téhéran pendant la même période. Rappelons que nous sommes en pleine guerre froide, au lendemain d'événements internationaux marquants, comme la crise des missiles de Cuba, l'entrée en guerre de l'armée américaine au Vietnam, ou l'assassinat de J.F. Kennedy. Les relations internationales sont par conséquent très tendues.

Les tensions se reflètent également sur le mouvement olympique qui subit l'affrontement entre les deux blocs. Dès lors, au regard de la situation, la 65^{ème} session revêt une importance considérable selon Brundage¹⁹⁴. Afin de répondre aux nombreuses critiques émanant des FI, des CNO et de la presse, il propose à la CE de revoir la politique d'avenir et d'établir un planning à long terme. Ces critiques sont en parties synthétisées de manière crue à la session par le vice-président de la CE, le soviétique Constantin Andrianov, qui met en lumière les contradictions du CIO et propose un plan d'actions. Ses déclarations rendent bien compte du contexte des relations et du sport international et renvoie à l'incapacité du CIO à évoluer avec son temps.

¹⁹² Pahlavi Gholam Reza aux membres du CIO, le 28 avril 1967, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

¹⁹³ Procès-verbal de la 63^{ème} session du CIO à Madrid, séance du 7 octobre 1965, Archives du CEO : Lausanne, *PV Sessions 1950 – 2015*

¹⁹⁴ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Téhéran, séance du 2 mai 1967, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

Il relève par exemple que la concentration du CIO sur l'organisation des jeux et sur les futilités inscrites aux ordres du jours des réunions, telles que la protection des emblèmes olympiques, l'empêche de se préoccuper des réels problèmes du sport mondial, et cela contribue au déclin de son autorité sur le mouvement sportif¹⁹⁵.

Il met en doute l'application des principes de la Charte par le Comité, notamment en matière de discrimination politique ou raciale relative à la reconnaissance des nouveaux CNO. Il s'appuie sur les cas de la République démocratique allemande, de la République du peuple démocratique de Corée, et de l'Afrique du Sud pour étayer son propos¹⁹⁶.

Les problèmes relatifs aux CNO sont aussi une des thématiques centrales de son discours. Il soulève la négligence du CIO qui n'entretient pas de liens étroits avec eux. Andrianov va dans ce sens remettre en question le principe de cooptation, qui n'aboutit pas à une représentation équitable des territoires, qui est « *archaïque et ne fait que compliquer la situation* »¹⁹⁷. Il propose alors la création d'une union des Comités nationaux olympique, ainsi que l'élection d'un membre pour chaque CNO reconnu. La question de l'amateurisme est aussi abordée :

« *Le C.I.O. s'efforce de faire partager au monde son point de vue en ne tenant aucun compte des exigences de la vie et des conditions du sport moderne. Il en résulte des problèmes enchevêtrés et il semble nécessaire d'aborder cette question sous un angle nouveau en renonçant aux formules dépassées du statut de l'amateurisme établi à la fin du dix-neuvième siècle* »¹⁹⁸.

Finalement, le vice-président Andrianov critique l'apolitisme prétendu du CIO qui, sous prétexte de ne pas se mêler de politique, ne s'exprime pas clairement sur le maintien de la paix.

Parmi les décisions qui ont été prises à Téhéran en 1967, nous notons : l'élection de Lord Killanin en tant que membre de la CE, la suppression le plus souvent possible des mots « *règles d'amateurisme* » et leur remplacement par « *code d'admission* » dans la brochure des règles, et la mise en place d'un « *comité consultatif composés de membres des CNO qui pourrait rencontrer la CE* »¹⁹⁹. Nous remarquons également qu'au regard des revenus qu'elle génère pour le CIO et les CNO, la télévision devient une partie prenante importante. En effet, les

¹⁹⁵ Procès-verbal de la 65^{ème} session à Téhéran, séance du 7 mai 1967, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 2015*

¹⁹⁶ La décision d'exclure tout contact avec le *South African Non Racial Olympic Committee* (SANROC) est prise lors de la 65^{ème} session de Téhéran, *Ibid.*, p. 36

¹⁹⁷ Procès-verbal de la 65^{ème} session du CIO à Téhéran, *Op. Cit.*, p. 27

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 29

¹⁹⁹ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Téhéran, *Op. Cit.*

années 1960 voient le tube cathodique s'incruster dans le foyer des masses, faisant de ce phénomène un instrument propice à la promotion de l'olympisme.

2.2) Les Jeux asiatiques de Téhéran en 1974

À Munich en 1972, Brundage est sur le point de passer le flambeau de la présidence à Killanin dans des circonstances dramatiques pour le CIO. L'attentat du groupe palestinien *International Black September Organisation* contre l'équipe israélienne, ainsi que les menaces de boycott des Africains relatif à la question de la Rhodésie, sont les principales préoccupations lors des réunions de la CE pendant les jeux de la XX^{ème} olympiade²⁰⁰. Il est par ailleurs mentionné qu'une assistance est accordée au COJO des VII^{ème} jeux asiatiques à Téhéran, dans le cadre du programme de la Solidarité olympique²⁰¹.

La question centrale pour le COJO de Téhéran, présidé par GRP qui est aussi à la tête de l'AGF depuis 1971, concerne la République populaire de Chine et le Taipei chinois (Taïwan ou Formose). En juin 1973, durant la réunion de la CE à Lausanne, le prince Takeda, membre japonais de la Commission exécutive, soulève ce problème :

« Le principal problème découle de ce que l'Iran entretient des liens étroits avec la République populaire de Chine et n'a aucune relation avec Formose. Par conséquent l'Iran souhaite inviter la République populaire de Chine et il lui sera, de ce fait, presque impossible d'inviter Formose. (...) Conformément aux règles de l'AGF, un pays sans CNO peut participer aux jeux s'il pose sa candidature par l'intermédiaire d'un Comité National des Sports. (...) La République populaire de Chine sera admise sur cette base »²⁰².

L'autre point discutée concerne les sports inscrits aux jeux asiatiques, mais qui ne figurent pas au programme olympique. Il s'agit du badminton, du tennis de table et du tennis sur gazon²⁰³.

Malgré que le président Killanin ait rappelé à Gholam Reza Pahlavi les règles du CIO relatives aux jeux régionaux, qui précisent que « tous les CNO d'une région doivent être invités, tandis

²⁰⁰ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Madrid, août – septembre 1972, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²⁰¹ *Ibid.*, p. 63

²⁰² Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Lausanne, 22-24 août 1973, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²⁰³ *Ibid.*

qu'un pays sans CNO ne peut l'être », la République populaire de Chine est admise aux VII^{ème} jeux asiatiques sans CNO, aux dépens de Taïwan qui en a pourtant un²⁰⁴. Les jeux se déroulent du 1^{er} au 16 septembre 1974, précédés d'un symposium de solidarité.

Ce fait démontre la prédominance du politique sur le mouvement sportif mondial et les usages diplomatiques du sport par l'Iran. Le japonais Takeda souligne en effet les liens étroits que la monarchie iranienne entretient avec la République populaire de Chine. La diplomatie et l'entente entre ces deux nations est donc à la base de l'admission de la Chine populaire aux jeux de Téhéran, mais aussi à l'absence de Formose dans la compétition.

Les jeux asiatiques de 1974 représentent l'apogée de l'olympisme iranien et témoignent de l'importance que prend la nation dans les relations internationales. Ils coïncident avec la croissance économique représentative de la première moitié des années 1970. En effet, la *Révolution blanche* ainsi que la politique protectionniste du Shah durant les années 1960, ont permis le renflouement des caisses de l'État qui a injecté des sommes astronomiques dans le développement de son économie.

L'économie iranienne se diversifie donc à tel point que, d'après le Premier ministre Hoveyda, « d'ici deux ou trois plans quinquennaux le revenu du pétrole ne sera que le sucre que l'on saupoudre sur le gâteau »²⁰⁵. L'ambition iranienne est alors d'être « parmi les cinq ou six pays les plus développés du monde »²⁰⁶.

En cela, les rapports entre le NOCI et le CIO, qui culminent vers les VII^{ème} jeux asiatiques, sont le miroir de la politique extérieur du Shah, qui voit dans le monde international une compétition au développement, et dans lequel il compte s'affirmer.

Nous soutenons l'idée que l'accueil de cette compétition par la capitale iranienne s'inscrit dans une logique de distinction propre à la bourgeoisie internationale. En effet, après New Delhi, Tokyo et Bangkok, Téhéran se démarque dans la région avec ces jeux qui, en plus d'être un instrument de promotion considérable pour la nation, donne du prestige au pays hôte. Nous pensons donc que cet événement, au même titre que la célébration du 2500^{ème} anniversaire de

²⁰⁴ Procès-verbal de la 74^{ème} session à Varna, 5-7 octobre 1973, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 2015*

²⁰⁵ « La puissance iranienne », *Iran, d'un monde à l'autre*, Archives de la RTS, *Temps présent* émission du 18 avril 1974, URL : <https://www.rts.ch/archives/dossiers/3477873-iran-d-un-monde-a-l-autre.html>, consulté le 24 juillet 2019

²⁰⁶ *Ibid.*

la fondation de l'empire perse en 1971, est une démonstration de la puissance de l'Iran qui confirme sa fonction importante sur le plan internationale. Par ce fait, il témoigne de la compatibilité entre l'idéologie progressiste que suit MRP et l'olympisme.

2.3) Les derniers projets du NOCI

Après les jeux de 1974, le NOCI développe sa collaboration au sein du mouvement olympique. Son Secrétaire général, Ali Asghar Payravi, est par exemple élu à la commission de la solidarité en 1975²⁰⁷. Aussi, Killanin et GRP font un discours conjoint, qui est retransmis sur la chaîne de télévision et les radios nationales, à l'occasion de *l'Olympic Day* du 23 juin 1977 à Téhéran²⁰⁸. Enfin, du 22 au 27 mai 1978, la capitale iranienne aurait accueilli la réunion de la commission de *l'International Foundation for Sport Research* dont les Iraniens semblent soutenir la création²⁰⁹. Nous n'avons pu obtenir aucune information sur cette fondation.

Mais la plus grande ambition du NOCI, après le succès des jeux de Téhéran, est sa candidature à l'organisation des JO de 1984²¹⁰. Ce projet est tué dans l'œuf. En effet, le 24 octobre 1977 Gholam Reza Pahlavi adresse au président Killanin une lettre qui fait acte d'un désistement : « *Téhéran ne se portera pas candidat aux Jeux Olympiques de 1984. Cette décision a été prise en raison des problèmes internationaux non résolus, mais nous espérons qu'à l'avenir, nous proposerons notre candidature pour organiser les Jeux Olympiques en Iran* »²¹¹. Notons que cette déclaration coïncide avec le début du soulèvement populaire, qui mènera à la révolution deux ans plus tard.

Cela dit, GRP fait sûrement allusion aux tensions qu'il y a entre l'Iran et les puissances occidentales depuis la prise de contrôle du pétrole par le Shah en 1973. L'enrichissement du royaume au détriment de ses alliés qui subissent la pénurie d'essence, dégrade peu à peu l'image de MRP dans l'opinion publique occidentale. Dès 1975, il ne s'agit plus du monarque oriental

²⁰⁷ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Montréal, 4-6 octobre 1975, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²⁰⁸ Payravi Ali Asghar à Berlioux Monique, le 30 juillet 1977, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

²⁰⁹ Djahanbani Nader à Berlioux Monique, le 1^{er} mai 1978, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

²¹⁰ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Montréal, *Op. Cit.*, p. 23

²¹¹ Pahlavi Gholam Reza à Killanin Michael Morris, le 24 octobre 1977, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique de l'Iran : 1948 – 1979*

qui modernise son pays et qui enchaîne les cérémonies fastueuses, mais du dictateur responsable du désastre économique des nations de l'Ouest. Les effets du choc pétrolier sur les rapports de forces internationales sont nombreux, et l'Iran est un des acteurs centraux de cette crise.

Soulignons également le rôle important de MRP dans la création de l'OPEP en septembre 1960. L'objectif de cette organisation est notamment de mettre un terme à l'hégémonie du cartel pétrolier international, ce qui représente vraisemblablement une menace à l'ordre mondial instauré par les puissances occidentales. En s'appuyant sur la Charte de l'ONU, les critiques du Shah vis-à-vis du consortium de 1954, vont aboutir en 1973 au contrôle complet du pétrole iranien par la SNIP. Peu à peu, la politique souverainiste de MRP est jugée menaçante par Washington entre autres, qui juge que le « gendarme du Golfe » n'est plus sous contrôle.

La seconde moitié des années 1970 représente le début du déclin économique de l'Iran. La chute du dollar ainsi que les politiques d'économie d'énergie des pays importateurs contribuent à ce déclin. Les États-Unis délaissent leur alliance stratégique avec l'Iran, et se tournent vers l'Arabie saoudite. L'inflation grandissante, la corruption ainsi que le régime répressif du monarque, conduisent au mécontentement populaire, en particulier dans les grandes villes.

Au regard de ce qui vient d'être exposé ici, la relation entre le NOCI et le CIO est clairement un reflet de la situation internationale. Cette situation conditionne la politique extérieure des régimes, et cela déteint sur le mouvement sportif mondial. L'annulation de la candidature de Téhéran pour les JO de 1984, dont la décision vient vraisemblablement du haut de la hiérarchie politique, illustre notre propos.

3. LE CIO DE KILLANIN FACE À L'ÉCROULEMENT DU RÉGIME DU SHAH

Les incidents qui mènent à l'écroulement de la monarchie commencent au début de l'année 1977. Les revendications sont nombreuses, de même que les diverses forces politiques qui organisent les manifestations. L'oppression et la corruption qu'exercent l'appareil étatique, ainsi que l'inflation, font partie des ingrédients nécessaires au bouleversement que représente la révolution de 1979. Avec le retour de Khomeyni à Téhéran et l'instauration de la République islamique, les rapports de l'Iran avec la communauté internationale changent drastiquement.

Ces changements se reflètent également dans la relation entre les nouveaux représentants olympiques iraniens et le CIO.

Lors de sa dernière année de présidence, Killanin est donc confronté au changement du régime iranien et aux questions qui en découlent pour le CIO. Tous les officiels du NOCI sont remplacés et GRP est contraint à quitter le pays. Cette situation nécessite un questionnement et des prises de décisions pour le Comité international. Le débat commence à la réunion de la CE de Porto Rico en juin 1979²¹².

3.1) Le déroulement de la révolution et ses conséquences pour le CIO

Lorsque le président américain Jimmy Carter se positionne en défenseur des droits de l'Homme et pointe du doigt le régime répressif du Shah, ce dernier restreint la répression en ouvrant les prisons à des commissions d'enquêtes internationales et en libérant des figures de l'opposition. Le but de cette démarche est de plaire à l'administration américaine et de s'assurer de son soutien en cas d'incident compromettant la souveraineté monarchique. Cet allègement du caractère répressif du régime est l'occasion de convaincre les plus réticentes à la protestation à y prendre part dès 1977. Commencent alors des affrontements violents entre forces de l'ordre et manifestants²¹³.

Des intellectuels de tendances politiques diverses publient des lettres ouvertes et organisent des grands débats politiques dans lesquels l'autoritarisme du Shah est critiqué. Cela alimente le mouvement de contestation qui s'amplifie : la loi martiale s'instaure dans les grandes villes en 1980. Le nombre croissant des victimes lors des rassemblements mène le régime à un point de non-retour, caractérisé par le *Vendredi noir* du 8 septembre 1980. Il s'agit d'une manifestation de près d'un million de personnes à Téhéran, durant laquelle l'armée du Shah ouvre le feu et tue des milliers de personnes, dont un grand nombre d'étudiants cléricaux²¹⁴.

²¹² Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Porto-Rico, 26-29 juin 1979, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²¹³ Pironet Olivier, *Op. Cit.*

²¹⁴ *Ibid.*

Parmi les figures de l'opposition, il y a Khomeyni qui, depuis l'Irak, appelle la population à la résistance et au renversement du régime. Expulsé de Najaf le 6 octobre 1980, il est accueilli à Neauphle-le-Château en France, d'où il donne une portée internationale à son combat politique. Le 18 octobre, les différentes tendances de l'opposition (religieuses, communistes, nationalistes, libéraux) convergent au déclenchement de grèves générales dans le pays entier²¹⁵.

Sous la pression populaire, le Shah quitte finalement le pays pour l'Égypte le 16 janvier 1979. Trois jours plus tard, quatre millions de personnes défilent dans les rues de Téhéran, réclamant l'abdication de MRP. Une grande partie des manifestants scandent le retour de Khomeyni. Ce dernier arrive triomphant dans la capitale le 1^{er} février 1979. Les hauts-gradés de l'armée du Shah ainsi que les membres de la SAVAK se trouvent persécutés et sont contraints à l'exil. Les partisans de Khomeyni mènent une insurrection contre les figures politiques de l'opposition ayant contribué au renversement du régime du Shah : le clergé s'empare du pouvoir. Finalement, Khomeyni déclare l'approbation par référendum de l'institution de la République islamique le 1^{er} avril 1979²¹⁶.

Ainsi, lors de sa dernière année de présidence, Killanin voit le changement de régime iranien et doit répondre aux questions qui en découlent pour le CIO. Rappelons qu'à la veille de la révolution, le Comité olympique d'Iran comprend des ministres du Shah et des gradés de l'armée impériale. Avec le renversement du régime, tous les membres du NOCI sont remplacés, et Gholam Reza Pahlavi s'exile à Paris. Cette situation nécessite un questionnement et des prises de décisions pour le Comité international. Le débat commence à la réunion de la CE à Porto Rico en juin 1979²¹⁷.

3.2) Le premier contact entre le Comité iranien post-révolution et le CIO

Le 19 juin 1979, la directrice générale Monique Berlioux reçoit un télégramme du Comité olympique iranien²¹⁸. Ce télégramme, qui est signé par Hossein Shahhosseini, est une annonce des modifications qu'a subies l'organisation de l'éducation physique depuis la destitution de

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Porto-Rico, 26-29 juin 1979, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²¹⁸ *Ibid.*, p. 68

l'État impérial en faveur de la République islamique. Ces modifications sont exprimées de la façon suivante :

« 1) *Gholam Reza Pahlavi et Ali Asghar Payravi n'occupent aucune position dans notre nouvelle organisation. Il est souhaité que les deux personnes susmentionnées n'occupent pas une position, quelle qu'elle soit, au sein du Comité international olympique.* 2) *Le signataire de cette lettre, responsable de l'organisation de l'éducation physique en Iran, a été nommé président du Comité national olympique d'Iran. M. Ali Shadoi en est le nouveau secrétaire général temporaire.* 3) *La signature de M. Shadoi établira l'authenticité de toute la correspondance émanant du Comité national olympique iranien.* »²¹⁹.

Le télégramme est donc présenté quelques jours plus tard à la CE lors de la réunion de juin 1979 à Porto-Rico. À cette occasion, les membres de la commission font part de leurs préoccupations qui portent principalement sur l'attitude à adopter avec le nouveau Comité iranien, ainsi que sur la décision à prendre concernant GRP qui n'est plus venu aux dernières sessions et qui ne vit plus sur le territoire iranien.

Killanin insiste sur le fait « *qu'ils doivent être très prudent en ce qui concerne le CIO iranien particulièrement compte tenu du fait que l'ancienne constitution n'était pas conforme également aux règles olympiques* ». Il déclare également que « *la question de l'appartenance au CIO du prince Pahlavi concerne seulement le CIO lui-même* »²²⁰.

Le thème de la « *discrimination religieuse en Iran* » est également discuté : s'il s'avère que ce que dit la presse à ce sujet est correct, le Comité iranien « *pourrait se trouver dans la même position que l'Afrique du Sud* », c'est-à-dire être exclu du mouvement olympique²²¹. Le président évoque la possibilité d suspension temporaire du CNO de l'Iran s'il ne fournit pas une constitution conforme aux règles du CIO. Le vice-président Mohamed Mzali relève alors que le CIO « *doit éviter de suspendre le CNO* » car « *les sentiments envers le Shah et son régime ont été très sévères en Iran* » et une telle décision « *pourrait être interprétée comme un soutien à ce dernier* »²²².

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ *Ibid.*

²²² *Ibid.*

Finalement, après avoir débattu de l'éventualité de la nomination de GRP en tant que membre honoraire, la CE décide que la directrice générale Berlioux se charge de demander les statuts du Comité iranien en leur envoyant la Charte olympique, et que le président prenne contact avec GRP²²³.

3.3) *La situation de Gholam Reza Pahlavi*

Ainsi, le 10 juillet 1979, Lord Killanin adresse une lettre à Gholam Reza Pahlavi dans laquelle il fait état de la situation et du télégramme de Shahhosseini²²⁴. Il fait part de son inquiétude quant au sort des « amis olympiques en Iran », particulièrement du général Payravi qui, au même titre que GRP, a été classé « *persona non grata* ». Finalement il demande à GRP de lui faire parvenir une lettre de démission afin d'engager la procédure en vue d'une élection en tant que membre honoraire²²⁵.

La lettre de démission non datée est envoyée par GRP le 23 juillet 1979, mais ce courrier n'est jamais arrivé aux mains du président du CIO qui attribuera cela aux grèves postales de Dublin²²⁶. Par conséquent, n'ayant jamais reçu ladite lettre, la Commission décide à la réunion de Lake Placid, en février 1980, que « *le mandat du prince Pahlavi est écoulé, conformément à la règle 13* »²²⁷.

Surpris et déçu par cette décision, ayant à cœur de pouvoir continuer à jouir du statut de membre honoraire, GRP confirme avoir envoyé sa démission à temps et demande par conséquent une réévaluation de sa situation²²⁸. Convaincu, le président Killanin explique aux membres, à la session de Moscou en 1980, qu'à cause des grèves des postes la démission de GRP n'est pas arrivée bien qu'elle ait été envoyée. De ce fait, il est décidé que « *la démission du prince Pahlavi est acceptée. La décision précédente concernant l'échéance de sociétariat est annulée* »²²⁹.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Killanin Micheal Morris à Pahlavi Gholam Reza, le 10 juillet 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Biographie et correspondance de Gholam Reza PAHLAVI 1955 – 1980*

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ Pahlavi Gholam Reza à Killanin Michael Morris, le 23 juillet 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Biographie et correspondance de Gholam Reza PAHLAVI 1955 – 1980*

Killanin Michael Morris à Pahlavi Gholam Reza, le 18 avril 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Biographie et correspondance de Gholam Reza PAHLAVI 1955 – 1980*

²²⁷ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Lake Placid, 8-15 février 1980, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²²⁸ Pahlavi Gholam Reza à Killanin Michael Morris, le 1^{er} avril 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Biographie et correspondance de Gholam Reza PAHLAVI 1955 – 1980*

²²⁹ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Moscou, du 15 juillet au 3 août 1980, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

La session de Moscou est la dernière où Killanin préside le CIO. Avec l'arrivée de Samaranch, la question de la qualité de membre honoraire du prince Pahlavi n'est ni évoquée lors des réunions de la commission, ni lors des sessions. GRP semble tout simplement avoir terminé son action en faveur de l'olympisme en même temps que la carrière présidentielle de Killanin.

4. CONCLUSION : DÉFINITION DE L'OLYMPISME VU D'IRAN

Au regard de ce qui vient d'être exposé, nous pouvons déclarer que l'olympisme de l'Iran de Mohammad Reza Pahlavi rend compte de sa politique tant interne que régionale. En effet, au début des années 1950, alors que le pays traverse une crise politique liée à la nationalisation de l'industrie pétrolière, le NOCI peine à faire sa place au sein de la communauté olympique. Suite à l'opération *TP-AJAX*, la prise en main effective du pouvoir par MRP coïncide avec la cooptation de son frère Gholam Reza Pahlavi par le CIO. La croissance économique caractérisée par la *Révolution blanche* dans les années 1960 voit en parallèle une collaboration croissante avec le CIO. Le rôle croissant du NOCI se caractérise dans un premier temps avec l'accueil de la 65^{ème} session du CIO à Téhéran en 1967. Puis dans un deuxième temps, la montée en puissance phénoménale de l'Iran qui devient « le gendarme du Golfe », grâce notamment aux retombées de la *Révolution blanche*, mais surtout après le démembrement du consortium international sur le pétrole iranien (1954), se reflète dans l'organisation des jeux asiatiques de 1974 à Téhéran. Finalement, l'écroulement du régime de MRP et la mise en place d'une République islamique a des conséquences perceptibles sur l'olympisme iranien. Ces conséquences sont le remplacement des membres du NOCI ainsi que la démission de GRP. La révolution de 1979 soulève une série de questions pour le CIO de Killanin qui fait preuve de prudence afin de gérer au mieux ce changement.

L'olympisme définit comme un vecteur des principes concurrentielles du libéralisme ainsi qu'une contribution à la stabilité de l'ordre mondiale, se conjugue parfaitement avec l'idéologie progressiste de MRP. Cette idéologie est selon la description de René Guénon, « *la croyance au « progrès », envisagée d'une façon non moins absolue, et identifiée naturellement, dans son essence, avec ce développement matériel qui absorbe toute l'activité de l'occidental*

moderne »²³⁰. En effet, le schéma civilisationnel promu par le Shah est celui que l'on retrouve dans les pays dits développés, où le libéralisme triomphe. Enfin, MRP utilise l'olympisme dans le but d'afficher la puissance iranienne aux yeux du monde, et d'ainsi fortifier son image de force stabilisatrice du Moyen-Orient.

²³⁰ Guénon René, *Orient et Occident*, Éditions Vega : Paris, 2015, p. 22

CHAPITRE V – LE CIO ET LA R.I. D’IRAN (1979 – 1988)

Quelques jours après son arrivée à Téhéran, Khomeyni nomme une figure de l’opposition en tant que Premier ministre : Mehdi Bazargan. Cette personnalité politique est le premier dirigeant de la SNIP au début des années 1950. Proche de Front national de Mossadegh, il participe, après le coup d’État de 1953, à la fondation du Mouvement de libération de l’Iran avant d’être emprisonné à plusieurs reprises par le régime du Shah. Après la révolution et sa nomination en tant que Premier ministre, il place Hossein Shahhosseini, un membre du Front national, à la tête du Ministère de l’éducation physique et, en conséquence, du NOCI. Ce dernier va rapidement entamer le dialogue avec le CIO et démarrer le processus de reconnaissance du nouveau Comité iranien.

1. LES RAPPORTS PRÉLIMINAIRES ENTRE LE CNO DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE ET LE CIO (1979 – 1980)

Le télégramme envoyé à Monique Berlioux, directrice du CIO, par Hossein Shahhosseini le 19 juin 1979, marque le début du dialogue entre le CNO iranien post-révolution et le CIO. Ce dialogue traverse plusieurs étapes, rythmés par les événements de l’histoire iranienne et celle du CIO. Des événements importants, tant sur le plan international que national, se déroulent au moment où le NOCI tente de se restructurer. Il y a par exemple la crise des otages de l’ambassade des États-Unis à Téhéran en novembre 1979, mais il y a surtout l’invasion de l’Irak en septembre 1980 qui marque le début d’une guerre qui va durer jusqu’en 1988.

1.1) Le CIO et le NOCI de Shahhosseini

En fait, avant même de recevoir le message de Shahhosseini, le CIO fait le point en interne sur la marche à suivre concernant le NOCI. À la demande de Killanin, le conseiller juridique du CIO, Georges Straschnov, émet un avis à ce sujet²³¹. Il expose deux scénarios possibles. Le premier serait la dissolution du CNO, la création d’un nouveau Comité avec une nouvelle

²³¹ Starschnov Georges à Berlioux Monique, le 7 juin 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l’Iran, puis République islamique d’Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

constitution. Le deuxième serait que le CNO ne soit pas dissout, que sa constitution reste inchangée, mais que les membres soient exclus et remplacés par le gouvernement. Ce dernier cas de figure serait en désaccord avec la règle 24, qui « *nécessite l'autonomie d'un CNO* », mais cette règle peut facilement être contournée « *par des élections fictives de personnes désignées par les autorités* »²³². Straschnov finit par déclarer que le CIO peut exiger une copie officielle du procès-verbal de la séance d'élection des nouveaux membres, mais qu'il est impossible de savoir « *si ce procès-verbal a été fabriqué dans l'unique but de satisfaire la règle 24, ou si les élections étaient réelles mais préétablies par le gouvernement* »²³³.

Cet avis juridique témoigne de la méfiance du CIO à l'égard du NOCI post-révolution. Ce sentiment sera plus ou moins omniprésent jusqu'à la validation des statuts du NOCIRI en 1987. Le courrier de Straschnov rend également compte de l'impuissance du CIO face à l'ingérence des États dans le mouvement olympique. En effet la désignation des membres des CNO par les gouvernements ne peut pas réellement être empêchée par le CIO.

Suite à la séance de la CE à Porto-Rico en juin 1979, où la question iranienne est discutée, Monique Berlioux demande au NOCI de lui faire parvenir ses statuts révisés ainsi que la liste des FN affiliés aux FI reconnu par le CIO²³⁴. Elle ne manque pas de rappeler qu'un « *président de CNO doit être élu et non nommé* », et demande la confirmation qu'il n'existe pas de « *discrimination raciale, religieuse ou politique au sein du NOCI en raison d'une action gouvernementale, comme l'a rapporté la presse* »²³⁵.

Les documents demandés ne parviendront au secrétariat du CIO qu'au mois de novembre 1979. Entre temps, l'Iran marque l'histoire des relations internationales avec l'épisode de la prise en otages du personnel de l'ambassade des États-Unis à Téhéran.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Berlioux Monique à Shahhosseini Hossein, le 26 juin 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²³⁵ *Ibid.*

1.2) La crise des otages américains

La position de Washington sur le régime du Shah pendant la période révolutionnaire (1977 – 1979) est très mystérieuse. C'est-à-dire que Jimmy Carter, après sa dénonciation du non-respect des droits de l'Homme par le régime monarchique, va soutenir MRP au lendemain du massacre du *Vendredi Noir* (1978), puis, peu de temps après le départ du monarque vers l'Égypte en janvier 1979, il va annoncer lors d'une conférence de presse que la présence du Shah sur le sol américain est indésirable²³⁶. Mais finalement, afin de soigner son cancer, MRP sera admis pour une hospitalisation à New York.

L'admission du Shah sur le sol américain est la cause de la prise d'assaut de l'ambassade des États-Unis à Téhéran par des « *étudiants sur la ligne de l'imam* », le 4 novembre 1979. Armés de lance-pierres et de gourdins, ils exigent l'extradition de MRP. Le Premier ministre Bazargan démissionne au lendemain de cet événement, comprenant que la nouvelle constitution de l'Iran est despotique et ne reflète pas la liberté politique pour laquelle il œuvre. La crise dure 444 jours, soit jusqu'au 20 janvier 1981²³⁷.

La validation de cette action par Khomeyni a officiellement lieu le 17 novembre 1979, avec la déclaration que « *l'ambassade américaine est un centre d'espionnage et de conspiration, (...) les gens qui ont fomenté des complots contre notre mouvement islamique en cet endroit n'ont pas droit au respect diplomatique international* », et que « *la noble nation iranienne ne permettra pas la libération du reste des otages qui resteront en état d'arrestation jusqu'à ce que le gouvernement américain se plie aux désirs de la nation* »²³⁸.

Qualifié par Djalili et Kellner comme « *l'acte fondateur de la diplomatie du nouveau régime* », cet événement annonce le début de l'hostilité traditionnelle entre les États-Unis et l'Iran. Le gouvernement de Carter riposte avec des sanctions économiques comprenant l'arrêt des importations du pétrole en provenance de l'Iran, ainsi que le gel des fonds iraniens qui se

²³⁶ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, p. 74

²³⁷ *Ibid.*, pp. 82 – 84

²³⁸ « Affaire relative au personnel diplomatique et consulaire des États-Unis à Téhéran », *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances : 1980*, Cour Internationale de Justice, Arrêt du 24 mai 1980, p. 34, URL : <https://www.icj-cij.org/files/case-related/64/064-19800524-JUD-01-00-FR.pdf>, consulté le 6 août 2019

trouvent dans les banques américaines, et il va surtout financer et soutenir l'armée irakienne qui s'apprête à attaquer l'Iran²³⁹.

Finalement, après un effort diplomatique international, notamment de la Suisse et de l'Algérie, les otages seront libérés le lendemain de la signature des accords d'Alger du 19 janvier 1981, qui stipule entre autres l'abstention américaine dans les affaires iraniennes, le remboursement des avoirs iraniens dans les banques américaines, la levée des sanctions économiques sur l'Iran, et le règlement des indemnisations demandées par les États-Unis²⁴⁰.

1.3) Les conséquences de la crise des otages sur les rapports entre le NOCI et le CIO

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la crise des otages américains, qui est pourtant une première dans l'histoire des relations internationales, n'a pas de conséquences sur le mouvement olympique qui reflète les rapports internationaux. Cet événement n'est même pas mentionnée lors des sessions ou lors des réunions de la CE. Peut-être qu'une discussion informelle à ce sujet a déteint sur le comportement du CIO vis-à-vis du NOCI ? Cela ne semble pas être le cas.

Le seul point qui aurait pu être la conséquence de cette crise sur le mouvement olympique, est le retrait de l'Iran de la liste des abréviations des CNO dans la *Revue Olympique* n°142²⁴¹. Pourtant cette édition est publiée en juillet-août 1979, soit quelques mois avant l'assaut de l'ambassade américaine. En fait, l'omission de l'Iran dans la liste des abréviations est une mauvaise interprétation de Berlioux quant à la décision prise par la CE à Porto-Rico²⁴². Cette erreur est rapidement rectifiée dans la *Revue Olympique* de décembre 1979, alors que le personnel diplomatique américain reste en état d'arrestation²⁴³. Cela n'a donc aucun lien avec la crise des otages américains.

²³⁹ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.* pp. 82 – 84

²⁴⁰ Texte des accords d'Alger du 19 janvier 1981, URL : http://www.parstimes.com/history/algiers_accords.pdf, consulté le 5 août 2019

²⁴¹ *Revue Olympique*, no. 141-142, juillet-août 1979, p. 487

²⁴² Berlioux Monique à Killanin Michael Morris, le 7 novembre 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondances du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : 1948 – 1979*

²⁴³ *Revue Olympique*, no. 146, décembre 1979, p. 733

1.4) Une reconnaissance provisoire du NOCI

Au mois de novembre 1979, le NOCI de Shahhosseini fait enfin parvenir les documents demandés au mois de juin. Les membres du bureau exécutif (BE) iranien sont alors présentés : Shahhosseini (président), Fekri (vice-président), Shakoi (secrétaire général), Forouhi (trésorier), Rassouli (membre), Shahidi (membre), et Saghafian (membre)²⁴⁴. La liste des FN affiliés aux FI reconnues comprend dix-neuf sports : le football, le volleyball, le basketball, la lutte, l'haltérophilie, le cyclisme, l'escrime, le tir, l'athlétisme, la natation, la boxe, le canoë, l'équitation, le golf, le handball, le hockey sur gazon, le judo, le pentathlon et biathlon, le ski²⁴⁵.

Les statuts du NOCI post-révolution sont accompagnés de ceux de 1951, et d'une lettre de Shahhosseini. La lettre déclare qu' « *il n'y a pas de changements fondamentaux dans le contenu et les principes de la nouvelle constitution* », à l'exception des articles non conformes à la règle 24 de la Charte. C'est-à-dire que « *les articles qui ont dû être appliqués par l'approbation du Shah seront désormais appliqués par l'approbation du Conseil suprême* »²⁴⁶. Les articles concernés sont ceux qui autorisait le Shah à nommer le président et les membres du BE. Désormais il ne s'agit plus de nommer mais d'élire, et les candidatures pour les élections sont proposées par le Conseil suprême.

Quatre organes forment la structure organisationnelle du NOCI. Par ordre hiérarchique décroissant il y a tout en haut le Conseil suprême, puis le bureau exécutif, le secrétariat général, et enfin le comité d'organisation des compétitions olympiques. Le Conseil suprême est composé : du premier ministre, du président du NOCI, de huit autres ministres, d'un gradé de l'armée, du directeur des médias nationaux, du secrétaire général du NOCI, de « *cinq personnes qualifiés et familiers avec le mouvement olympique et le sport, présentés par le président de l'organisation d'éducation physique d'Iran* », et finalement, des présidents des FN affiliés²⁴⁷. Cela fait quand même beaucoup de ministres pour une organisation qui déclare être indépendante politiquement. N'oublions pas que cela est de l'ordre de la tradition pour le NOCI. En effet, ceci se trouve même dans la première constitution approuvée par le CIO.

²⁴⁴ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 8 novembre 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁴⁵ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 19 novembre 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁴⁶ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 20 novembre 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁴⁷ *Ibid.*

Ce point ne semble pas déranger le CIO. Par contre, une série de modifications précises est exigée par le Comité international avant leur approbation des statuts du NOCI. L'un de ces changements est en rapport avec le Conseil suprême et sa composition. En effet, il est demandé de mentionner dans la liste des membres du Conseil « *le membre du CIO, le cas échéant* »²⁴⁸. Ce membre coopté devrait également faire partie du BE. Ces précisions permettraient au CIO de maintenir un certain contrôle sur le CNO, en ayant une voix, ainsi qu'une oreille, au sein des instances dirigeantes.

Il est en outre demandé d'ajouter un nouvel article articulé comme ceci : « *En cas de différend quant à l'interprétation de cette constitution, d'une lacune ou d'un conflit avec les dispositions de la Charte olympique, cette dernière prévaudra* »²⁴⁹. Un tel article donnerait en quelque sorte « carte blanche » sur les décisions de sanction contre le NOCI. Car les statuts du CNO ainsi que la Charte olympique comportent des termes tels que « *discrimination* », « *amateurisme* », ou « *indépendance politique* », tous sujets à diverses interprétations par le CIO lui-même. Il y a d'ailleurs à ce propos une déclaration de Killanin dans le procès-verbal de la réunion de la CE à Lake Placid, en février 1980 : « *il y a peu de pays où les droits humanitaires et la liberté existent pleinement, (...) M. Alexander suggère qu'une commission soit formée pour s'enquérir de la signification du mot discrimination* »²⁵⁰.

Les autres demandes de changement concernent la protection des emblèmes, du symbole et du terme « *olympique* », ainsi que « *les présidents des FN* » qui doivent être des « *représentants* » ayant obtenu la majorité des voix par leur conseil d'administration et être tous membres du BE²⁵¹.

Après modification des articles, le NOCI envoie une deuxième version de ses statuts fin janvier 1980, accompagnée de la liste des membres du BE, du procès-verbal de la séance de ratification par le BE de la constitution modifiée, et des FN affiliés, à laquelle s'ajoute le badminton, la

²⁴⁸ Berlioux Monique à Shahhosseini Hossein, le 13 décembre 1979, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Lake Placid, 10-13 février 1980, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

²⁵¹ Berlioux Monique à Shahhosseini Hossein, le 13 décembre 1979, *Op. Cit.*

gymnastique et le tennis de table²⁵². Mais malgré cela, la constitution n'est toujours pas conforme à la Charte²⁵³. Effectivement, il est demandé encore quelques apports à l'article concernant l'éventuel membre iranien du CIO qui doit avoir la qualité de « *membre votant du BE* », et à l'article concernant les représentants des FN qui doivent avoir « *la majorité des voix* » au BE²⁵⁴. En plus de ces modifications, le CIO demande le procès-verbal de la réunion du Conseil suprême durant laquelle la ratification de la constitution a été approuvée. La troisième version des statuts ainsi que le document demandé sont envoyées par le NOCI le 15 mai 1980²⁵⁵.

Avant que le CIO ne prenne une quelconque décision sur la validité de la troisième version de la constitution, le NOCI envoie deux représentants à Lausanne le 22 mai, pour une rencontre avec Monique Berlioux « *afin d'échanger les points de vues et de revoir les articles du statuts qui doivent être modifiés* »²⁵⁶. Il s'agit de Hossein Fekri, vice-président du NOCI, médaillé d'argent de football aux jeux asiatique de 1951, et entraîneur du *Persepolis Tehran Football Club* qui est le plus titré du pays, ainsi que de Mme Shahbazi sur laquelle nous n'avons pu obtenir aucune information²⁵⁷. Contrairement à la visite de Sadry à Edström en 1951, la rencontre entre les deux représentants du NOCI post-révolution avec la directrice Berlioux ne semble avoir eu aucun effet de rapprochement entre les deux entités.

Le 2 juin 1980, le conseiller juridique Straschnov émet un avis sur la troisième version des statuts remise avec le procès-verbal de la séance de ratification du Conseil suprême : « *Ces documents sont maintenant en ordre et seront soumis à la CE pour approbation aux réunions des 9 et 10 juin 1980* »²⁵⁸. Mais, lors de ces séances il est déclaré que « *la constitution est à l'étude* » et que « *la reconnaissance définitive sera donnée dès que la constitution sera en ordre* »²⁵⁹. Il semble que l'administration du CIO, préoccupé par la gestion des boycotts des JO

²⁵² Forouhi Nasser à Berlioux Monique, reçu le 4 février 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁵³ Berlioux Monique à Forouhi Nasser, le 5 mars 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 15 mai 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁵⁶ Berlioux Monique à Shahhosseini Hossein, le 14 mai 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁵⁷ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 16 mai 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁵⁸ Straschnov Georges à Berlioux Monique, le 2 juin 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁵⁹ Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Lausanne, 9-10 juin 1980, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

de Moscou qui ont lieu une dizaine de jours plus tard, n'a pas eu le temps de régler la question iranienne. Notons également que lors de la 83^{ème} session à Moscou (juillet-août 1980), le flambeau de la présidence passe des mains de Killanin à ceux de Samaranch.

Malgré les multiples télégrammes envoyés à Berlioux, Shahhosseini ne reçoit aucun message concernant la décision du CIO quant à la reconnaissance du NOCI. Frustré par ce silence, il écrit ceci : « *Le Comité national olympique iranien considère, en accord avec la constitution du CIO, que l'atmosphère olympique devrait être à l'écart de tout avantage politique, mais ceux qui sont au pouvoir ont tenté d'une manière ou d'une autre d'utiliser cet environnement d'amitié et de fraternité à leurs fins politiques. Nous espérons qu'avec la coopération de ceux qui s'intéressent à l'olympisme, nous pourrions régénérer les buts suprêmes des fondateurs des jeux* »²⁶⁰. Il n'est pas évident de connaître avec exactitude qui est visé dans ces propos. Nous voyons trois possibilités : les puissances occidentales qui ont tourné le dos à l'Iran et qui soutiennent les sanctions économiques imposées par les États-Unis depuis la crise des otages de l'ambassade (rappelons qu'en juin 1980, cette crise est toujours d'actualité), les États-Unis (et l'URSS) qui font du mouvement olympique un terrain d'affrontement politique à l'occasion des jeux de Moscou, ou encore les dirigeants du CIO qui n'accordent pas la reconnaissance au NOCI malgré leur coopération. La direction du CIO ne répondra jamais à cette déclaration. En août 1980, la présidence de Shahhosseini se termine. Sa dernière lettre concerne la validation du nouvel emblème du NOCI post-révolution²⁶¹.

Finalement, une quatrième version des statuts est demandée par le CIO qui exigent encore des modifications d'articles. Par contre, aux réunions de la CE fin d'octobre 1980 à Lausanne, Samaranch décide « *qu'une reconnaissance provisoire lui sera accordée dès réception de ses amendements aux statuts* »²⁶².

Malheureusement, cette décision est prise plus d'un mois après l'invasion du territoire iranien par les troupes de Saddam Hussein. La guerre entre l'Iran et l'Irak marque une pause d'environ

²⁶⁰ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 10 juin 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁶¹ Shahhosseini Hossein à Berlioux Monique, le 16 août 1980, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁶² Procès-verbal de la réunion de la Commission exécutive à Lausanne, 30-31 octobre 1980, Archives du CEO : Lausanne, *PV CE 1950 – 1987*

une année dans la correspondance entre le NOCI et le CIO. Le dialogue écrit entre les deux entités olympiques ne reprend qu'en mai 1981.

2. LE COMITÉ OLYMPIQUE D'UNE NATION EN GUERRE (1980 – 1988)

Plusieurs facteurs expliquent la déclaration de guerre de l'Irak de Saddam Hussein à l'Iran de Khomeyni en septembre 1980. Saddam voit en la fragilité de l'Iran post-révolution une occasion pour s'emparer du Chatt-el-Arab, (delta commun du Tigre et de l'Euphrate débouchant sur le Golfe Persique), de la province du Khouzestan (qui est la plus grande raffinerie de l'Iran), ainsi que de quelques îles du détroit d'Ormuz (qui avaient été annexées par le Shah en 1971). Il y voit également l'opportunité de mettre fin à ce mouvement révolutionnaire qui est dangereux pour son hégémonie. Rappelons que les chiïtes sont majoritaires en Irak mais réduits au silence par le régime de Saddam, et que Khomeyni ne cache pas sa volonté d'exporter la révolution. L'Irak est soutenu par des pétromonarchies du Golfe, qui sont accusées par l'ayatollah d'être des « pouvoirs impies soumis aux puissances impérialistes », ainsi que par des pays occidentaux. Cette guerre dévastatrice pour les deux camps se termine en août 1988, une année avant le décès de l'imam Khomeyni.

Le déclenchement de la guerre donne la priorité à la défense de la nation et permet au régime iranien de justifier les atteintes aux libertés. Parallèlement au conflit armé au Sud-Ouest du pays, les *pasdarans* s'engagent dans une véritable guerre-civile contre les forces politiques de l'opposition, qui sont définitivement défaites en 1983²⁶³. En fait, l'attaque irakienne contribue à renforcer le pouvoir révolutionnaire.

Les relations entre le CNO iranien et le CIO reprennent en milieu de l'année 1981. Les huit années de guerre sont couvertes au NOCI par quatre présidents qui vont tant bien que mal tenter de faire vivre le mouvement olympique en Iran. Il s'agit de Davoudi (1981 – 1984), Ghafoori Fard (1984 – 1986), Aladpoosh (1987), et Hashemi Taba (1987 – 1988). À l'image de la politique et de la société iranienne, le NOCI est l'objet d'une « islamisation » durant cette période qui aboutira à la participation d'athlètes iraniens aux JO de Séoul en 1988.

²⁶³ Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Op. Cit.*, pp. 84 – 91

2.1) Du NOCI au NOCIRI : la présidence de Davoudi

De 1981 à 1984, la correspondance est assurée du côté iranien par le président Mostapha Davoudi (également président de l'organisation de l'éducation physique), ainsi que par les secrétaires généraux Khalil Khayambashi (1981 – 1983) et Mohammad Khorrami (1983 – 1984). Du côté du CIO, c'est principalement la directrice Monique Berlioux qui est impliquée dans les échanges.

En juillet 1981, une délégation de l'Iran participe à l'assemblée générale des CNO à Milan²⁶⁴. À cette occasion, la rencontre fructueuse pour le NOCI avec des membres du CIO aboutit à l'approbation de ses statuts : ceci est confirmé dans une lettre de Monique Berlioux à Mostapha Davoudi du 31 juillet 1981²⁶⁵. Comme cette constitution n'apparaît dans nos sources qu'au mois de septembre, nous imaginons qu'elle est remise en main propre à Berlioux lors de l'assemblée générale des CNO.

À l'étude de ces statuts, nous relevons qu'il n'y a plus de Conseil suprême. La plus haute autorité est désormais l'assemblée générale (AG). Elle est composée de ces personnalités : « *Tout Iranien membre du CIO qui a été élu après le 1^{er} février 1979 ; les représentants des FN dont le sport est inclus dans le programme des jeux, et qui forment la majorité de l'AG (16 représentants) ; les représentants des FN dont le sport est inclus aux jeux asiatiques ou aux jeux mondiaux ; les représentants des organes sportifs du pays (sports ouvriers, sports paysans, sports militaires, sports étudiants) ; un champion olympique ; deux membres iraniens des FI ou des fédérations continentales dont le sport est inclus au programme des jeux, et qui ont été élus après le 1^{er} février 1979 ; quatre personnes qualifiées et familières aux affaires sportives et olympiques ; des membres honoraires* »²⁶⁶. L'AG est valable quatre ans, doit se réunir au moins une fois par année, et elle est entre autres chargée d'élire les onze membres du BE. Ces derniers font partie de l'AG, sont élus pour quatre ans et sont rééligibles. Le BE est composé d'un président (qui préside également l'AG), de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, et de six autres membres²⁶⁷.

²⁶⁴ Davoudi Mostapha à Berlioux Monique, le 22 juillet 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁶⁵ Berlioux Monique à Davoudi Mostapha, le 31 juillet 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁶⁶ Constitution of the Iranian National Olympic Committee, septembre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁶⁷ *Ibid.*

L'AG du NOCI n'a plus désormais en son sein de ministres sauf à figurer parmi les personnes qualifiées. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il est libre de tout contrôle étatique. Au regard de l'action des *pasdarans* contre les mouvements d'opposition à Khomeyni, nous pouvons supposer que les représentants des FN sont officiellement sur la ligne de l'ayatollah. Il est également très probable que sans l'approbation préalable du guide de la révolution, ces personnes n'occuperaient pas ses fonctions.

Ces statuts joints au procès-verbal de l'AG du 7 septembre 1981 sont envoyés à Berlioux²⁶⁸. La directrice confirme alors le 24 septembre que « *les statuts sont approuvés par le CIO* » et que *le NOCI est « entièrement reconnu »*²⁶⁹. Par contre cette décision n'apparaît ni dans le procès-verbal de la session de Baden-Baden (septembre-octobre 1981), ni dans ceux des réunions de la CE. Peut-être qu'en vue des relations conflictuelles de l'Iran avec les grandes puissances, le CIO de Samaranch tient à garder cette information secrète afin de se prévenir d'éventuelles critiques

Les athlètes iraniens peuvent donc participer aux jeux asiatiques de Séoul en 1982. Lors de cette IX^{ème} édition, l'Iran concourt dans quatre disciplines : la lutte libre, l'haltérophilie, le cyclisme et le football. Avec l'obtention de quatre médailles d'or (trois en lutte libre et une en haltérophilie), quatre en argent, et quatre en bronze, l'équipe iranienne se place au septième rang du tableau des médailles²⁷⁰.

Notons que le 13 juin 1982, le secrétaire général Khayambashi demande au CIO d'utiliser désormais les termes « *République islamique d'Iran* » pour nommer le pays dans la *Revue Olympique* ainsi que dans toutes autres publications du CIO²⁷¹. Malgré le fait que cette requête ne soit vraisemblablement pas appliquée jusqu'en 1986, nous utiliserons la dénomination NOCIRI pour toute correspondance effectuée après cette date.

²⁶⁸ PV de l'AG du NOCI, le 7 septembre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Bureau exécutif du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance 1949 – 1988*

²⁶⁹ Berlioux Monique à Davoudi Mostapha, le 24 septembre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁷⁰ <http://www.olympic.ir/fr/halloffame/iranauxjeuxasiatiques>, consulté le 11 août 2019

²⁷¹ Khayambashi Khalil à Berlioux Monique, le 13 juin 1982, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

2.2) Le CIO face à la prise de contrôle des FN iraniennes

Il y a dans nos archives, toute une série de lettres et de télégrammes concernant les relations entre le NOCI et les FI et des FN. Cet épisode commence en août 1981 et se termine en mars 1982, c'est-à-dire après l'approbation de ses statuts par le CIO le 31 juillet. Ces lettres sont dans les archives du CIO à la suite d'une demande de conseil de la part des FI concernées, à savoir celle d'athlétisme, des sports équestres et celle de volleyball.

Le président Davoudi envoie la même lettre à plusieurs FI le 21 août 1981. Il s'agit de deux demandes « *en vue de notre politique sportive générale (celle de l'Iran) et pour d'une relation plus amicale et logique* »²⁷². Le NOCI aimerait dans un premier temps que les FI excluent tout Iranien qui aurait été élu membre au sein de leur fédération « *avant le 1^{er} février 1979* ». Dans un second temps, il demande que leurs secrétariats envoient dorénavant « toute la correspondance concernant les représentants individuels et les fédérations sportives iraniennes » à une certaine adresse qui « *est le centre qui s'occupera de toutes les affaires du sport international* »²⁷³. Ladite Lettre déclare finalement que « *que tout type de contact, sauf par l'intermédiaire de l'adresse suivante, ne serait pas acceptable pour le NOCIRI et que, malheureusement, la correspondance envoyée aux adresses indiquées resterait sans réponse* »²⁷⁴.

Le premier point exprimé par le NOCI reflète le rejet de toute représentation iranienne à l'étranger avant le retour de Khomeyni à Téhéran, ce qui sous-entend que les anciens dirigeants continuent à siéger dans les FI concernées. Cette rupture est une position politique du nouveau régime qui s'étend au fonctionnement des affaires internationales, et par conséquent aux relations sportives de l'Iran avec le reste du monde, donc au NOCI. Le deuxième point peut être interprétée de deux manières. Le régime ne veut pas que des courriers soient échangés entre les FI et les exilés d'une part. D'autre part, l'organisation des sports en Iran est centralisée en un seul lieu sous le contrôle du pouvoir et les FN iraniennes sont placées sous l'autorité très politique du NOCI. En effet, conscient que dans l'histoire de l'Iran, la propagande émise par la plume depuis l'extérieur des frontières a souvent abouti à une déstabilisation du pouvoir – nous

²⁷² Davoudi Mostapha à IAAF, le 21 août 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ *Ibid.*

pensons par exemple au journal *Ghanun* de Mirza Malkom ou aux déclarations de Khomeyni dès les années 1960 – le régime iranien compte bien réduire ce risque. D’autre part il peut simplement s’agir d’une restructuration du système postal. N’oublions pas que le pays est en guerre et que, même si ce n’était pas le cas, le système postal en Iran est complètement différent de ce que l’on connaît en Europe. En effet, encore aujourd’hui il n’y a pas de boîtes aux lettres en Iran, les lettres doivent soit être récupérées dans un centre postal après notification de réception, soit être directement livrées en recommandé.

Cela dit, quand les FI envoient la lettre à Berlioux afin d’avoir des conseils quant à l’attitude qu’ils doivent adopter face aux demandes, la directrice les informe que « *le CIO estime que la lettre du CNO iranien est une atteinte manifeste à l’autonomie des fédérations sportives iraniennes, que ses statuts ne l’autorisent pas à procéder à une pareille ingérence dans la liberté des FN* », et que les statuts des FI ne permettent sans doute pas que les membres nationaux « soient privés de la faculté de correspondre directement avec leur FI »²⁷⁵.

Monique Berlioux rapporte ensuite cela à Davoudi en précisant que « *ce comportement constitue une violation flagrante de vos propres règles et de celles du CIO. Il est espéré que cette pratique sera immédiatement abandonnée* »²⁷⁶. Le NOCI clarifie alors qu’il s’agit d’un malentendu car le Département international de l’organisation de l’éducation physique est situé dans le bâtiment du NOCI, et que par conséquent la demande adressée aux FI ne constitue pas « une interférence dans les affaires des FN », mais qu’elle a pour objectif d’accélérer les procédures et de donner « une assistance aux FN » comme il est mentionné dans la Charte olympique²⁷⁷.

Bien qu’elle comprenne la raison de la requête du NOCI, Berlioux réitère qu’une telle demande « *n’est ni conforme aux statuts du NOCI ni à la Charte Olympique* », et qu’en conséquence « *le CIO a conseillé aux FI de continuer à correspondre directement avec les FN* »²⁷⁸.

²⁷⁵ Berlioux Monique à Libaud Paul, le 20 septembre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l’Iran, puis République islamique d’Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁷⁶ Berlioux Monique à Davoudi Mostapha, le 14 octobre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l’Iran, puis République islamique d’Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁷⁷ Mostapha Davoudi à Berlioux Monique, le 4 novembre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l’Iran, puis République islamique d’Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁷⁸ Berlioux Monique à Davoudi Mostapha, le 23 novembre 1981, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l’Iran, puis République islamique d’Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

Finalement, malgré le fait que Davoudi précise que cette requête est une décision des représentants des FN et que le NOCI redistribuerait toute la correspondance aux FN respectives, la directrice n'est pas dupe et déclare que « *le CIO n'est pas concerné par les conditions de délivrances des lettres adressées aux FN* », et que « *s'il est découvert que l'autonomie des FN n'est pas respectée, le CIO ne resterait pas passif* »²⁷⁹.

La tension entre les deux entités est assez représentative de leur rapport pendant la présidence de Davoudi. Fatigué de devoir tout le temps se justifier et de répondre à la méfiance du CIO, le président du NOCI propose même à Berlioux fin janvier 1982 d'envoyer une délégation en Iran pour inspecter le fonctionnement du CNO²⁸⁰. Cela ne se produira évidemment pas.

2.3) Le CIO face à l' « islamisation » du Comité olympique iranien

Dès l'adoption de la nouvelle Constitution en 1979, mais pendant la guerre surtout, les tenants du pouvoir en Iran appliquent leur interprétation de l'Islam à la politique et à la société. Le principe du *Velayat-e-faqih*, selon lequel la Constitution iranienne est rédigée, confère au clergé la primauté sur le pouvoir politique. Ce principe se traduit de la manière suivante : *velayat* signifie « tutelle », *faqih* est celui qui a la connaissance du *fiqh* qui veut dire « la jurisprudence religieuse ». Par conséquent la politique de l'Iran est sous la tutelle des docteurs de la jurisprudence religieuse.

Reflète de la politique, comme nous tentons de le démontrer, le Comité iranien est également soumis à ce principe et « islamisé » par conséquent. Le fait que les membres du CNO iranien insistent sur l'utilisation des termes « République islamique d'Iran » est un exemple de ce processus comme l'illustre la réponse de Davoudi à Berlioux qui demande le procès-verbal de la séance de l'AG durant laquelle a eu lieu l'élection de Khayambashi en tant que secrétaire général.

²⁷⁹ Davoudi Mostapha à Berlioux Monique, le 2 octobre 1981, et Berlioux Monique à Davoudi Mostapha, le 6 janvier 1982, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

²⁸⁰ Davoudi Mostapha à Berlioux Monique, reçu le 5 février 1982, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1971 – 1984*

Surpris par la méfiance et le doute du CIO à l'égard du NOCI, Davoudi explique dans un premier temps que le procès-verbal de ladite séance a été donné au CIO lors du congrès de Baden-Baden en septembre 1981²⁸¹. Puis, il déclare que « du point de vue de l'idéologie islamique, mentir est un grand péché », que « dans la République islamique d'Iran, tout est transparent » et que cette idéologie s'oppose au « complot occidental » contre l'Iran. Pour finir, Davoudi invite encore une fois la directrice Berlioux et le président Samaranch à visiter la RI d'Iran afin d'être « témoins de la justesse » de sa déclaration²⁸².

Ce passage rend compte de l'« islamisation » des politiques interne et externe de la RI, ainsi que de l'influence de ces politiques « islamisées » sur le CNO iranien. Ce phénomène va continuer à être perceptible dans les différentes déclarations du NOCIRI.

2.4) Le boycott des JO de Los Angeles (1984)

L'événement qui marque la fin de la présidence de Davoudi résume assez bien le rapport tendu qu'entretient le NOCI avec le CIO durant ces trois années. Il s'agit de la déclaration de boycott des JO de Los Angeles en 1984. Ce communiqué reflète également la position iranienne par rapport à la communauté internationale.

Un extrait de l'agence *United Press International* du 22 janvier 1984 relate les propos recueillis par l'agence de presse iranienne *IRNA*, et tenus lors d'un séminaire sur le thème « *Olympic 84* » à Téhéran²⁸³. Le premier ministre Hossein Mousavi déclare que « *les Jeux Olympiques de 1984 à Los Angeles ne sont qu'une façade, un masque fabriqué par des puissances mondiales dédaigneuses et par les États-Unis pour dissimuler leur face hideuse dans le seul but de se faire de la publicité, et de se disculper de leur crime* »²⁸⁴. Le président Davoudi y prononce également un discours. Il confirme que « *l'Iran avait boycotté les Jeux Olympiques de Moscou en signe de protestation contre l'occupation de l'Afghanistan par l'armée soviétique, et agira de même pour les Jeux Olympiques de Los Angeles afin de dénoncer les actes criminels*

²⁸¹ Davoudi Mostapha à Berlioux Monique, le 18 janvier 1982, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ Dépêche de l'agence « *United Press International* », le 22 janvier 1984, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁸⁴ *Ibid.*

perpétrés dans le monde par l'insatiable gouvernement américain ». Il finit par déclarer que les USA sont « impliqués dans des crimes contre les peuples du Moyen-Orient, d'Amérique Latine, du Liban, du Salvador, du Nicaragua et de la Grenade », et qu'en conséquence « l'Iran ne peut pas considérer les États-Unis comme étant qualifiés pour accueillir les Jeux »²⁸⁵.

Ces déclarations rendent compte de la situation et de la position de l'Iran sur le plan international. Le régime de Khomeyni est banni par la quasi-totalité de la communauté internationale qui soutient Bagdad. Le Conseil de sécurité ne condamne pas l'agression irakienne. Le RI se sert alors de la diplomatie sportive pour dénoncer « les crimes » de l'impérialisme américain qui est soutenu par les forces européennes.

Notons que dans cet extrait le président Davoudi se prénomme Esmâïl, alors que dans les procès-verbaux des AG, il s'agit de Mostapha. N'ayant obtenu presque aucune information sur lui, son prénom reste un mystère. Relevons également que mise à part dans cette pièce d'archive, nous ne retrouvons aucune trace du boycott iranien des JO de Moscou en 1980.

3. LE NOCIRI D'AFSHARZADEH ET GHAFOORI FARD (1984 – 1986)

Les tensions perceptibles dans les échanges entre le CNO présidé par Davoudi et le CIO se calment avec l'élection de Ghafoori Fard à la présidence et du secrétaire général Afsharzadeh. Ce dernier semble avoir un rôle plus conséquent dans le développement des sports en Iran, et aussi dans l'entente entre le NOCIRI et le CIO. De 1984 à 1986, l'Iran veut développer ses infrastructures sportives, le NOCIRI envoie régulièrement les procès-verbaux des AG, des point-de-vues, ainsi que des informations jugées utiles pour le CIO. Malgré un appel au boycott des JO de Los Angeles, les Iraniens resserrent leurs liens avec le mouvement olympique, notamment suite à la rencontre officielle avec le président Samaranch qui a lieu le 15 décembre 1985.

La correspondance est assurée par le président Ghafoori Fard et par le secrétaire général Afsharzadeh du côté iranien. Du côté de Lausanne, la directrice Berlioux gère la majeure partie de la correspondance jusqu'à son départ en 1985. Raymond Gafner prend ensuite le relai. Nous

²⁸⁵ *Ibid.*

remarquons que dès la première rencontre des délégués iraniens avec le président Samaranch, ce dernier commence à correspondre directement avec Ghafoori Fard ou Afsharzadeh.

La correspondance est assurée par le président Ghafoori Fard et par le secrétaire général Afsharzadeh du côté iranien. Du côté de Lausanne, la directrice Berlioux gère la majeure partie de la correspondance jusqu'à son départ en 1985. Raymond Gafner prend ensuite le relai. Nous remarquons que dès la première rencontre des délégués iraniens avec le président Samaranch, ce dernier commence à correspondre directement avec Ghafoori Fard ou Afsharzadeh.

3.1) Le rapprochement avec Samaranch

La volonté de rapprochement du NOCIRI avec le CIO s'articule de deux manières : la visite d'une délégation iranienne au château de Vidy, et l'invitation de Samaranch en Iran. Le NOCIRI est persuadé qu'une telle rencontre serait très fructueuse pour le développement des sports en Iran. Nous pouvons aussi interpréter cette volonté de rapprochement comme un moyen pour le NOCIRI d'avoir plus de poids dans le sport régional, et d'être ainsi un outil plus efficace dans la logique d'exportation de la révolution islamique.

Suite à la rencontre de d'Ali Mogaddasian, président de la FN de basketball, avec Samaranch lors du congrès de l'assemblée générale de basketball de 1984 en Suisse, l'idée d'inviter sérieusement le président du CIO en Iran se formalise par le NOCIRI²⁸⁶. Une visite du président à Téhéran est dans un premier temps prévu pour le mois d'avril 1985, mais elle n'aura pas lieu²⁸⁷. Nous n'avons pas de document qui explique cette annulation, mais nous supposons que la situation instable due aux combats en est la cause. L'invitation sera renouvelée en fin d'année 1985, après qu'une délégation iranienne ait rencontré Samaranch et Gafner à Lausanne²⁸⁸.

²⁸⁶ Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 14 août 1984, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁸⁷ Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 29 octobre 1984, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁸⁸ Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 21 décembre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

Une demande d'être reçu au château de Vidy est exprimé par le secrétaire Afsharzadeh le 15 octobre 1985²⁸⁹. En effet, il aimerait profiter de son voyage au Canada à l'occasion du congrès de la fédération internationale de gymnastique, pour faire escale en Suisse afin de visiter le président Samaranch qui serait disponible le 5 novembre²⁹⁰. Malheureusement Afsharzadeh annule ce rendez-vous à cause « *des difficultés à obtenir un visa pour la Suisse* »²⁹¹. Cela est assez surprenant au regard du fait que, comme évoqué dans les chapitres précédents, le mouvement olympique est intimement lié aux différentes ambassades et que les membres des CNO sont d'une certaine manière des diplomates sportifs. Le refus suisse d'accorder un visa à Afsharzadeh est peut-être en relation avec la situation iranienne sur le plan international. La seconde demande de rencontre entre le NOCIRI et le CIO, adressé par Ghafoori Fard le 10 décembre 1985, se concrétise²⁹². Ainsi, le président Ghafoori Fard et Afsharzadeh sont finalement reçu par Samaranch et Gafner le 15 décembre 1985²⁹³.

Cette rencontre a contribué au développement d'une relation plus amicale entre le NOCIRI et le CIO, malgré des déclarations très critiques du Comité olympique iranien à l'égard de certaines décisions de Samaranch, notamment concernant la fin de l'amateurisme. Les délégations iraniennes seront dès lors régulièrement reçues à Lausanne par l'administration du CIO.



Rencontre du 15 décembre 1985

De gauche à droite : membre inconnu de la délégation iranienne, Bahram Afsharzadeh, Juan Antonio Samaranch, Raymond Gafner²⁹⁴

²⁸⁹ Afsharzadeh Bahram à CIO, le 15 octobre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹⁰ Samaranch Juan Antonio à Afsharzadeh Bahram, le 15 octobre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹¹ Afsharzadeh Bahram à Samaranch Juan Antonio, le 23 octobre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹² Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 10 décembre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹³ Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 11 décembre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹⁴ Afsharzadeh Bahram à Samaranch Juan Antonio, le 25 décembre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

Quelques jours avant cette visite, le président Ghafoori Fard est contraint d'annuler son invitation adressée à Samaranch concernant la visite du NOCIRI à Téhéran. Cette deuxième invitation est également introuvable dans la correspondance, elle a peut-être été émise par téléphone. Par contre l'annulation se trouve dans une lettre du 12 décembre 1985, signé par Ghafoori Fard. Ce dernier regrette cette décision et explique « *qu'en raison des raids aériens irakiens au-dessus des zones urbaines du pays* » une visite est actuellement inappropriée²⁹⁵. Plusieurs autres invitations seront envoyées, puis annulés pendant la présidence de Ghafoori Fard. Dans la période traitée dans ce travail, c'est-à-dire jusqu'en 1988, aucun document ne rend compte d'une visite officielle de Samaranch en Iran. Par contre le CIO enverra plusieurs membres à Téhéran dès la fin de la guerre. Nous relevons par exemple la visite du membre bulgare Ivan Slavkov en 1989, ainsi que celle d'Artur Takac, conseiller de Samaranch, en janvier 1992.

3.2) Disparitions d'athlètes iraniens

Un autre phénomène qui relate indirectement la situation de l'Iran dans la correspondance, se déroule durant la présidence de Ghafoori Fard. Il s'agit de la disparition d'athlètes iraniens lors de compétitions à l'étranger. Ceci se produit à deux reprises : une fois en Suède pendant le tournoi international de lutte gréco-romaine à Haparanda en 1984, et une autre durant les jeux asiatiques de Séoul en 1986.

Le 26 décembre 1984, le président du NOCIRI informe Samaranch que l'équipe nationale iranienne de lutte gréco-romaine a participé au tournoi international organisé dans la ville suédoise d'Haparanda. Mais qu'à son grand étonnement, deux des lutteurs (Jaber Abbaszadeh et Majid Ahahadpour) « *ont eu du mal à quitter le pays* », et il semblerait que la police suédoise est impliquée dans ce souci. Ghafoori Fard continue en disant que « *M. Abbaszadeh a déjà été libéré* » mais que l'autre lutteur est toujours détenu par la police pour une raison inconnue. C'est

²⁹⁵ Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 12 décembre 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

pourquoi il demande à Samaranch « *de bien vouloir mener lui-même une enquête approfondie sur cette affaire* »²⁹⁶.

Après avoir mené une investigation, Samaranch répond à Ghafoori Fard en lui transférant le rapport de la police suédoise relative à cette affaire. Il y est écrit que « *Le CNO et la fédération de lutte de la République islamique d'Iran ont dû être mal informés de ce qui s'est réellement passé. Les deux lutteurs en question n'ont jamais été détenus ou arrêtés par la police suédoise lors de leur départ de Suède. Il s'agissait plutôt de deux individus ayant décidé de demander l'asile politique dans notre pays. L'un d'eux a retiré sa demande* »²⁹⁷.

Le second cas est relaté dans un communiqué de la mission permanente de la République de Corée, après les X^{ème} jeux asiatiques de Séoul en 1986. Ce document nous apprend que « *quatre haltérophiles ont disparus du groupe des 53 athlètes iraniens, lors de leur départ de l'aéroport international de Gimpo le matin du 2 octobre* ». Il s'est avéré par la suite que ces quatre athlètes se trouvent « *dans les locaux du consulat irakien à Séoul* »²⁹⁸.

Ces incidents reflètent la réalité migratoire d'un pays en guerre et qui applique un régime oppressif. Tout comme à l'heure actuelle, il devait être très difficile d'obtenir un visa pour les Iraniens. Les athlètes concernés ont certainement vu dans ces compétitions internationales une occasion exceptionnel pour fuir un pays instable.

4. L'OLYMPISME SELON LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE

Il y a dans notre dossier d'archives un document faisant état du point de vue du NOCIRI sur l'olympisme. Ce document est adressé à Anne Beddow, la directrice de la commission des relations avec les CNO, le 30 août 1987 par Afsharzadeh²⁹⁹. Il s'agit d'une déclaration critique qui identifie le problème du mouvement olympique et qui apporte une proposition de solution.

²⁹⁶ Ghafoori Fard Hassan à Samaranch Juan Antonio, le 26 décembre 1984, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹⁷ Samaranch Juan Antonio à NOCIRI, le 10 janvier 1985, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1980 – 1985*

²⁹⁸ *Communiqué de la mission permanente de la République de Corée à Genève*, le 8 octobre 1986, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1986 – 1988*

²⁹⁹ *Déclaration sur l'olympisme*, Afsharzadeh Bahram à Beddow Anne, le 30 août 1987, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1986 – 1988*

Le NOCIRI dénonce la fin de l'amateurisme, et la déchéance que le professionnalisme amène au sein du sport mondial. Le texte est rédigé en quelque sorte comme un essai philosophique. C'est un appel au retour à ce qui est appelé « art du sport ».

Après une brève introduction, la déclaration est structurée et titrée de la manière suivante : « *les arts du sport* », « *la situation actuelle des arts du sports* », « *lutter contre les ennemis des arts du sport* », « *le remède* », « *sélection d'une méthode* », « *adoption d'une posture décisive* », « *rester amateur ou devenir professionnel* », « *professionnalisme : la devise des capitalistes – dopage et violence : la devise des professionnels* », « *la responsabilité importante du CIO* », et finalement « *le dernier mot* »³⁰⁰.

L'introduction rend compte de l'idéologie de la RI, ou du moins de l'idéologie qu'elle compte communiquer au monde. Elle expose le modèle sociétal qui mène à « *la béatitude* » et à « *la dignité humaine* » auxquelles « *les arts des sports* » sont liés. Le NOCIRI s'adresse à « *tous les acteurs du monde du sport* » en demandant « *s'il est possible pour un homme, devenu « social » et « civilisé », (...) de représenter ses arts et ses dons dans une société autre que celle fondée sur la piété et la virtuosité* », ajoutant qu'une telle société lui permettrait de vivre dignement³⁰¹.

Ainsi, « *l'art du sport* » est défini comme un acte visant à « *renforcer le corps et l'âme en une seule entité* »³⁰². Il servirait à « *ne pas tomber dans la forme d'humains passifs, une forme vaine et dénuée de sens* », ainsi qu'à lutter contre les antivaleurs qui exercent « *actuellement leur règne destructeur* ». L'art du sport, déclare le NOCIRI, est donc « *la plus incontestable nécessité du monde industriel et moderne* », car ayant déjà « *brisé toutes les limites d'un monopole aristocratique* », cette « *réalité sacrée et transcendante* » a pour mission de « *sauver les masses* »³⁰³.

Jusque-là, la déclaration donne l'impression que le Comité iranien propose de redéfinir l'olympisme en le renommant « *l'art du sport* ». Les valeurs morales véhiculés par l'olympisme seraient corrompues par la civilisation industrielle moderne, alors que « *les arts du sport* » contiennent les vraies valeurs qui mèneraient à la dignité humaine et à la béatitude.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*, p. 2

³⁰² *Ibid.*, p. 19

³⁰³ *Ibid.*, pp. 4 – 6

Le NOCIRI poursuit en synthétisant l'état actuel des « arts du sports » qui est « *l'envoi du message le plus laid de notre monde* ». Cela n'est pas surprenant selon l'auteur qui stipulent que « *les questions relevant de la transcendance sont celles qui sont exposées à une mauvaise compréhension et à un mauvais usage* ». Le Comité iranien finit par inviter les lecteurs à se demander « *si la vérité est actuellement entre les mains des ennemis des vraies valeurs et de la noblesse* », et déclare qu'en se retirant du débat sportif mondial le NOCIRI accorderait « *de ses propres mains la victoire aux ennemis* »³⁰⁴. Il est quand même étonnant qu'un État qui a fondé son hégémonie sur la croyance profonde d'un peuple, tienne un tel discours sur le mauvais usage des questions relevant de la transcendance.

La partie la plus longue de la déclaration est intitulée « *lutter contre les ennemis des arts du sport* ». Faisant allusion à la fin de l'amateurisme, l'auteur y décrit les causes du « *chaos* » que traverse le sport mondial, ainsi que « *la maladie* » d'un mouvement olympique près à « *s'effondrer totalement* »³⁰⁵.

Il identifie « *trois visages différents* » dans la communauté des acteurs de « *l'art du sport* », à savoir « *le traditionnel, le moderne, et le vrai* », il ajoute également que « *le véritable art du sport est aussi étranger au visage traditionnel qu'au moderne* ». Le traditionnel est rejeté, car « *ceux qui au nom de la tradition et de la conviction, sont obsédés par l'idée de sanctifier et conserver ce qui appartient au passé, ne sont pas en mesure de faire la distinction entre l'ancien et la réalité* ». Comme « *le temps est en marche* » et que l'olympisme ne fait pas exception à la règle, les traditionnels sont dans l'erreur. Les modernes sont également écartés de la vérité car ils sont « *ceux qui, en scandant les slogans réformistes mensongers, conduisent le mouvement vers les antivaleurs* ». Le duel entre ses deux groupes permettrait aux véritables ennemies de l'art du sport « *de poursuivre leur invasion* »³⁰⁶.

Ces ennemis sont identifiés comme « *des négociants multinationaux* » étant à l'origine du « *torrent destructeur de la culture matérialiste* » qui remplace les principes de « *l'art du sport* » par « *une sorte d'éthique matérialiste* ».

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 6

³⁰⁵ *Ibid.*, pp. 7 – 11

³⁰⁶ *Ibid.*

Par la suite, le NOCIRI invite les lecteurs à réfléchir à comment le mouvement olympique, qui est « *entre les mains des entreprises cupides* », peut être sauvé de sa déchéance actuelle, et déclare qu'il faut étudier les méthodes avec lesquels ces « *nouveaux ennemis* » détruisent « *la culture, les principes, les valeurs et l'indépendance de l'olympisme* »³⁰⁷.

Afin de soigner cette maladie, l'auteur suggère aux membres du mouvement de conjuguer deux méthodes : « *la rupture décisive* » et « *la réforme progressive* ». C'est-à-dire qu'il faudrait commencer par « *effacer du mouvement toutes les fausses coutumes qui sont entre les mains des ennemis* », puis établir « *des planifications à court et à long terme* » qui permettrait « *la réalisation des valeurs et des idéaux issus de la véritable conception de l'art du sport* »³⁰⁸.

Il faudrait aussi que le mouvement olympique adopte une posture claire concernant ses objectifs qui sont exprimés en trois points : « *Promouvoir les capacités éthiques et physiques ; éduquer les jeunes à l'aide du sport dans le but d'encourager l'amitié entre les peuples et d'ainsi créer un monde plus pacifique ; diffuser les principes olympiques afin de créer de la bonne volonté parmi les nations* »³⁰⁹.

Ensuite, le Comité iranien se positionne clairement contre le professionnalisme à qui il attribue les problèmes de dopage et de violence. Il déclare néanmoins que la réponse à la question de l'amateurisme ou du professionnalisme « *appartient aux athlètes* ». L'auteur reste cependant très critique envers les athlètes professionnels qui ne savent vraisemblablement pas que « *le professionnalisme est basé sur des principes matériels qui sont utilisés pour encourager l'augmentation de la consommation dans nos sociétés* », et que ces athlètes, « *trompés par les récompenses et les rétributions* », deviennent les outils des capitalistes³¹⁰.

Finalement le NOCIRI souligne le caractère négligeant du CIO quant à sa décision d'introduire le professionnalisme aux JO. Cette décision n'a pas fait l'objet, selon lui, d'un raisonnement logique qui poserait les points négatifs et les points positifs de la question pour une étude convaincante. Le NOCIRI estime que « *le CIO n'a pris en considération que les aspects*

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ *Ibid.*, p 14

³⁰⁹ *Ibid.*, p 15

³¹⁰ *Ibid.*, pp. 17 – 20

positifs », c'est pourquoi il souhaite connaître « *les mesures prises par le CIO pour prévenir efficacement des conséquences néfastes de cette décision* »³¹¹.

L'olympisme selon la République islamique est donc atteint d'une maladie qui va inévitablement faire effondrer le mouvement olympique. Le virus qui mène à cette maladie est le capitalisme qui change drastiquement la société et la conduit vers les antivaleurs. Les agents commerciaux des grandes multinationales contrôlent véritablement le mouvement olympique et sont à l'origine de la contamination du sport mondial. Afin de guérir, les acteurs du mouvement olympique doivent d'une part se défaire des coutumes qui donnent l'avantage aux détenteurs du virus, et d'autre part ils doivent réformer progressivement les règles afin que ceux-ci tendent à faire valoir les idéaux du sport.

5. ÉPILOGUE : LA RI D'IRAN AUX JEUX DE SÉOUL EN 1988

Le dernier document comportant le nom du président Ghafoori est un communiqué de presse qui date du 26 janvier 1987. Ce communiqué déclare que « *le Comité national olympique de la République islamique d'Iran, par le biais de son président Hassan Ghafoori Fard, a fait savoir (...) que son pays participerait aux Jeux de la XXIV^{ème} Olympiade qui s'ouvriront le 17 septembre 1988 à Séoul* »³¹².

Dès le mois d'avril 1987, la présidence est assurée par Ali Reza Aladpoosh qui est jusqu'alors deuxième vice-président. Mais il n'occupe cette fonction que trois mois. À partir du mois de juillet, c'est Mostafa Hachemi qui présidera le NOCIRI. Ce dernier est également conseiller du premier ministre dans les affaires de l'industrie³¹³.

Quelques mois avant l'ouverture de JO de Séoul, le NOCIRI décide de faire une révision de ses statuts avant de les envoyer à Anne Beddow le 25 mai 1988³¹⁴. Avec cette action, le NOCIRI est sur le point de relancer le processus de validation par le CIO qui demande en retour de

³¹¹ *Ibid.*, p. 21

³¹² *Communiqué de presse*, le 26 janvier 1987, Archives du CEO : Lausanne, *Correspondance du CNO de la République islamique d'Iran 1986 – 1988*

³¹³ *Biographie de Mostafa Hachemi Taba*, Afsharzadeh Bahram à Gafner Raymond, le 10 août 1987, Archives du CEO : Lausanne, *Bureau exécutif du CNO de l'Iran, puis de la République islamique d'Iran : correspondance 1949 – 1988*

³¹⁴ Afsharzadeh Bahram à Beddow Anne, le 25 mai 1988, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1985 – 1988*

modifier dix articles qui ne sont pas conformes à la Charte olympique³¹⁵. Choqué par tant d'articles non-conformes à la Charte olympique, Afsharzadeh signale à Beddow « qu'après avoir examiné la question, nous avons été encore plus surpris d'apprendre que, comme nous avons révisé les anciennes versions des statuts à l'aide d'un traitement de texte, les défauts de l'application avait causé une telle situation embarrassante ». Le secrétaire général informe alors Beddow qu'il va envoyer une nouvelle copie de la constitution révisée et demande de ne pas tenir compte de celle qu'elle a en sa possession³¹⁶. Finalement, la version envoyée le 26 juillet 1988 est directement approuvée par le CIO : le NOCIRI peut envoyer ses athlètes à Séoul pour une participation aux JO.

Ainsi l'équipe iranienne se rend à Séoul moins d'un mois après la fin effective de la guerre (20 août 1988). Vingt-sept athlètes forment la délégation de la RI d'Iran et concourent dans cinq disciplines : la lutte libre, la lutte gréco-romaine, le cyclisme, le marathon, et le taekwondo. Une seule médaille d'argent est remportée par l'athlète Asghari Mohammadian en lutte libre. La RI d'Iran participe dès lors à toutes les éditions de JO.

³¹⁵ Beddow Ann à Afsharzadeh Bahram, le 26 mai 1988, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1985 – 1988*

³¹⁶ Afsharzadeh Bahram à Beddow Anne, le 22 juin 1988, Archives du CEO : Lausanne, *Statuts du CNO de l'Iran, puis République islamique d'Iran : correspondance et statuts 1985 – 1988*

CONCLUSION

En conclusion, l'histoire de la relation entre le CIO et l'Iran rend compte des changements politiques et sociaux du XX^{ème} siècle iranien. Cette histoire commence en 1900 avec Firidun Malkom, le premier athlète perse à participer à la compétition olympique aux JO de Paris. À cette occasion, nous avons exposé les liens entre l'appareil diplomatique de la Perse et l'olympisme. Ces liens expliquent également la cooptation par le CIO de Nezameddin Emami Khoï et Samad Khan Momtaz os-Saltaneh pendant la période d'entre-deux-guerres (1921 – 1927). Il est apparu qu'à cette époque, où le pouvoir en Perse est passé des mains des Qadjar à ceux des Pahlavi, l'ambition de développement qu'avait ces régimes n'accordait pas énormément d'importance au mouvement olympique.

La présence des grandes puissances, notamment britanniques et américaines, se manifestent dans la structure sportive perse à compter de 1932 : année durant laquelle la volonté de participer aux JO se manifeste et conduit à la création d'un CNO. En 1934, le Ministère de l'Education fonde l'ANEP qui est dirigé par l'Américain Gibson et qui se charge de démarcher le CIO en vue d'une participation des athlètes iraniens aux jeux. Les bouleversements dû à la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'à l'accès au trône par Mohammad Reza Pahlavi freine ce processus. Dès la fin de la guerre, le régime de MRP réenclenche le processus de reconnaissance du CNO qui sera effectif en 1947. Le NOCI envoie alors une délégation pour une première participation iranienne en équipes aux JO de Londres en 1948, pendant que la crise irano-soviétique se manifeste en un chaos dans l'administration iranienne. Pourtant, l'Iran confirme son intégration au mouvement olympique lors de jeux asiatiques de New Delhi de 1951 en se classant à la troisième position du tableau des médailles.

Au début des années 1950, la politique iranienne est en crise. Diverses forces politiques s'unissent pour la nationalisation de l'industrie pétrolière de l'Iran et se dresse contre le Shah. Au même moment le NOCI tente d'avoir un poids plus conséquent sur le mouvement olympique en proposant la candidature vaine de Sadry et Djahanbani. La stabilisation du pouvoir qui suit le renversement de Mossadegh en 1953 coïncide avec la cooptation du prince Ghola Reza Pahlavi par le CIO. Caractérisé par le développement de l'économie, les années 1960 voit également le développement de la relation entre le NOCI et le CIO. Cela va se traduire par l'accueil de la 65^{ème} session du CIO à Téhéran en 1967.

La politique progressiste de MRP ainsi que la montée en puissance de l'Iran dans les années 1970 se reflète par l'organisation des jeux asiatiques de 1974 par Téhéran. Cet événement constitue l'apogée de l'olympisme iranien et rend compte de sa position de force sur le plan régional.

Enfin, l'écroulement du pouvoir de MRP avec la révolution de 1979 est une source de questionnement de la part du CIO qui doit en gérer les conséquences. L'exclusion des membres du NOCI, leur remplacement par des nouveaux, ainsi que l'exil de Gholam Reza Pahlavi constituent les problèmes qui doivent trouver une solution par le CIO. En ce qui concerne GRP, le CIO de Killanin veut dans un premier temps lui attribuer la qualité de membre honoraire. Mais avec l'arrivée de Samaranch en 1980, la question du membre iranien n'est pas abordée : il est par conséquent démis de sa fonction de membre. Le NOCI est provisoirement suspendu et ses nouveaux membres doivent recommencer le processus de validation des statuts. La guerre Iran-Irak, ainsi que les tensions internationales qui en découlent sont relatés dans les échanges conflictuels entre le NOCI de Davoudi et le CIO. Les nouveaux statuts du Comité olympique iranien sont validés en 1981, ce qui permet à l'Iran de participer aux jeux asiatiques de Séoul en 1982. Le NOCI qui devient le NOCIRI s'« islamise » à l'image de la société iranienne, et laisse transparaître la politique du nouveau régime dans ses lettres et déclarations.

Enfin, avec l'arrivée de Ghafoori Fard et Afsharzadeh au NOCIRI et la rencontre avec Samaranch, la relation devient plus amicale entre les deux entités. La correspondance reflète toutefois la position de la République islamique sur la communauté internationale, et sur l'olympisme. La fin de la guerre en 1988 marque le début d'une nouvelle étape pour l'Iran qui participe aux JO de Séoul la même année. Dès lors le rapport entre le CIO et le NOCIRI se régularise.

BIBLIOGRAPHIE

IRAN ET SPORT

Ouvrages :

Devos Bianca et Werner Christoph, *Culture and Cultural Politics under Reza Shah : The Pahlavi State, New Bourgeoisie and the Creation of a Modern Society in Iran*, Oxfordshire : Routledge, 2013

Articles :

Amirtash Alo-Mohammad, « Iran and the Asian Games : The Largest Sports Event in the Middle East », *Sport in Society*, vol. 8, no. 3, 2005, pp. 449-467

Chehabi Houchang Esfandiar, « The Juggernaut of Globalization: Sport and Modernization in Iran », *The International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 19, no. 2-3, 2002, pp. 275-294

Chehabi Houchang Esfandiar, *Takti Golâm-Reza*, 2015, URL : <http://www.iranicaonline.org/articles/takti-golam-reza>

Dousti Morteza *et al.*, « Sport Policy in Iran », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 5, no. 1, 2013, pp. 151-158

Kadkhodazadeh Esmail, « A Socio-Political Glimpse at the First Two Persian IOC Members », in *Citius, Altius, Fortius*, vol. 4, no. 3, Londres : International Society of Olympic Historians, 1996, pp. 21 – 23

Mirdâmâdi Sarah, « Sports traditionnels et sports nouveaux en Iran, entre ruptures et continuités », *La Revue de Téhéran*, no. 49, 2009, consulté le 27 janvier 2019, URL : <http://www.teheran.ir/spip.php?article1090#gsc.tab=0>

Pourmazaheri Afsaneh, « Aperçu de l'histoire de la lutte iranienne », *La Revue du Téhéran*, no. 49, 2009, consulté le 27 janvier 2019, URL : <http://www.teheran.ir/spip.php?article1091#gsc.tab=0>

Rochard Philippe, « Les identités du *zurkhâne* iranien », *Techniques & Culture*, no. 39, 2002

Steel Jenny et Richter-Devroe Sophie, « The Development of Women's Football in Iran. A Perspective on the Future for Women's Sport in the Islamic Republic », *Iran*, vol. 41, no. 1, 2003, pp. 315-322

Zia Djamileh, « Le tchowgân », *La Revue de Téhéran*, no. 49, 2009, consulté le 27 janvier 2019, URL : <http://www.teheran.ir/spip.php?article1096#gsc.tab=0>

HISTOIRE DE L'IRAN

Ouvrages :

Algar Hamid, *"Mirza Malkam Khan" A biographical study in Iranian modernism*, Londres : University of California Press, 1973

Chant Christopher, *The Encyclopedia of Codenames of World War II*, Londres : 1st Edition, 1986

Djalili Mohammad-Reza, Kellner Thierry, *Histoire de l'Iran contemporain*, Paris : La Découverte, 2017

Articles :

Herrenschmidt Clarisse, « Ainsi régulaït Zarathoustra », *Le Nouveau Magazine Littéraire*, vol. 504, no. 1, 2011, p. 56

Kamrane Ramine, « Mirza Malkam Khan : réformateur religieux ? », *CEMOTI*, no. 9, 1990, pp. 79-84

Pironet Olivier, « Tempêtes sur l'Iran », dans « Manière de voir », *Le Monde diplomatique*, no. 93, 2007

CIO

Ouvrages :

Chappelet Jean-Loup, *Le système olympique*, Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 1991

Ferrand Alain, Chappelet Jean-Loup et Séguin Benoît, « Chapitre I : Le système olympique », *Le marketing olympique. Co-cr ation de valeur entre acteurs*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Sup rieur, 2012

Articles :

Buchanan Ian et Lyberg Wolf, « The Biography of All IOC-Members. Part IV », in *Journal of Olympic History*, vol. 18, no. 1, Londres : ISOH, 2010, pp. 49 – 58

Buchanan Ian et Lyberg Wolf, « The Biography of All IOC-Members. Part VII », in *Journal of Olympic History*, vol. 19, no. 1, Londres : ISOH, 2010, pp. 60 – 70

Buchanan Ian *et al*, « The Biography of All IOC-Members. Part XI », in *Journal of Olympic History*, vol. 20, no. 2, Londres : ISOH, 2012, pp. 64 – 73

Buchanan Ian *et al*, « The Biography of All IOC-Members. Part XII », in *Journal of Olympic History*, vol. 20, no. 3, Londres : ISOH, 2012, pp. 64 – 71

Diem Carl, *Revue Olympique*, no. 16, janvier 1942, pp. 29-31

Gillon Pascal, « Une lecture géopolitique du système olympique », *Annales de géographie*, vol. 4, no. 680, 2011, pp. 425-448

Revue Olympique, no. 141-142, juillet-août 1979

Revue Olympique, n° 146, décembre 1979

Conférences :

Bancel Nicolas et Clastres Patrick, *De l'administration à la gouvernance olympique : défis pour notre siècle. Le CIO et la gestion des grandes crises du 20ème siècle*, conférence du 25 juin 2015, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=EE9diXTypPQ>

Clastres Patrick, *Les valeurs du sport selon Pierre de Coubertin*, avril 2017, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=sFJZ0ZMSPFs&t=211s>

RELATIONS INTERNATIONALES

Ouvrages :

Fatès Youcef, *Sport et Tiers-Monde*, Paris : Presse Universitaire de France, 1994

Guénon René, *Orient et Occident*, Éditions Vega : Paris, 2015

Articles :

Sorez Julien, « Sports et guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2012/2, no. 106, pp. 1-3

Wahl Alfred, « Sport et politique, toute une histoire ! », *Outre-Terre* 2004/3 no. 8, pp. 13-20

SITOGRAFIE

<https://www.icj-cij.org>

<http://www.iranicaonline.org>

<http://www.ocasia.org/>

<http://www.olympic.ir>

<https://www.olympic.org/fr>

<http://www.rsssf.com/>

<http://www.teheran.ir>